



COMMUNAUTÉ JEUNESSE RAPPORT D'ACTIVITÉ

022

2022

21, avenue Jules Vallès
91 200 ATHIS-MONS
01 69 38 36 70

contact@comjeun.fr



SOMMAIRE

Introduction (Directrice)	P 2
I - JULES VALLES	P 4
1. L'Hébergement	P 4
A/ Les admissions	P 6
B/ Les personnes hébergées	P 8
C/ L'accompagnement	P 10
D/ Les sorties	P 28
2. LOGIS-MONS	P 30
A/ L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)	P 31
B/ L'aide au projet avec hébergement	P 34
C/ L'accès	P 37
D/ Le maintien	P 39
II - FEMMES SOLIDARITE 91	P 48
1. L'Hébergement	P 50
A/ Les admissions	P 53
B/ Les personnes hébergées	P 54
C/ L'accompagnement spécialisé	P 55
D/ Les sorties	P 65
2. LE LEAO	P 66
A/ L'écoute	P 67
B/ L'accueil et l'accompagnement	P 70
C/ La domiciliation administrative	P 74
D/ La consultation pédagogique	P 75
E/ Les actions de formations, sensibilisation et prévention	P 75
III - PEREN ET ANTEA	P 81
1. PEREN	P 82
A/ L'activité	P 84
B/ Le travail en réseau	P 85
C/ Typologie du public	P 87
D/ Difficultés présentées	P 91
E/ Interventions extérieures	P 92
2. ANTEA	P 95
A/ L'activité	P 97
B/ Les difficultés présentées	P 99
C/ Favoriser la rencontre avec un psychologue	P 100
D/ 3 Sites : ATHIS-MONS / RIS-ORANGIS - SAVIGNY-SUR-ORGE	P 102
IV - LE BILAN SOCIAL	P 108
A/ Le bilan social	P 108

Communauté Jeunesse, cette année encore, a rempli ses objectifs. Elle les a remplis, mais qui plus est, avec professionnalisme, prenant le temps nécessaire, dans le respect de chaque personne accueillie. Loin d'être un poncif, la notion de respect traverse chaque salarié(e) de l'association, de l'ouvrier au travailleur social en passant par le veilleur, la secrétaire, la comptable, la cheffe de service, la direction. Prendre le temps d'écouter l'autre afin de l'accompagner et l'orienter au mieux de ses besoins, de ce qu'il est.

Nous avons deux activités principales « l'hébergement » et « l'accueil spécialisé » à destination de personnes en souffrance psychique et de femmes victimes de violences conjugales.

L'hébergement :

Les places d'hébergement d'insertion sont les « places historiques » de notre association, le socle des établissements Jules Vallès et Femmes Solidarité. Elles représentent au total, 153 places en « *Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale* ». Cette année est pour nous, la première année en CPOM, fusionnant ainsi les deux CHRS.

Les places d'insertion proposent un accueil inconditionnel, à toute personne confrontée à de « *graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion* »¹ orienté par le SIAO de l'Essonne. Notre engagement vis-à-vis de ces ménages passe donc par « *une prise en charge globale* » c'est-à-dire qui tient compte de tous les aspects de la vie et bien que l'accompagnement soit global, il tient compte de chaque personne individuellement, dans sa singularité.

Globalité, individualité, deux notions qui ne s'opposent pas, mais se complètent.

Ce sont ajoutées, au fil des années des places d'hébergements dites « *d'urgence* ». Aucune distinction avec les places d'insertion, si ce n'est qu'elles ne sont pas financées à la même hauteur... Ainsi en 2022, nous avons géré 161 places d'urgence.

A ces places d'hébergement, s'ajoutent des places d'hébergement bénéficiant d'un accompagnement spécifique lié au logement, 29 personnes ont été accompagnées dans ce cadre.

**Ce sont 452 personnes, dont 259 enfants,
qui ont été accueillies, accompagnées, soutenues, orientées par le biais de nos places d'hébergement
en 2022.**

Les lieux d'accueil :

Le LAEO (Lieu d'Accueil, d'Ecoute et d'Orientation) réservé aux femmes victimes de violences conjugales a accueilli cette année, 122 femmes sur site – a répondu à 649 femmes qui ont appelé le service d'écoute téléphonique.

Le PEREN, réservé aux personnes en souffrance psychique, a accueilli 250 personnes.

ANTEA, issu du PEREN, a accueilli 270 enfants et adolescents.

**Ce sont 1 291 personnes
qui ont été accueillies, écoutées et orientées en 2022.**

A ces deux activités principales, s'ajoutent des **formations** et des **sensibilisations** à destination de professionnels sur la question des violences faites aux femmes (96 policiers et gendarmes – 93 agents territoriaux), de la **promotion de l'égalité femmes / hommes** (93 personnes), de la **prévention** 575 personnes.

**Ce sont 857 personnes
qui ont bénéficié d'une formation ou d'une sensibilisation en 2022.**

Afin d'assurer au mieux l'ensemble de nos missions, 73 salariés ont travaillé cette année à Communauté Jeunesse. Sur ces 73 salariés, seulement 13 ont quitté l'association au cours de l'année, 9 ont donné leur démission, 4 sont partis en retraite.

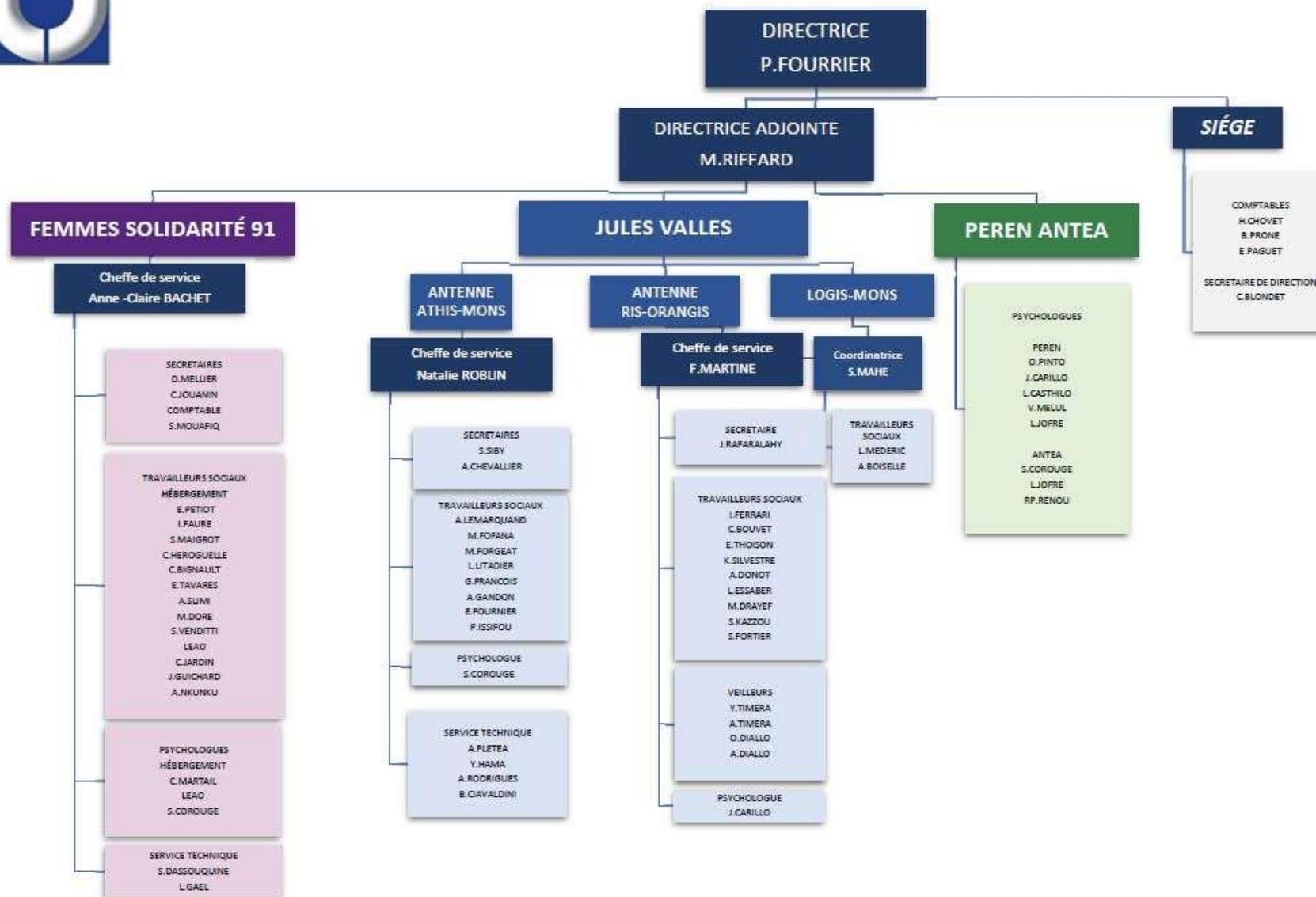
Communauté Jeunesse a toujours des projets et nous faisons tout ce qu'il est possible pour continuer de travailler en total partenariat avec nos financeurs.

Nous restons persuadés qu'une association locale, qui a une longue histoire dans le département, tant au niveau de nos partenaires que de nos financeurs, est un gage de cohérence, d'efficacité et de réactivité.

Ainsi, nous avons reçu l'autorisation d'ouvrir 100 nouvelles places d'urgence, à destination de Paris, en fin d'année. Par ailleurs, Communauté Jeunesse grandit et nous avons besoin de plus de place. Nous avons donc en projet, de relocaliser l'ensemble des services administratifs dans un même lieu, afin de promouvoir encore plus notre efficacité.

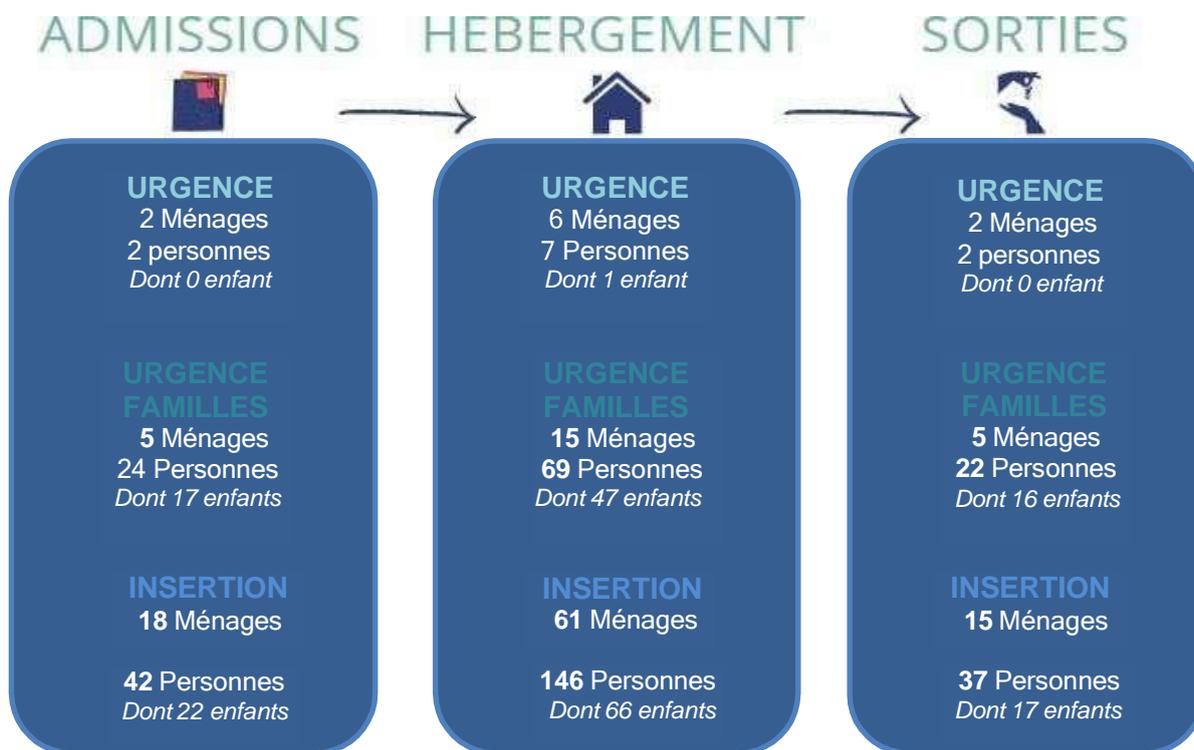
Je remercie l'ensemble des membres de notre conseil d'administration, qui lui aussi, s'est étoffé, l'ensemble des salariés et plus particulièrement son encadrement, qui sans cesse s'adapte aux nouvelles exigences qui découlent de notre évolution.

**Pascale Fourier,
Directrice.**



I - JULES VALLES

1. - L'hébergement



Le CHRS JULES VALLES accueille et héberge inconditionnellement des ménages (personnes seules, couples et familles) orientés par le SIAO. Il propose un accompagnement socio-éducatif global et personnalisé.

Le CHRS est divisé en deux antennes :

- L'antenne d'Athis-Mons
- L'antenne de Ris-Orangis.
- Sur **5 places d'URGENCE**, en application à l'article L.345-2-2 du CASF, sont accueillies des personnes en rupture d'hébergement afin de répondre aux besoins fondamentaux et de mettre en œuvre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté.
- Sur **55 places d'AltHo-URGENCE FAMILLES**, dans le cadre du dispositif **AltHo-URGENCE FAMILLES** (Alternative à l'HOtel), sont accueillies et accompagnées des familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115 afin de stabiliser leur hébergement et de travailler à l'accès à un logement autonome.
- Sur **114 places CHRS-INSERTION**, en application de l'article L 345-1 du CASF, sont accueillies les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale pour travailler à l'accès à un logement adapté et autonome.

TAUX D'OCCUPATION		
URGENCE	AltHo - URGENCE FAMILLES	CHRS-INSERTION
95.62% 1745 sur 1825 journées à réaliser	97.59% 19591 sur 20075 journées à réaliser	99.96% 41595 sur 41610 journées à réaliser

JOURNÉES REALISÉES		
2020	2021	2022
41231	41420	41595
20386	20661	19591
1281	1771	1745

L'HEBERGEMENT sur les 3 dispositifs

L'hébergement autonome (non-partagé), dans les communes à proximité des services, **au sein de 55 logements diffus est privilégié** par l'Association pour les ménages accueillis sur les dispositifs CHRS-INSERTION et AltHo- URGENCE FAMILLES, afin de **faciliter l'intégration** des personnes, des familles et de leurs enfants dans le quartier et la vie de la cité, les **préparer à l'accès au logement, et impliquer l'ensemble des territoires et des acteurs locaux.**



En 2022 l'association a opéré plusieurs changements d'appartements, vieillissants et se dégradant, afin d'accueillir les ménages dans de meilleures conditions.

CHRS-INSERTION

Les **114** places d'hébergement CHRS-INSERTION sont réparties sur :

- **35** appartements **diffus** (du T1 au T4) pour **97 places** dont **11 places en semi-collectif**.
- **5** studios en **collectif** pour **9 places**.
- **8** studios sur la **Résidence ADOMA** d'Athis-Mons pour **8 places**.

	Studio ADOMA	T1	T2	T3	T4	Total
Antenne Athis-Mons - Diffus	2	10	5	5	3	25
Antenne Ris-Orangis - Diffus	6	3	1	7	1	18
Antenne Ris-Orangis - Collectif	0	5	0	0	0	5
Total	8	18	6	12	4	48 appartements

AltHO-URGENCE FAMILLES

Les **55 places** d'hébergement AltHo-URGENCE FAMILLES sont réparties sur **12 appartements** (du T1 au T4).

	T1	T2	T3	T4	Total
Antenne Athis-Mons	1	1	0	3	5
Antenne Ris-Orangis	0	0	4	3	7
Total	1	1	4	6	12 appartements

URGENCE

5 places, réparties sur **3 chambres** et **1 studio** au sein du collectif Caron situé à Athis-Mons, sont dédiées à l'accueil inconditionnel et immédiat de 4 ménages (3 personnes seules et 1 adulte avec un enfant de moins de 3 ans) orientés par le SIAO Urgence.

Le dispositif permet d'allier l'accueil collectif et une solution d'hébergement autonome en chambres ou studio individuels.

Cet accueil se veut être une réponse spécifique à des personnes qui nécessitent **un abri immédiat après une période d'errance ou une rupture** (sortie d'hospitalisation, d'incarcération, décohabitation brutale...) et qui connaissent de grandes difficultés sociales.

Souvent éloignées de l'insertion, **cet accueil leur permet de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation** (orientation sur une place d'insertion, pension de famille...).

La durée de séjour n'est pas limitée dans le temps (contrat de séjour de 1 à 6 mois renouvelable, plus court au début de la prise en charge afin d'évaluer au mieux la situation).

Cette stabilité de l'hébergement permet :

- **D'effectuer une évaluation sociale exhaustive des situations et la mise en place d'un accompagnement social global individualisé.**
- **D'instaurer une relation de confiance.**
- **De faire progressivement émerger un projet.**
- **De mettre en place les suivis médicaux, les ouvertures de droits et les mesures de protection nécessaires.**
- **De stabiliser la situation des résidents et de travailler à une sortie pérenne.**

L'animation du collectif est assurée par une CESF présente la semaine, la présence de veilleurs (pour les nuits et les week-ends) et des permanences éducatives quotidiennes.

A/ Les admissions

L'offre d'hébergement diversifiée de l'établissement Jules VALLES **permet de proposer l'accueil de tout type de composition familiale** (de la personne seule au couple avec 5 enfants) **et d'adapter cet accueil aux situations et besoins spécifiques des personnes orientées** (diffus ou collectif).



L'ensemble des places vacantes est mis à disposition du SIAO

- **18 ménages** sur le dispositif CHRS-INSERTION (43 personnes).
- **5 ménages** sur le dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES (24 personnes).
- **2 ménages** sur le dispositif URGENCE (2 personnes).

LA PROCEDURE D'ADMISSION

Les antennes d'Athis-Mons et de Ris-Orangis informent le SIAO par mail et via le logiciel **SI-SIAO** des disponibilités. Le SIAO soumet la candidature d'un **ménage** qui **doit personnellement contacter le service, en tant que demandeur d'hébergement**, et convenir de la date d'entretien de préadmission.

L'entretien de préadmission (ou de présentation pour les dispositifs AltHo-URGENCE FAMILLES et URGENCE) **est mené par deux travailleurs sociaux, rencontrant individuellement chaque membre de la famille (adultes et enfants)**. Ce temps d'écoute et d'échange permet de **faire le point sur le parcours, la situation, la demande et le projet de chaque personne orientée**.

- La candidature est présentée en **Commission d'admission** afin d'évaluer **l'adéquation de la demande d'hébergement du ménage orienté avec l'offre d'accompagnement proposée**.
- Ce dernier s'appuie sur **l'adhésion de la personne à s'engager dans un suivi socio-éducatif individualisé et soutenu (entretiens hebdomadaires obligatoires)** indispensable à l'élaboration et la réalisation de ses projets d'insertion et d'accès au logement.
- Il s'agit **d'évaluer dès le pré-accueil l'adéquation possible entre les attentes et les projets des personnes orientées avec le travail d'insertion et d'accès au logement autonome proposé**.

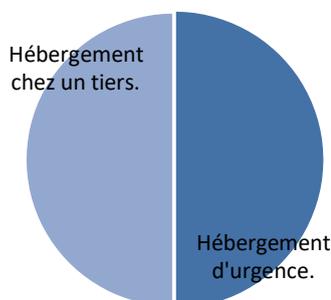
Les ménages sont informés de nos modalités de travail et sont ensuite invités à prendre le temps (24/48h) avant de confirmer leur demande d'hébergement.

CHRS-INSERTION

18 ménages

43 personnes admises

- 15 femmes
- 9 hommes
- 19 enfants (dont 4 naissances)



	Adultes avec enfants	Adultes sans enfant	Enfants	Total
Hommes	5	4		9
Femmes	8	7		15
Enfants mineurs			19	19
Enfants majeurs			0	0
Sous total	13	11		
Total	24		19	43

La moitié des ménages admis en 2022 sont des familles (dont 4 monoparentales sur 8) et l'autre moitié des personnes isolées. La grande majorité des ménages orientés sortent d'un dispositif d'hébergement d'Urgence.

AltHo-URGENCE FAMILLES

5 ménages

24 personnes admises

- 5 femmes
- 2 hommes
- 17 enfants (dont 3 naissances)

	Familles monoparentales	Familles biparentales	Total
1 enfant	1		1
2 enfants		1	1
3 enfants		1	1
4 enfants	2		2
Total	3	2	5 ménages

Le dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES (Alternative à l'Hotel) s'adresse exclusivement aux familles orientées hébergées à l'hôtel par le 115.

Le public orienté est similaire à celui des places d'insertion.

	Adultes	Enfants	Total
Hommes	2		2
Femmes	5		5
Enfants mineurs		16	16
Enfants majeurs		1	1
Total	7	17	24

URGENCE

3 ménages (3 hommes)

Sur le dispositif URGENCE, une place est exclusivement dédiée pour l'accueil d'une femme enceinte ou avec enfant de moins de 3 ans. Les trois autres s'adressent à des hommes isolés, partageant sanitaires et cuisine. En 2022, nous avons admis deux hommes seuls, l'un sortant d'incarcération et l'autre d'un Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile.

B/ Les personnes hébergées

CHRS-INSERTION :



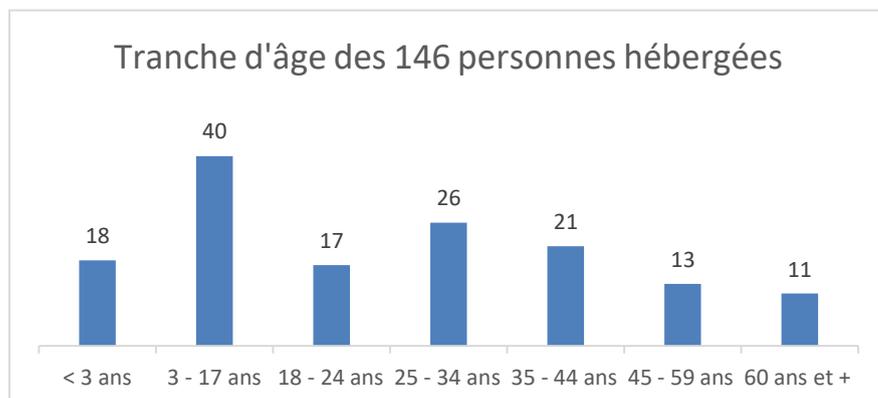
61 ménages
146 personnes hébergées

- **46 femmes**
- **32 hommes**
- **68 enfants**

	Personnes isolées	Couples sans enfant	Familles mono	Familles couple + enfants	Total
Hommes	16	2		14	32
Femmes	11	4	17	14	46
Enfants mineurs			26	32	58
Enfants majeurs			0	10	10
Adultes avec enfants				44	44
Adultes sans enfants	33				33
Total ménages	27	3	17	14	146 personnes 61 ménages

La typologie des ménages accompagnés au CHRS en 2022 est diversifiée, **les personnes seules représentent 49% du public et les familles 51%, dont une petite majorité de familles monoparentales (55% des familles accueillies).**

La durée moyenne de séjour des 109 personnes hébergées présentes au 31/12 est de 26,5 mois.



46,5% des personnes hébergées sont des enfants, et 14,7% d'entre eux sont des jeunes majeurs (68 enfants dont 10 jeunes majeurs).

53,5% des personnes hébergées sont des adultes.

La répartition des âges des personnes hébergées sur l'année 2022 est quasi identique à 2021, mis à part une hausse des plus de 60 ans, passant de 8 à 11 personnes. Cette évolution, déjà repérée les années précédentes, s'explique par un manque de moyens (financiers et administratifs) et de possibilités d'insertion (emploi) pour ce public.

AltHo-URGENCE FAMILLES :

15 ménages
69 personnes hébergées

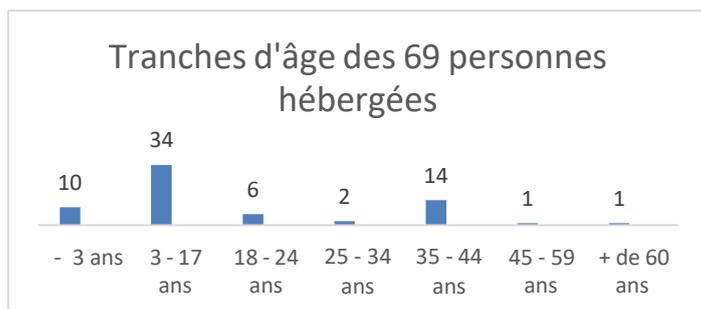
- 15 femmes
- 7 hommes
- 47 enfants

	Familles monoparentales	Familles biparentales	Total
Hommes		7	7
Femmes	8	7	15
Enfants mineurs	24	20	44
Enfants majeurs	1	2	3
			47

	Femmes seules	Couples	Total
1 enfant	2	0	2
2 enfants	1	2	3
3 enfants	1	3	4
4 enfants	3	1	4
5 enfants	0	1	1
6 enfants	1	0	1
Total	8	7	15 ménages

10 ménages sur 15 ont 3 enfants ou plus, soit 66.5% des familles accueillies sur le dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES.

La durée moyenne de séjour des personnes hébergées présentes au 31/12/2022 est de 23 mois contre 34 en 2021, du fait de la sortie de ménages dont le relogement a nécessité un accompagnement conséquent.



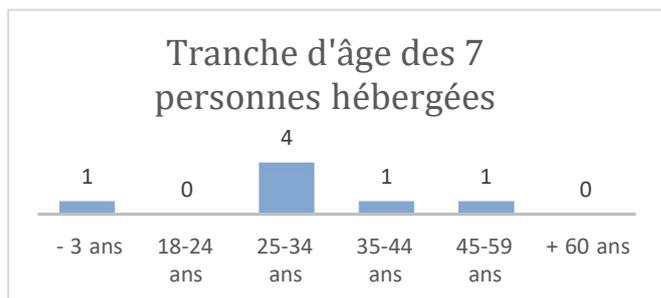
68.11% des personnes hébergées sont des enfants, soit presque 2% de plus que l'an passé (47 enfants dont 3 jeunes majeurs). En effet il y a eu 3 naissances au cours de l'année 2022.

URGENCE :

6 ménages
7 personnes hébergées

- 1 femme
- 5 hommes
- 1 enfant

	Personnes isolées	Familles monoparentales	Total
Hommes	5		5
Femmes	0	1	1
Enfants mineurs		1	1
Total	5	2	7 personnes 6 ménages



La typologie et le nombre de ménages hébergés en urgence est identique à 2021.

La durée moyenne de séjour des personnes hébergées au 31/12 est de 17 mois.

C/ L'accompagnement

Quel que soit le dispositif d'accueil, les missions des travailleurs sociaux et l'orientation de travail se veulent identiques.

L'accompagnement proposé s'adapte aux besoins des usagers, prend en compte leur singularité et leur temporalité.

Différents axes et dimensions de l'accompagnement sont travaillés ou mobilisés :

- L'accès aux droits
- L'accès à la santé (soins physiques et psychiques)
- Les apports cliniques des psychologues
- Le soutien à la parentalité (en fonction de l'âge des enfants, de la situation et des besoins de la famille)
- L'accès à l'emploi et/ou la formation
- L'accès au logement
- L'accès à la culture et aux loisirs
- L'exercice de la citoyenneté
- La Sécurité, l'Intimité et la Qualité des lieux d'hébergement

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

- Ils sont rencontrés individuellement le jour de l'entretien de préadmission, et **un livret d'accueil enfant** leur est transmis et commenté le jour de l'admission de la famille.
- Ils sont **vus et reçus régulièrement** (1 à 2 fois par mois), dans le cadre des visites sur le lieu d'hébergement ou d'entretiens fixés sur le service (en fonction de leur âge et leur projet).
- **Certains enfants** (en fonction de problématiques particulières repérées) et **l'ensemble des jeunes majeurs bénéficient d'un accompagnement individuel.**
- **Un travail en partenariat** peut être mis en place avec l'école, des services éducatifs ou de soins psychologiques, **en accord avec les parents et au profit des enfants.**

L'ACCÈS AUX DROITS



L'accompagnement des personnes à accéder à leurs droits suppose **d'évaluer, au travers des échanges, ce qui a pu empêcher la réalisation de ces démarches avant l'entrée au Centre d'Hébergement** (problème de compréhension des procédures complexes d'accès et de recours aux droits, blocages en lien avec son histoire personnelle...).

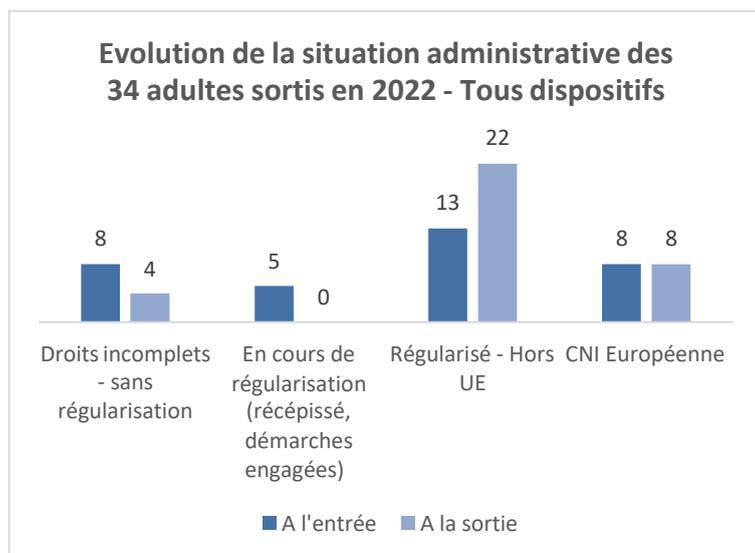
La régularité des entretiens va permettre **d'identifier et d'analyser la capacité de la personne d'engager des démarches au bénéfice de sa situation.**

Il s'agit également de construire dans le temps et en fonction de l'évolution des situations, les étapes nécessaires à l'accès à des droits particuliers (mise sous protection, reconnaissance adulte handicapé).

Tout comme les deux dernières années, **nous constatons en 2022, que les ménages accompagnés sont particulièrement impactés par des difficultés réelles et parfois dommageables dans le traitement et le délai de leurs demandes auprès des services et administrations.** Concernant les demandes de régularisation, les délais d'attente peuvent entraîner des conséquences dramatiques sur leur situation qu'il faut prévenir et traiter (suspension des droits, perte de l'emploi).

La sollicitation et l'implication répétées du travailleur social sont alors indispensables même pour certains ménages ayant un niveau d'autonomie suffisant. Une collaboration avec les **partenaires tels que la CIMADE, l'OFPRA et les MJD**, est nécessaire afin d'être au fait des changements législatifs.

L'Association **COMMUNAUTÉ JEUNESSE**, selon un principe de non-abandon, s'engage à soutenir les personnes accueillies et accompagnées (et leur demande d'aide sociale d'accueil auprès de la DDETS) jusqu'au bout des démarches en termes de **régularisation**. Certaines situations nécessitent de travailler cette question sur plusieurs années.



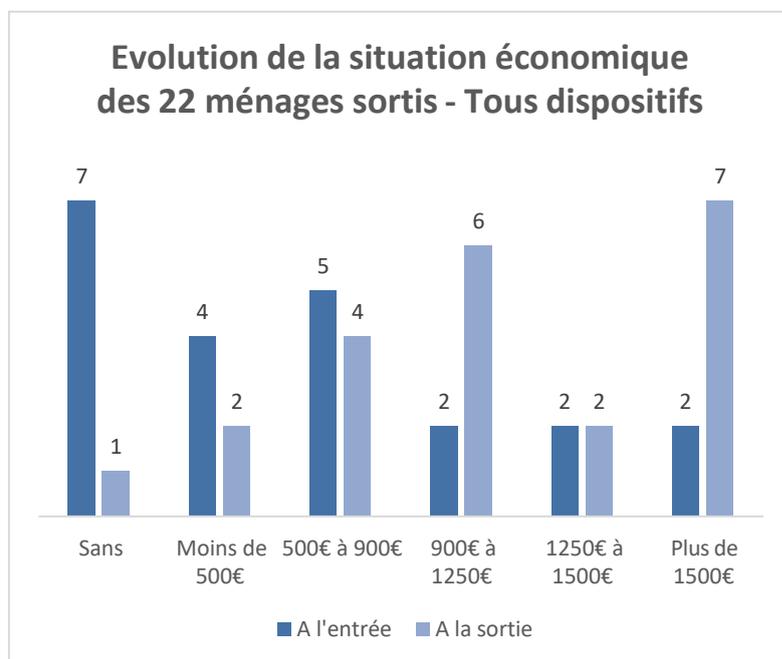
Parce qu'il propose un accueil inconditionnel, **13 adultes sur les 34 adultes sortis du dispositif CHRS- INSERTION en 2022** présentaient à leur entrée un statut administratif précaire, déboutés du droit d'asile, sans titre de séjour ou en voie de régularisation. 4 d'entre eux sont sortis sans régularisation, les 9 autres ont obtenu un titre de séjour.

La majorité des ménages orientés présentent une **situation financière extrêmement fragile** du fait de l'origine des ressources (prestations familiales, ARE, RSA).

Deux tiers des ménages sortis du dispositif **CHRS-INSERTION en 2022 (10 ménages sur 15)**, disposaient à leur arrivée d'aucun revenu ou de revenus inférieurs à 900 euros.

La grande majorité d'entre-deux (**12 sur 15**) sortent du dispositif avec des ressources stables comprises entre 900 et plus de 1500€.

Sur le dispositif **AltHo-URGENCE FAMILLES** la majorité des ménages sortis en 2022 sont entrés sans ressources ou avec des revenus inférieurs à 900€ (4 sur 5). Ils ont tous quitté le dispositif avec des ressources stables comprises entre 500 et plus de 1500€.



Les 2 ménages sortis du dispositif **URGENCE** sont arrivés et sortis avec des ressources équivalentes (minimas sociaux). L'un a quitté le centre d'hébergement assez rapidement, les modalités d'accompagnement ne lui convenant pas. Le second a pu effectuer des formations rémunérées et des missions d'intérim dans le cadre de son suivi, lui permettant d'avoir des ressources plus importantes selon les périodes.

L'accompagnement soutiendra les personnes à **faire évoluer et à stabiliser le niveau de leurs ressources en fonction de leurs besoins et leurs projets** (demandes d'allocations, recherches d'emploi) afin de **garantir dans la durée leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté**.

L'ACCÈS À LA SANTÉ



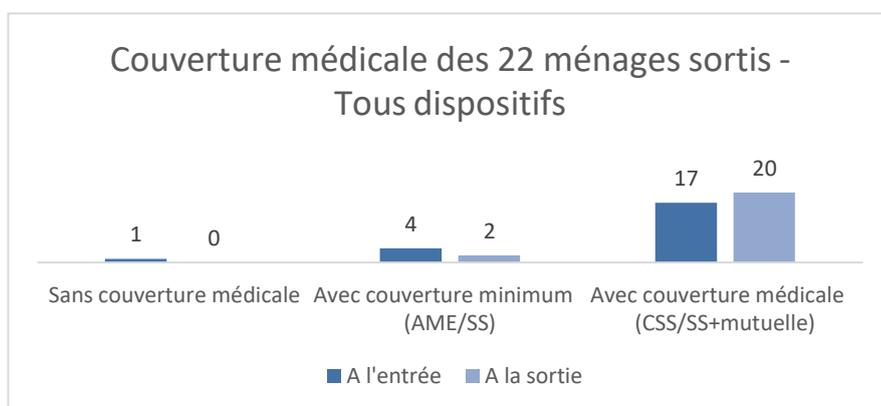
La situation sanitaire des personnes accueillies est souvent dégradée, voire inquiétante, quand pour certaines elles présentent de lourdes ou de graves pathologies.

Pour beaucoup, le manque de recours aux soins, de mobilisation dans un suivi, de connaissance de leurs droits et des services auxquels ils peuvent avoir accès (malgré leurs situations administratives et financières), et les difficultés rencontrées par les professionnels de santé pour assurer la surveillance médicale et la coordination des soins aggravent les situations.

De plus, de par leurs histoires et leurs parcours personnels, **certaines personnes présentent des fragilités psychologiques ou des souffrances psychiques ou psychiatriques qui entravent leurs rapports à l'environnement, aux autres, qui éclairent sur leur situation d'isolement et d'exclusion.**

Nous constatons que le public orienté sur **le dispositif Urgence** est particulièrement touché par des **problèmes de santé physique et psychique (dont addictologique).**

La quasi-totalité des ménages bénéficie d'une couverture sociale complète (avec mutuelle), à leur sortie des dispositifs en 2022, soit 20 ménages. Les 2 autres bénéficient d'une couverture minimum (AME). L'ouverture et le maintien des droits constituent la première étape obligatoire vers le soin.



Il s'agit également de les aider à rechercher, à choisir et **déclarer un médecin traitant** qui représente un interlocuteur privilégié, inscrit sur la durée.

Cette démarche est particulièrement et de plus en plus complexe du fait que les médecins généralistes n'acceptent plus de nouveaux patients.

Nous rencontrons tout autant de difficulté à orienter les personnes accompagnées vers le secteur psychiatrique (manque de médecins psychiatres et de structures de soins, listes d'attente importantes...).

Ces situations seraient d'autant plus inquiétantes et dramatiques si ces personnes, souvent isolées et démunies, n'étaient pas suivies en CHRS.

Il s'agit d'inventer et de créer au cas par cas, le maillage non seulement adapté mais également disponible, qui s'inscrira dans le temps (après la sortie) en termes de santé.

Nous poursuivons et tentons de développer une réelle coordination auprès des acteurs de terrain.

L'accompagnement social et l'instauration progressive d'une relation de confiance entre le travailleur social et la personne hébergée permet :

- L'évaluation des dimensions médicales et psychiques d'une situation
- La sensibilisation de la personne à la nécessité et aux bénéfices pour le quotidien et l'avenir de traiter ses problèmes de santé.
- Son implication dans l'ensemble des démarches le concernant, dans le respect de son consentement et du caractère secret du partage des informations.
- La mise en place et la continuité des suivis médicaux dans la durée, la création et la coordination d'un réseau de professionnels et d'un maillage d'intervention adapté et de proximité.

Les problèmes de santé mentale sont prégnants chez les personnes en situation de précarité et représentent un facteur de rupture sociale. Il est essentiel de considérer, dans le processus de réinsertion, la dimension psychique, voire de souffrance ou de pathologie mentale qui peut toucher au lien à l'autre, à l'autonomie et au « prendre soin de soi ».

La présence d'un psychologue sur chaque antenne du Centre d'Hébergement participe au repérage et à l'accompagnement adapté des personnes en souffrance psychique ou présentant une pathologie psychiatrique qui peut être dissimulée par d'autres symptômes.

Une bonne connaissance des problématiques de santé mentale permet d'avoir une représentation plus juste de ce public et de l'action des services de psychiatrie.

En 2022 des formations ont été réalisées au sein des équipes et également de façon individuelle, sur la souffrance psychique et l'addictologie.

LES APPORTS CLINIQUES DES PSYCHOLOGUES

Les deux psychologues des Centre d'Hébergement d'Athis-Mons et Ris-Orangis ont une **fonction clinique et institutionnelle auprès des usagers et des équipes éducatives**.

➤ **Accueil et orientation**

Les psychologues reçoivent chaque nouvel arrivant hébergé lors d'un entretien préliminaire de manière à établir un premier contact et mettre à sa **disposition un lieu de parole dont il pourra se saisir ponctuellement en cas de difficulté**.

Il est alors possible de travailler à une **orientation vers le soin (CMP, centre de soins, CMPP, CSAPA, etc.)** lorsqu'un suivi s'impose ou vers une réorientation pour ceux qui dans le passé ont déjà bénéficié d'une prise en charge.

➤ **Public accueilli / Clinique**

En effet, nous faisons le constat qu'un certain **nombre de personnes hébergées ont des antécédents de parcours de soins psychiatriques**.

D'autres présentent des symptômes relevant de pathologies psychiatriques mais sont pourtant restés à l'écart de toute prise en charge, soit parce qu'elles ne subjectivent pas leurs symptômes - en d'autres termes, elles ne s'en rendent pas compte – et par conséquent ne demandent pas à consulter les spécialistes concernés ; soit parce que ces symptômes n'ont jamais été identifiés ni par leur entourage ni par d'éventuels acteurs de santé.

Pourtant, **cette souffrance psychique n'est pas sans conséquences sur l'existence de ces personnes, comme en témoigne leur précarité sociale** ; laquelle, en effet, très souvent en résulte et non l'inverse.

➤ **Travail institutionnel et clinique en équipe**

Le psychologue participe aux réunions d'équipe afin d'apporter des élucidations cliniques. C'est grâce à ses observations et aux retours des autres professionnels de l'équipe, qu'il est possible **d'élaborer de manière collective les orientations de travail à mettre en pratique avec chaque hébergé**.

Il importe, dans ce travail de groupe, de repérer ce qui fait point d'appui pour un sujet afin de soutenir et promouvoir les solutions qu'il privilégie pour s'inscrire dans le lien social (vie professionnelle, ritualisation du quotidien, image du corps, rapport au langage, entre autres). Les modes d'intervention proposés répondent ainsi à la logique subjective de chacun, pour autant qu'il n'y a pas de réponse unique valable pour tous.

Ce travail d'élaboration a été d'autant plus important en cette période de crise sanitaire où l'urgence de la situation pouvait amener à anticiper les demandes et parer aux besoins des personnes hébergées, faisant fi des trouvailles de celles-ci et de leurs modalités singulières face à cet événement, somme toute, inédit. Du reste, il apparaît que si certains hébergés ont vécu difficilement le confinement, d'autres en revanche s'en sont trouvés plus apaisés car n'étant plus soumis aux demandes de l'Autre – parfois vécues par eux sous un mode injonctif (social, familial, institutionnel) voire persécutif.

Ces éclairages cliniques doivent aussi **permettre de traiter les impasses que peut rencontrer l'équipe éducative dans le travail d'accompagnement au quotidien** - par exemple la question de l'entretien des hébergements notamment pour les personnes qui ont du mal à « habiter » leurs corps ; et par-là même, éviter les points de fracture susceptibles de mettre en échec l'accompagnement, voire de précipiter la personne vers une décompensation psychique.

Il s'agit donc d'un **travail sur mesure qui implique un temps pour comprendre**. L'objectif est de procéder avec pertinence pour que chaque hébergé puisse trouver sa façon d'intégrer le tissu social avec le plus d'autonomie possible. **C'est pourquoi la durée d'un accompagnement varie d'un cas à l'autre et ne saurait être déterminée par un parcours standardisé généralisable qui ne tiendrait pas compte des singularités des usagers.**

➤ Supervisions

Chaque équipe de travailleurs sociaux de l'associations bénéficie de 10 séances annuelles de supervision permettant **l'analyse de leurs pratiques et la réflexion autour des situations** des personnes accompagnées. Cette instance permet également d'aborder différentes thématiques (addiction, psychose, dépendance...). Les supervisions sont réalisées par des psychologues cliniciens de l'association Intervalle- cap. L'équipe de cadres de direction bénéficie également de 6 séances de supervision par un psychologue différent de celui des équipes.

Famille G : Un accompagnement vers l'autonomie nécessaire au relogement.

Madame G et ses deux fils ont intégré le CHRS en 2018 sur une place ALTHO, dans un appartement diffus. Madame et les enfants étaient jusqu'alors hébergés à l'hôtel depuis leur arrivée en France en 2009. Ils ont ainsi exprimé un grand enthousiasme et un grand soulagement à leur entrée dans l'hébergement. Madame est alors âgée de 36 ans et ses enfants, **D** de 9 ans et **C** de 2 ans ½.

La question de la santé a été, dès le départ, au centre des préoccupations de la famille, prenant beaucoup de place dans le quotidien.

Dès leur arrivée en France, **D** a été pris en charge à l'hôpital Necker pour y subir de multiples opérations du fait d'une malformation. Dès lors, il va avoir un suivi régulier. **C** présentait, lui, des problèmes de vision, un suivi ophtalmologique a été mis en place. Les écrans étant très présents dans cette famille, nous avons pris l'initiative de sensibiliser Madame sur leurs effets néfastes et les répercussions sur la vue des tous petits.

Peu de temps avant la fin de prise en charge de la famille au sein du CHRS, il a été observé chez **C**, (7ans), de nombreuses pertes de connaissance. Nous avons accompagné Madame et son fils vers les professionnels compétents. **C** a été diagnostiqué épileptique, par conséquent un suivi adapté a été mis en place.

De son côté, au début de l'accompagnement Madame nous a fait part de symptômes de type tachycardie et vertiges. Aucune explication n'a été trouvée malgré de nombreux examens médicaux. Ces problèmes de santé ont freiné dans un premier temps la démarche d'insertion professionnelle de Madame. Au cours de notre accompagnement ces symptômes ont disparu au fur et à mesure et ont permis à Madame d'avancer dans ses projets.

Il a été important, pour faciliter le quotidien, que la famille bénéficie de soins proches du domicile. Nous avons alors accompagné Madame en ce sens en commençant par la recherche d'un médecin traitant non loin de leur hébergement.

L'insertion professionnelle de Madame a nécessité plusieurs étapes.

A son arrivée Madame parlait très peu français, de ce fait la priorité pour elle a été d'être accompagnée dans la recherche et la mise en place de cours. Madame a par la suite intégré un dispositif de soutien linguistique avec l'OFII.

Après les cours de français Madame a exercé des emplois en tant que femme de ménage en CDD sur de courtes périodes. Une inscription au Pôle Emploi a rapidement été faite, et nous l'avons orientée vers un dispositif local d'insertion par l'emploi afin qu'elle y ait un accompagnement personnalisé. Madame a signé, en juin 2021, un contrat CDDI de 7 mois renouvelable sur un chantier d'insertion dans le domaine de la couture.

Pour faciliter l'insertion professionnelle de Madame, nous nous sommes mis en lien avec différents partenaires (chantier d'insertion, employeur). Elle a ensuite pu exprimer elle-même certaines difficultés rencontrées, notamment dans son organisation familiale (étant mère isolée), freinant son entrée dans l'emploi. Nous avons alors accompagné Madame à solliciter des modes de garde (nourrice, garderie, centre de loisirs), du soutien scolaire ainsi que le centre social pour mettre en place des activités pour les enfants.

Un accompagnement à la parentalité a été essentiel afin que chacun retrouve sa place dans la famille.

Madame était très soucieuse de la scolarité de ses enfants et en lien avec les enseignantes.

D avait un bon niveau scolaire, Madame s'appuyait alors beaucoup sur lui pour comprendre et effectuer certaines démarches administratives alors qu'il n'était que pré-adolescent.

Nous avons abordé la question de la place de chacun, afin que D puisse reprendre son rôle d'enfant et nous avons orienté Madame vers des cours d'informatique, en plus de ses cours de français, afin de la faire gagner en autonomie. Madame a pu bénéficier de cet encadrement avec le dispositif d'insertion local.

C était également bon élève et participait en classe malgré sa timidité. Il a été recommandé à Madame de patienter avant de commencer toute activité extra-scolaire pour lui, au vu de ses crises d'épilepsie.

L'accompagnement de Madame vers l'autonomie, la gestion des démarches et de la vie quotidienne a été nécessaire.

Madame rencontrait des difficultés particulières à comprendre et effectuer les différentes démarches administratives. Durant les entretiens, nous avons cherché des moyens pour que Madame y parvienne plus facilement. Nous avons alors privilégié l'installation d'applications accessibles depuis le smartphone de Madame qui maîtrisait cet outil (Doctolib, Pôle Emploi, CAF, CPAM...). Madame tenait également à jour un carnet dans lequel elle inscrivait les différents sites pour ses démarches ainsi que ses codes d'accès. Cela lui a permis de devenir plus autonome dans ses démarches.

Une fois Madame prête, les démarches de relogement ont pu être entreprises.

Une demande de logement a été effectuée en mai 2019 puis, Madame ayant pu stabiliser sa situation au niveau de l'emploi, la famille a été inscrite sur les différents dispositifs liés au logement tel que le SYPLO et l'ACD, en 2021.

Ne se voyant pas proposer de logement, Madame a souhaité faire une demande DALO qu'elle a constituée seule. C'est par ce biais qu'elle a été relogée, sur un appartement de type T3 dans une ville voisine.

La situation financière de Madame permettait son relogement, cependant son autonomie était encore à consolider. Après sa reconnaissance PU DALO elle a rapidement eu une proposition de logement. Nous avons alors sensibilisé Madame aux charges inhérentes à l'entrée dans un logement autonome et aux priorités budgétaires permettant de s'y maintenir.

Madame a été soutenue par notre service pour effectuer les démarches liées au relogement (lien avec le bailleur, ouvertures des compteurs, changements d'adresses...), puis nous l'avons orientée vers la MDS de secteur afin qu'elle bénéficie d'un suivi social. Nous lui avons également transmis les adresses utiles dont elle pourrait avoir besoin pour ses démarches.

La famille a quitté le CHRS en février 2022, après 5 ans d'accompagnement nécessaire à un travail d'autonomie et à la stabilité de sa situation.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La parentalité se définit comme l'ensemble des fonctions dévolues aux parents pour prendre soin des enfants et les éduquer.

Elle est centrée sur la relation parent-enfant et comprend des droits et des devoirs pour le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Les parcours et les problématiques des familles qui nécessitent un hébergement et un accompagnement d'insertion, peuvent pour certaines, fragiliser ou impacter l'exercice de leur rôle parental.



A l'accueil des familles, les équipes sont vigilantes à :

1. **Rencontrer, accueillir chaque membre de la famille**, adultes et enfants (travailleurs sociaux et psychologues)
2. **Évaluer si les démarches concernant l'ouverture des droits (CPAM, CAF), les suivis médicaux liés à une grossesse ou aux enfants en bas-âge, la scolarisation des enfants et les modes de gardes sont à mettre en place.**

3. Identifier la composition (les membres et les enfants présents, absents, restés « au pays ») et **comprendre la structuration familiale, son fonctionnement propre**, son environnement et ses appuis familiaux.
4. **Repérer l'état psychique des membres de la famille et la qualité des relations parent(s)-enfant(s).**

Au cours de l'accompagnement, il s'agit de :

- **Concourir au respect des droits fondamentaux de l'enfant.**
- **Accueillir et accompagner de manière individuelle chaque enfant**, par des rencontres régulières et obligatoires (à l'occasion des visites à domicile, d'entretiens individuels et dans le cadre des bilans),
- **Organiser des sorties et ateliers à l'attention des familles** dans l'objectif de favoriser le lien parent-enfants et de favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants.
- **Conseiller les parents dans l'exercice de leur rôle** quand ils en expriment ou en manifestent le besoin ; comme, par exemple dans leur lien avec le milieu scolaire (organisation de rencontres avec les enseignants).
- **Les accompagner à solliciter l'aide d'un tiers le cas échéant** (Aide Educative à Domicile, Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale, Psychologues...) ou œuvrer pour la **mise place d'une intervention de l'Aide Social à l'Enfance** pour les situations les plus fragiles (AEMO). Les travailleurs sociaux peuvent, dans ce contexte, participer à des rencontres avec les partenaires (synthèses, équipes éducatives...), dans le but de contribuer à l'évaluation des situations.
- **Mettre en place pour les jeunes majeurs et certains enfants un contrat d'accompagnement individuel.**
- **Travailler en partenariat** avec les différents dispositifs et services tels que les PMI, les espaces parents-enfants, les établissements scolaires, les maisons de quartiers, les médiathèques et autres, dans un **principe de non-substitution et de responsabilisation parentale.**

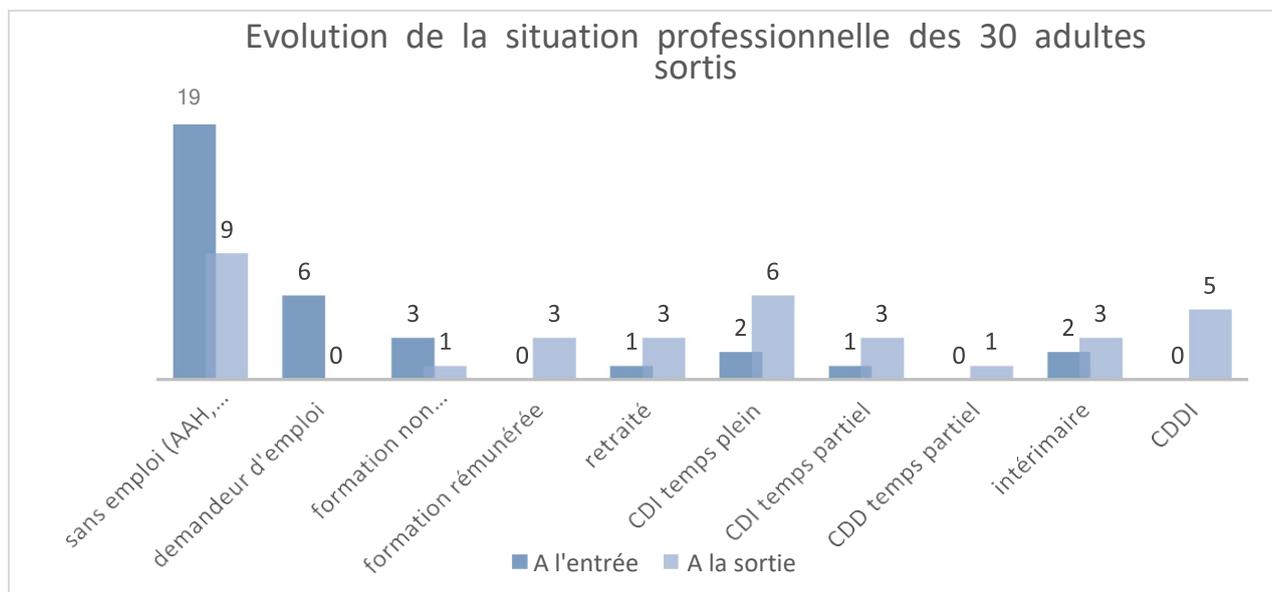
Les rares réticences et limites posées par certains parents, dans la crainte du regard des professionnels sur la façon dont ils s'occupent des enfants, sont très rapidement levées par un échange, dès l'accueil, sur nos obligations respectives, puis par l'attention particulière et continue qui est portée par le service pour chacun.

L'ACCÈS À L'EMPLOI



De par leur parcours et leurs difficultés et dans un contexte économique et social compliqué, les personnes orientées en Centre d'Hébergement sont le plus souvent sans emploi (ayant quitté le milieu professionnel depuis plusieurs années ou n'ayant jamais travaillé). La recherche d'emploi se heurte également à des problèmes de régularisation, un manque de stabilité au niveau de l'hébergement, des fragilités physiques et/ou psychiques et des difficultés pour les mères d'enfants en bas-âge de trouver des modes de garde. **Leur adaptation aux rythmes et aux relations de travail est alors rendue compliquée. Il s'agit de prendre en compte ces éléments pour ne pas mettre les personnes en difficulté ou en situation d'échec.**

Quand elles sont en activité, les personnes accueillies sont dans une situation professionnelle précaire (missions ponctuelles, contrat de quelques heures, intérim et agence intermédiaire). Elles sont alors accompagnées à élaborer, **définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé**, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur **le partenariat avec les organismes compétents** (Missions Locales, Pôle Emploi, Associations intermédiaires...).



L'accompagnement social vise à trouver au cas par cas les moyens **d'assurer leur stabilité financière** (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé, retraite), pour certains **une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée** (ex : temps partiel).

Sur les 26 adultes sortis du dispositif CHRS-INSERTION en 2022, seuls 5 étaient en situation d'emploi à l'accueil (dont 2 CDI temps plein, 1 CDI temps partiel et 2 en intérim). **Ils sont 15 à la sortie** (dont 9 en CDI).

Parmi les 11 personnes sans emploi à leur sortie : 1 personne est en formation non rémunérée, 2 personnes sont en formation rémunérée, 3 personnes sont à la retraite, 2 personnes perçoivent l'AAH ou le RSA sans projet professionnel à définir.

Les 6 adultes sortis du dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES sont entrés sans emploi (dont 1 seul demandeur d'emploi). 3 d'entre eux sont sortis sans emploi avec mis en place d'une AAH pour l'1, et projet en cours d'élaboration pour 2 (poursuite d'un travail engagé). **Les 3 autres sont sortis avec un emploi ou une formation** (1 formation rémunérée, 1 CDD temps partiel et 1 CDDI).

Concernant les 2 personnes sorties du **dispositif URGENCE** en 2022, les 2 sont arrivées sans emploi, l'une est sortie avec des missions d'intérim et l'autre sans emploi du fait de sa non-adhésion à l'accompagnement social proposé.

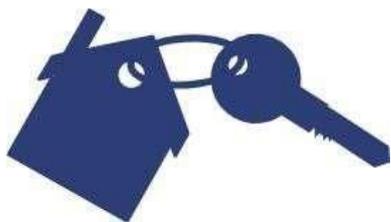
Les travailleurs sociaux accompagnent les personnes dont la fragilité psychique empêche une insertion ordinaire dans l'emploi. Pour certains un travail vers une demande de **Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et/ou d'ouverture de droits à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) auprès de la MDPH** est possible. En 2022, cela a concerné 2 des adultes sortis du centre d'hébergement. Cependant, pour d'autres, la question est plus complexe à aborder et nécessite du temps.

Par ailleurs, la **situation administrative** des personnes dont la régularisation n'a pu aboutir empêche l'accès à l'emploi. **C'est le cas de 2 adultes sortis cette année.**

En 2022, le **CDDI (Contrat à Durée Déterminé d'Insertion)** a permis à 5 personnes de quitter le Centre d'Hébergement avec un emploi stable (1 à 2 ans) et un suivi en insertion professionnelle.

Enfin, plus qu'auparavant, 3 adultes sortis en 2022 ont bénéficié **d'un accompagnement à l'ouverture de leurs droits à la retraite** au cours de leur séjour.

L'ACCÈS AU LOGEMENT



Après avoir accompagné les personnes hébergées à faire évoluer et stabiliser leurs situations personnelles (régularisation, soins, accès aux droits) et financières (allocations, emplois, remboursement des dettes), l'objectif est de les préparer et **les faire accéder à un logement pérenne, autonome ou adapté.**

Le recueil exhaustif des éléments du parcours des personnes accueillies effectué à l'admission, et les premiers temps de l'accompagnement permettent progressivement de **mettre en évidence les événements et les problématiques ayant conduit les personnes à se retrouver sans domicile, en situation d'isolement et à recourir à une demande d'hébergement.**

Les personnes admises ont pour la plupart connu sur plusieurs années de nombreux modes et ruptures d'hébergements (chez des tiers, en hôtel, en structure...), et rares sont ceux qui ont eu dans le passé leur propre appartement.

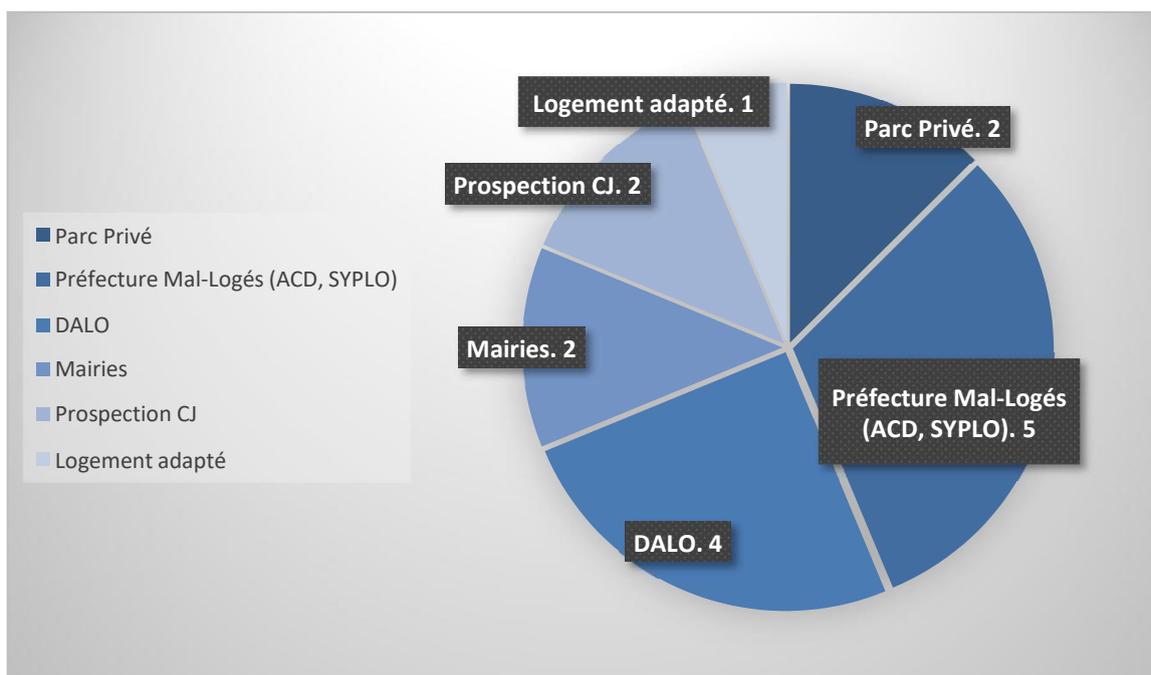
S'il s'inscrit très tôt dans les objectifs, pour marquer l'accueil en Centre d'hébergement comme une étape de transition, **le projet logement se construit avec les personnes dans le temps, nécessaire pour retrouver une stabilité certaine** (équilibre physique, psychologique, financier...).

L'accompagnement proposé doit être pensé comme un travail de prévention qui doit être mis en œuvre en amont pour éviter dans l'avenir de nouvelles ruptures.

À la suite du dépôt d'une demande de logement social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au relogement sont mobilisés :**

- Le contingent « **Préfecture- Mal logés** » avec le repérage des ménages prioritaires enregistrés dans le SYPLO et labelisés par l'Accord Collectif Départemental (**ACD**)
- **Action Logement** pour les personnes en activité
- **Le Pôle prospection de l'association Communauté Jeunesse** vient en soutien de ces dispositifs en orientant des ménages auprès de bailleurs sociaux partenaires.

Dispositifs d'accès mobilisés 16 ménages relogés



L'accompagnement social participe à **adapter le projet aux attentes et aux besoins de la personne avec la réalité de l'offre existante** (type d'appartement, délai d'attente avant proposition).

Malgré la multiplicité des dispositifs priorisant l'accès aux sortants d'hébergement, **cette offre reste insuffisante pour les ménages au faible niveau de ressources.**

Au-delà des critères administratifs et financiers, **un ménage peut être prêt au logement, mais avoir besoin du maintien d'un suivi social afin de garantir la pérennisation de sa situation sociale, budgétaire ou familiale :**

- Un accompagnement social de droit commun (CCAS / MDS).
- Un accompagnement spécifique lié à la gestion du budget MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) ou une Mesure de protection juridique des majeurs (Tutelle-curatelle).
- Les mesures d'accompagnement sociales relatives au Handicap (ex : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)).
- Un accompagnement spécifique lié à la protection de l'enfance (Aide Educative à Domicile (AED) et L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO))
- Une mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) ou d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).
- La mise en place de repas à domicile, d'une intervenante ménagère pour l'entretien du logement, d'un passage par des infirmiers, d'associations diverses d'aide à la personne en fonction des besoins repérés.
- L'orientation vers des écrivains publics et/ou des points informatiques (ex : France Connect).

La mise en place de ces mesures est réfléchi et travaillée en amont avec les personnes accompagnées.

Pour certains, au regard des difficultés ou des attentes exprimées, se construit progressivement une orientation vers un logement pérenne adapté (pension de famille) destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés à vivre seules dans un logement individuel.

Par ailleurs, nous avons été amenés cette année à travailler l'orientation d'un résident vers une résidence autonomie.

LE PÔLE PROSPECTION

Les établissements de l'association COMMUNAUTE JEUNESSE, accueillent au sein de leurs différents dispositifs d'hébergement, des personnes seules et des familles dont l'objectif final est l'accès à un logement autonome, adapté et pérenne.

L'entrée dans le logement concrétisera et ponctuera leurs parcours d'insertion et le travail d'accompagnement engagé sur plusieurs mois, voire années, avec les professionnels, pour stabiliser dans le temps leur situation.

Pour assurer mieux encore cette mission, l'Association a souhaité **mobiliser d'autres moyens, au-delà des dispositifs d'accès prioritaires existants, afin de multiplier et d'optimiser les propositions faites aux ménages, travaillant si possible à l'adéquation de la singularité de chaque situation et ses besoins avec l'offre de logement.**

Ce travail engagé dès 2019 par l'équipe du Logis-Mons, se déploie depuis l'année 2020 par la mise en place d'un pôle PROSPECTION.

LES OBJECTIFS VISÉS

Permettre aux ménages hébergés et accompagnés prêts au relogement par les différents services d'hébergement de l'Association d'accéder à un logement autonome adapté à leur situation sociale et financière et à leurs besoins.

Et créer pour se faire un partenariat de confiance avec 6 partenaires (91 et hors département) Bailleurs + Action Logement.



UNE EQUIPE DEDIÉE

- 1 coordonnatrice
- 3 « référents logement » nommés pour deux ans dans chaque service (Jules Vallès Antenne ATHIS, Jules Vallès Antenne RIS, Femmes Solidarité) qui se réunissent chaque trimestre (priorisation des situations des ménages à soumettre aux bailleurs – infos sur le partenariat et les dispositifs d'accès au logement - ajustements).

DES OUTILS DEDIÉS :

- Une boîte mail dédiée à cette activité a été créée prospection@comjeun.fr et transmis au bailleur, à Action Logement, et au service ACD de la DDETS.
- Un tableau des ménages dits « prêts au relogement », et des Fiches candidats ont été créées à destination des bailleurs.

Ces deux outils sont actualisés chaque mois afin de transmettre des éléments les plus proches possibles de la réalité.

La liste des ménages prêts au relogement sont envoyés au SIAO afin qu'ils soient enregistrés dans le SYPLO par le pôle **PROSPECTION**.

BILAN 2022

Au 31 décembre 2022, 4 ménages ont accédé via ce service au logement en bail direct.

Le travail partenarial enclenché en 2019 s'est poursuivi en 2022.

Le Pôle Prospection travaille auprès des équipes à la mise à jour rigoureuse et régulière des dossiers et à l'adéquation des projets d'accès au logement des personnes à la réalité de l'offre.

Les candidatures via les travailleurs sociaux nous parviennent lorsque ces ménages sont prêts au relogement tant au niveau administratif, financier que dans la préparation de l'accès au logement. Par ailleurs, les dispositifs SYPLO, ACD et ACTION LOGEMENT sont actionnés avant l'orientation vers le Pôle Prospection. Le tableau des ménages prêts au logement et les fiches candidats sont adressés mensuellement à nos partenaires. Soit les bailleurs nous font des propositions d'appartement et nous proposons une candidature, soit le bailleur, à partir de nos tableaux des ménages prêts, choisit un candidat qu'il positionne sur un logement. Des réunions « prospection » avec l'ensemble de l'équipe dédiée à cette activité sont mises en place et permettent : d'informer sur l'actualité du logement, de faire un retour sur les rencontres partenariales qui ont eu lieu, l'échange sur des situations complexes, ...

Des réunions de « bilan » sont mises en place chaque année avec les partenaires pour faire le point sur l'année écoulée, les candidatures proposées, les difficultés rencontrées, les perspectives à venir etc....

Il faut cependant considérer les difficultés remontées par nos partenaires : baisse des taux de rotation due à la crise sanitaire, priorisation des publics (handicap, violences conjugales), relogement dans le cadre de l'ANRU et les exigences quant au niveau de revenus. Le reste à vivre exigé reste souvent trop haut pour les ménages hébergés présentant des minimas sociaux et de faibles ressources qui sont prêts à être relogés.

Nous remercions les partenaires qui nous ont fait confiance et nous ont permis les 4 relogements effectués cette année et les autres bailleurs qui, nous l'espérons, nous permettront de renforcer et développer notre partenariat et donc des solutions pour les personnes qui sont accompagnées par nos services.

Nous avons pu rencontrer le bailleur « LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE afin de mettre en place un travail partenarial. Nous avons pu commencer à leur orienter des ménages prêts au relogement sur le deuxième semestre.

PERSPECTIVES 2023

Nous souhaitons consolider notre partenariat actuel et développer ce partenariat avec des bailleurs du territoire tel que CDC HABITAT ;

L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

LE POLE CESF

Depuis 2019 le « Pôle CESF » complète et enrichit l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assurés par les travailleurs sociaux dans le but de favoriser les conditions d'une insertion durable et de rechercher une solution de logement pérenne et adapté.

Les 5 CESF, intervenant sur l'ensemble des services d'hébergement de l'Association, se consacrent à l'organisation et à la mise en œuvre d'actions collectives et/ou individuelles afin de :

- **Garantir la qualité**, la mise en conformité et l'amélioration **des lieux d'hébergement** (en lien avec le service technique)
- Informer et d'**Accompagner** dans **les actes de la vie courante** (apprendre à cuisiner, à entretenir son logement... selon les besoins des résidents)
- **Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et à l'exercice de la citoyenneté.**
- **Préparer l'accès au logement.**

Des réunions et des temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).

Le droit à la culture des plus démunis ne constitue pas une priorité d'intervention pour les pouvoirs publics (pas d'application volontariste par loi ou décret) et **s'apparente plutôt à une déclaration de principe.** Même si l'accès à la culture n'est pas intégré dans les financements et ne fait pas partie du 'cahier des charges' ou des obligations légales, **l'Association Communauté Jeunesse organise depuis longtemps des modes d'accès à la culture pour les personnes accueillies** sur ses services d'hébergements.

Ces actions veulent dépasser de simples préoccupations occupationnelles et veulent favoriser :

- **Le développement personnel : retrouver du plaisir, reconnaître et développer des compétences,**
- **Un levier d'insertion : rompre l'isolement en créant des interactions et donc du lien social.**
- **Le partage d'un moment ludique et convivial enrichissant les relations entre parents, enfants et travailleurs sociaux.**
- **La cohésion sociale et la citoyenneté par rencontre avec l'autre et l'inscription dans son environnement.**

Des moyens spécifiques sont donc mis en place pour travailler à cette question :

Chaque équipe éducative inclut une **Conseillère en Economie Sociale et Familiale** qui travaille en lien avec les travailleurs sociaux et ses collègues des autres services à : **proposer une offre adaptée d'événements et temps conviviaux (fête des résidents...), d'activités, de sorties culturelles et d'ateliers ; développer un réseau et inscrire les ménages dans leur environnement (centres sociaux, équipements, associations sportives).**

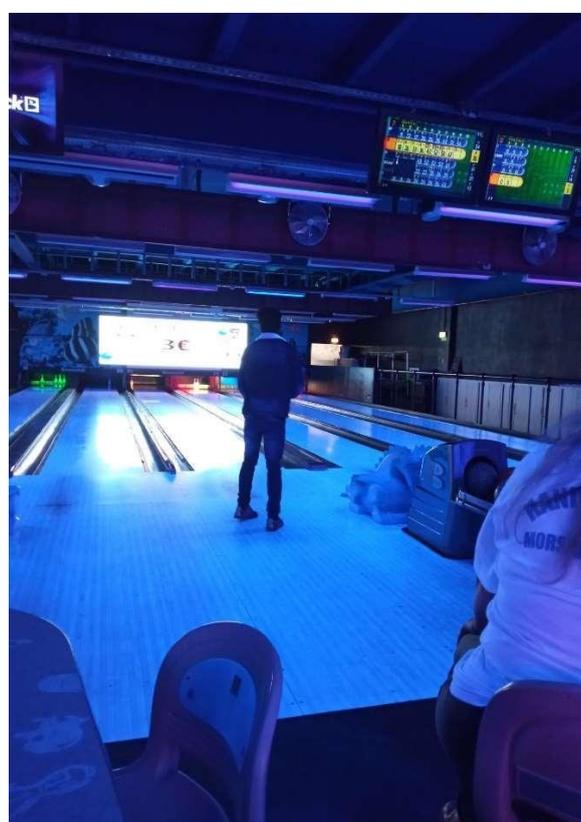
Les CESF coordonnent l'organisation des sorties, ce sont elles qui réalisent des affiches, des flyers à destination des usagers. Les travailleurs sociaux échangent ensuite autour de ce projet avec les personnes hébergées en vue de leur inscription. Une participation financière symbolique est toujours demandée.

Le Conseil à la Vie Sociale, notamment au travers de ses enquêtes auprès des personnes accompagnées, est force de proposition.

En 2022 plusieurs sorties ont été organisées :

- **Musée du chocolat de Paris : 5 résidents y ont participé**, effectif réduit du fait de l'obligation vaccinal.
- **Bowling**, à destination des personnes isolées : **8 participants**.
- **Médiathèques de Ris-Orangis : 8 personnes**, soit 2 familles.
- **Ferme de Longjumeau : 20 participants**.
- **Sortie Cueillette en Essonne : 3 résidents**.
- **Base de Loisirs de Draveil**, à destination des enfants et leurs parents : **27 participants**.
- **Base de Loisirs de Bois-le-Roi : 14 participants**.
- **4 Sorties Mer en Normandie**, pour un total de **70 participants**.
- **Ménagerie du Jardin des Plantes à Paris : 60 personnes**, soit 20 familles.
- **Escalade d'intérieur**, à destination des enfants : **12 participants**.
- **Atelier Halloween : 8 enfants**.
- **Théâtre de Ris-Orangis : 5 participants**.
- **Patinoire de Viry-Châtillon : 15 participants**.
- **5 barbecues** ont été organisés sur les collectifs du centre d'hébergement.

Une activité sportive (patinoire) et deux sorties culturelles (Galerie d'Art à Chamarande et visite de la Serre du Jardin des Plantes à Paris) avaient été organisés mais n'ont pas eu lieu faute de participants.





L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

La **loi n°2002-2 du 2 janvier 2002** réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Pour ce faire, elle institue une forme de participation : **le Conseil de la vie Sociale**.

L'Association Communauté Jeunesse a toujours eu à cœur de faire vivre et faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.

Il s'agit de favoriser et soutenir les échanges autour de :

- La citoyenneté
- La capacité à prendre la parole, à débattre
- Le pouvoir de prendre des initiatives et d'influer sur son environnement
- Le pouvoir de revendiquer une qualité de service.

Cela requiert un fort volontarisme car il existe des difficultés qui peuvent compliquer la mise en œuvre d'un CVS :

- Les personnes sont principalement centrées sur leurs problématiques et projets individuels.
- Leur mobilisation est souvent contrainte par des soucis d'organisation (travail, garde d'enfants, déplacement).
- L'hébergement dans le diffus complexifie l'émergence de préoccupations et mouvements collectifs.

Son sens et son organisation sont ainsi régulièrement interrogés pour garantir sa pérennité.

Le CVS a rencontré des difficultés à se remettre en place en 2022, malgré la sortie de la crise sanitaire. De plus des mouvements sur les équipes éducatives ont complexifié le suivi et la mise en place de cette instance. Des élections ont tout de même eu lieu ainsi que des réunions de secteur. Depuis, deux résidents élus sur trois ont été relogés et ont alors quitté leur fonction. De nouvelles élections et un CVS sont prévus au 2e trimestre 2023.

LA SÉCURITÉ DES COLLECTIFS

L'Etablissement Jules VALLES dispose d'une équipe de 5 veilleurs qui travaillent à tour de rôle les nuits et les weekends. Ils assurent une veille au sein du collectif Caron d'Athis-Mons et des temps de passage ainsi qu'une permanence fixe au sein du semi-collectif de Morsang-sur-Orge, afin de garantir la sécurité et le bien-être des résidents.

La présence des veilleurs sur les collectifs permet également aux résidents d'échanger au besoin ou d'être soutenus dans une situation d'urgence.

Le rôle des veilleurs est complémentaire à celui des travailleurs sociaux, leur mission est différente mais l'orientation de travail se veut semblable.

L'enjeu des interactions entre résidents et veilleurs n'est pas le même qu'avec les travailleurs sociaux, ce qui permet parfois aux résidents de se saisir autrement de ces temps d'échange et d'y adresser d'autres sujets.

Les transmissions écrites et orales entre veilleurs et travailleurs sociaux ainsi que les réunions qui les rassemblent permettent de **réfléchir autour des situations de chaque résident des collectifs, d'adapter le positionnement à avoir et d'orienter singulièrement le travail pour accompagner au plus juste chaque personne.**

En réunion, sont abordés l'avancée des situations et les événements importants qui ont pu avoir lieu sur les collectifs et/ou pour les résidents. Veilleurs, travailleurs sociaux, cheffes de service et psychologues peuvent croiser leurs réflexions et envisager une uniformisation des pratiques.

En plus des réunions mensuelles avec les travailleurs sociaux, l'équipe de veilleurs bénéficie d'une réunion trimestrielle avec les cheffes de service et le psychologue du Centre d'hébergement. Par ailleurs, les veilleurs sont en lien avec les cheffes de service et peuvent solliciter le cadre d'astreinte en cas de besoin, questionnement ou urgence le nécessitant.

LA QUALITÉ DES HÉBERGEMENTS

L'intervention des CESF

L'une des missions principales des CESF consiste à veiller à la qualité des hébergements proposés. Il s'agit d'organiser les nouvelles arrivées et les départs de résidents, de **veiller à ce que les résidents nouvellement arrivés prennent leurs marques dans de bonnes conditions. Cela passe par exemple par la prévention des risques domestiques.**

Un affichage de sécurité est prévu pour chaque lieu d'hébergement, dans le but de sensibiliser et de prévenir tout accident.

En 2022, l'association a cédé 4 logements en mauvais état (insalubrité), dans **le souci d'accueillir les personnes dans de bonnes conditions d'hébergement.** 3 nouveaux ont alors été pris en location, nécessitant la mobilisation des équipes pour l'aménagement et le renouvellement du matériel d'hébergement.

Des états des lieux intermédiaires annuels sont organisés dans chaque hébergement pour garantir un suivi et sensibiliser les résidents à l'importance de l'entretien régulier de son lieu de vie. Ces interventions permettent de repérer rapidement si la personne a des difficultés, lesquelles et comment y répondre.

L'association, à travers le Pôle des CESF, veille annuellement au **respect des normes de sécurité, à la mise en conformité des équipements et à leur vérification** (extincteurs, trappes de désenfumage, vérification tableaux électriques, sécurité incendie sur les collectifs, ...). **Les CESF ont la charge de veiller au bon déroulement des interventions d'entreprises extérieures et des exercices d'évacuation incendie mis en place sur les collectifs.**

Elles assurent également toutes les démarches inhérentes aux déclarations auprès des assurances en cas de dégâts des eaux ou autres...

Aussi, dans un souci d'économie et d'écologie, les CESF ont pour mission de créer un maillage partenarial composé d'entreprises, d'associations ou encore de particuliers, autour du don (Jeux, mobilier, vaisselle, linge de maison...).

Interventions individuelles

Au-delà des états des lieux entrants / sortants et intermédiaires, les CESF travaillent en lien avec les équipes éducatives et techniques afin d'intervenir sur différentes problématiques repérées :

- Aménagement ou réaménagement d'une pièce
- Utilisation d'un appareil électroménager et son entretien
- Occupation du logement et respect de son environnement
- Règle d'hygiène, d'entretien...
- Prévention des accidents domestiques
- Conseils sur la santé et l'alimentation
- Suivi des interventions techniques de l'association et d'entreprises extérieures
- Lien avec les gardiens, bailleurs, agences immobilières...

Durant l'année 2022 : 59 interventions individuelles ont eu lieu auprès de 15 ménages dans les domaines suivants :

- Entretien du logement : nettoyer les différentes pièces, déboucher l'évier, savoir utiliser un réfrigérateur, bien utiliser les WC pour éviter de les boucher (déchets à ne pas jeter) ... ;
- Prévention et traitement des moisissures et de l'humidité dans les pièces d'eau notamment ;
- Rangement : organisation et tri de linges... ;

- Réaménagement des espaces de vie (parents/enfants) ;
- Solution pour limiter les nuisances sonores ;
- Traitement et prévention des nuisibles tels que les cafards et punaises de lit (accompagnement sur le respect de protocole à suivre) ;
- Utilisation des lave-linges et sèche-linges (programme, textiles) avec comme support un livret individuel remis aux personnes concernées.

En 2022, 24 sinistres (type dégâts des eaux) ont eu lieu, nécessitant des déclarations avec le voisinage, des démarches auprès des assurances, différents passages des CESF et des ouvriers de l'association ainsi que l'intervention d'experts et d'entreprises extérieures. Au 31 décembre 2022 il restait 10 dossiers en cours de traitement.

L'intervention des services techniques : 630 interventions en 2022

Le service technique de l'établissement Jules VALLES est composé de 3 ouvriers et d'1 agent de service d'entretien.

Leur travail s'articule avec les 3 CESF de l'établissement et les équipes éducatives, afin de participer à offrir aux personnes accueillies un hébergement de qualité.

Les ouvriers polyvalents interviennent **sur les 60 lieux d'hébergement de l'établissement** et les bureaux des services. Ils assurent la plomberie, l'électricité, la désinsectisation, l'entretien des véhicules et des espacesverts, les équipements et la rénovation des lieux d'hébergement et des bureaux, les déménagements internes, etc.

En 2022 les ouvriers ont été beaucoup sollicités sur la rénovation et l'aménagement d'appartements et de bureaux, menant ainsi à bien 22 chantiers.

L'agent d'entretien s'occupe du nettoyage des bureaux du siège, des parties collectives des sites de Morsang et de Caron. Elle intervient également sur tous les logements de l'établissement Jules Vallès dans le cadre des entrées et sorties des personnes hébergées (avant la remise à disposition des logements), en **2022 il a été question de 32 appartements.**

Grâce à un généreux soutien financier du Groupe KINGFISHER obtenu en 2020 pour l'ensemble des activités d'hébergement de l'association, et en compléments des aménagements effectués en 2021, en 2022 :

- D'importants travaux ont été réalisés sur le collectif Caron, avec un agrandissement de la salle commune comprenant un espace cuisine et un espace salle de jeux pour les enfants. Du nouveau mobilier et de nouveaux équipements ont pu être installés ;
- Deux grandes tonnelles ont été installées dans les jardins des collectifs permettant de rassembler les résidents et d'organiser des évènements.
- Le bureau du semi-collectif de Morsang a été rénové (peinture et mobilier).
- Deux appartements diffus ont été rénovés (tapisserie/peinture, changement de sol).



D/ Les sorties

CHRS-INSERTION

- 15 ménages**
37 personnes sorties
- 11 femmes
 - 9 hommes
 - 17 enfants

**12 ménages relogés dont :**

- 9 ménages relogés dans le parc public (28 personnes)
- 2 ménages relogés dans le parc privé (2 personnes)
- 1 ménage relogé en logement adapté – résidence autonomie (1 personne)

D' « autres sorties » ont eu lieu pour :

- 1 ménage (2 personnes) réorienté vers un CHU du fait d'une place non adapté au handicap.
- 1 ménage (2 personnes) dont la prise en charge a pris fin et avec lequel un travail a été mené afin de trouver une solution personnelle.
- 1 personne (1 ménage) quittant le CHRS pour aller vivre chez sa compagne en dehors de la région parisienne.
- 1 personne quittant le groupe familial encore hébergé pour un retour dans son pays d'origine pour des raisons familiales.

Durée moyenne de séjour = 31.5 mois

Nous constatons que la durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2022 est inférieure de 3.5 mois par rapport à l'année 2021. En effet les ménages prêts au relogement se voient attribuer un logement plus rapidement qu'auparavant.

TAUX DE SORTIE	Vers un logement de droit commun ou adapté	Vers un autre dispositif d'hébergement
32.46 %	83.78 %	5.40 %

Un peu moins de ménages ont été relogés cette année par rapport à l'année dernière, cependant plusieurs logements ont été attribués à des ménages hébergés en fin d'année 2022 avec des délais d'entrée dans les logements repoussés du fait de travaux ou des durées rallongées dans les procédures.

AltHo-URGENCE FAMILLES

- 5 ménages**
22 personnes sorties
- 5 femmes
 - 1 hommes
 - 16 enfants

En 2022, 5 ménages sont sortis du dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES :

- 4 ménages ont été relogés dans le Parc public (19 personnes)
- 1 ménage (2 personnes - 1 femme et un enfant) a été réorienté en interne sur le dispositif Insertion à la suite d'une séparation.
- 1 personne a été exclue à la suite de violences intrafamiliales.

Durée moyenne de séjour = 42.86 mois

En 2022, la durée moyenne de séjour des personnes sorties du dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES a augmenté par rapport à 2021. En effet, les ménages relogés cette année sont des familles nombreuses dont le relogement prend de fait plus de temps.

TAUX DE SORTIE	Vers un logement de droit commun ou adapté	Vers un autre dispositif d'hébergement
40%	86.36%	9,00 %

URGENCE

En 2021, **2 ménages** (2 hommes isolés) **sont sortis du dispositif**

URGENCE :

TAUX DE SORTIE
40 %

- **Le premier**, présent depuis 3 ans, avec qui, un travail d'insertion professionnelle et destabilité des droits a pu être réalisé, a fait le choix de quitter le centre d'hébergement pour une solution personnelle, le collectif devenant trop pesant pour lui au regard de sa problématique psychique.
- **Le second**, présent depuis seulement 8 mois, n'adhérant pas à l'accompagnement proposé, un non-renouvellement de contrat de séjour a été acté d'un commun accord.

Durée moyenne de séjour = 22.5 mois

2. LOGIS- MONS

Cette année encore, le LOGIS-MONS a quasiment pu remplir ses obligations (619 mois mesures /650) dans une moindre mesure impactée par la diminution des orientations effectuées cette année par le FSL auprès de l'ensemble des opérateurs.

Les professionnels, malgré les aléas et les mouvements de l'activité (répartition des mesures déséquilibrée sur l'année avec des périodes plus intenses que d'autres pour rattraper les creux dûs au manque d'orientation), ont continué, sans découragement ni essoufflement, à réaliser leurs missions spécifiques auprès des ménages et à appréhender chaque situation singulière en s'appuyant sur une dynamique d'équipe précieuse qui s'active au quotidien dans ses locaux.

*L'équipe aura pu ainsi rencontrer et accompagner sur l'année 2022 :
103 ménages, soit 236 personnes : 122 adultes et 114 enfants.*

En effet, si le champ d'intervention d'une mesure ASLL peut s'avérer limité, par sa spécificité, les travailleurs sociaux ont à cœur d'évaluer, de penser, de repérer collectivement dans quoi sont prises les difficultés liées au logement qui ont motivé la mise en place d'une mesure.

Cette dernière ne peut tout traiter, mais elle peut constituer le levier pour non seulement travailler à l'autonomisation de chacun, à sa capacité et son droit d'habiter, mais également pour construire le maillage partenarial nécessaire (suivi social de secteur, aide à la gestion du budget dans la durée, accès aux soins...) qui pourrait éviter la résurgence des difficultés, après l'intervention, souvent signes, de symptômes d'une certaine fragilité, voire vulnérabilité ; économique pour certains, sociale et psychologique pour d'autres.

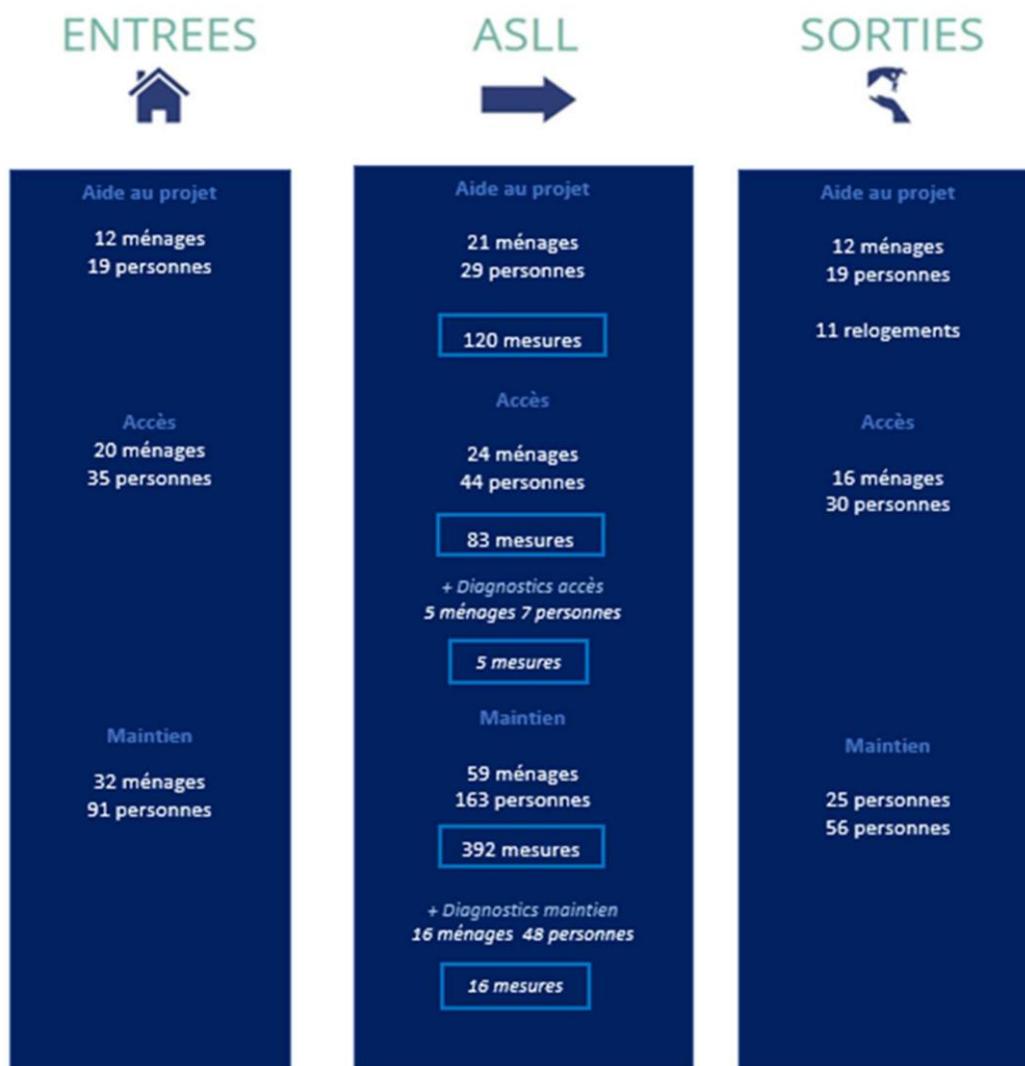
Au-delà de l'incontournable partenariat que les professionnels mobilisent, composant parfois à ses limites (manque accru d'assistantes sociales de secteur) leur action s'enrichit et se soutient de l'implication du psychologue mais également des autres établissements et services de l'association.

Pour exemple, face à l'importance des situations rencontrées de violences conjugales, l'équipe a bénéficié d'une sensibilisation en interne par les équipes de FEMMES SOLIDARITE 91. Elle travaille parfois à des orientations auprès des psychologues du PEREN, tant des problématiques de santé mentale sont également souvent rencontrées.

Les professionnels du LOGIS-MONS représentent de leur côté une ressource précieuse pour l'ensemble des travailleurs sociaux de l'association, de par leur expertise, sur les questions de logement.

**Marion RIFFARD,
 Directrice adjointe.**

A/ L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)



**UN SERVICE ENGAGÉ DANS L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT
DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ OU PRÉCARITÉ**

La question de l'accès au logement demeure un enjeu central dans l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés d'ordre économique, social et/ou psychologique. Pour les professionnels, il représente autant une finalité qu'un moyen pour travailler à l'insertion des ménages modestes ou fragiles.

Cependant, d'après le rapport de l'Abbé Pierre, seul 10% des plus de 700000 demandeurs en Ile de France ont obtenu satisfaction en 2022.

L'association COMMUNAUTE JEUNESSE se mobilise dans la lutte contre les exclusions et intervient depuis ses origines dans la mise en œuvre du droit au logement. Elle a suivi et s'est donc inscrite inévitablement dans tous ses mouvements, notamment avec la création, en 2007, d'un service d'accompagnement social lié au logement, le Logis-Mons.

Ce service proposait initialement à des ménages dont la situation socio-économique était stabilisée (emploi, ressources) un logement temporaire (contrat de sous-location) et un accompagnement axé sur la préparation et l'accès à un logement définitif dans le cadre de mesures ASLL Aide au projet.

Depuis sa création, le service a connu de nombreux changements, dus à l'évolution constante de la politique du logement et son foisonnement de lois et dispositifs, tant sur le plan de ses missions et modalités d'interventions, que sur le plan de l'organisation de son activité. **Ses missions se sont ainsi fortement diversifiées** en fonction des nombreuses impulsions législatives et politiques).

A cet accompagnement de ménages hébergés par l'association, **s'est ainsi rajouté et développé un accompagnement social « hors les murs » pour travailler à l'accès ou au maintien dans le logement de personnes hébergées ou logées sur l'extérieur.**

Issu du CHRS, le service partage le même projet d'établissement qui reprend notamment les valeurs défendues dans le projet associatif et utilise les outils mis en place par la loi 2002-2 dont notamment : le livret d'accueil, le contrat de séjour, le projet personnalisé d'accompagnement, le projet d'établissement et le Conseil de Vie Sociale de l'association (dans lequel siègent 2 représentants élus par les ménages accompagnés).

Aujourd'hui, chaque travailleur social accompagne entre **25 à 30** ménages, isolés, couples ou familles dans le cadre de **mesures ASLL** financées par le **Fond de Solidarité Logement 91** :

Sur l'année 2022, ce sont 103 ménages, soit 236 personnes qui ont été accompagnées. Le nombre de ménages accompagnés en 2022 est supérieur à 2021. On note une augmentation du nombre de diagnostics, dont la durée est courte (1 mois), et du nombre de mesures accès (entre 2 et 10 mois), ce qui explique que plus de aient été accompagnés sur l'année.

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

Le Logis-Mons assure un accompagnement ASLL individualisé et contractualisé avec des personnes qui rencontrent des difficultés financières et sociales pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

	AIDE AU PROJET	ACCÈS	MAINTIEN	Total
2022	120 mois mesures	87 dont 5 diagnostics En mois mesures	412 dont 16 diagnostics Mois mesures	619
2021	150	86	392 dont 10 diagnostics	628

Au total 619 mois mesures ont été réalisés sur 650 à réaliser avec une diminution de l'activité d'un peu moins de 2 %.

La baisse du nombre de mesures des Aides au Projet en 2022 fait suite à la fermeture de 2 logements demandée par le FSL et une convention à 125 mois mesures/an.

On note une augmentation des mesures maintien et une augmentation des diagnostics depuis le 2^e semestre 2023 à la demande du FSL qui souhaite se saisir de notre expertise pour valider les orientations.

Les missions d'accompagnement s'organisent autour des points suivants :

- **Évaluer la capacité des ménages à accéder et se maintenir dans un logement autonome** et leur besoin d'accompagnement (diagnostics, ASLL maintien)
- **Accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome** (mobilisation des dispositifs)
- **Soutenir, lors du relogement, l'intégration dans l'environnement et l'apprentissage des droits et devoirs du locataire**
- **Accompagner à la gestion budgétaire**

- **Soutenir et assurer le maintien dans le logement** (lien avec les bailleurs, accompagnement dans les recours aux procédures d'expulsion, apurement de la dette locative).

Les accompagnements se réalisent sur la base d'entretiens individuels : 1 entretien par mois minimum dans le cadre de rendez-vous sur le service et de visites à domicile.

Chaque suivi est partagé et étayé en équipe (réunion hebdomadaire) ; enrichi par l'apport clinique de son psychologue et par le travail effectué en supervision.

DES APPORTS CLINIQUES

La présence du psychologue dans le service du Logis-Mons s'inscrit dans la logique d'un travail coordonné où la question de l'accès et du maintien dans le logement est au centre des actions menées auprès des ménages pour que ces derniers deviennent des locataires autonomes.

Si bien des difficultés que nous rencontrons sont celles qui touchent aux exigences propres à la vie en société (endettement, gestion budgétaire, entretien du logement, rapports compliqués avec les bailleurs et/ou les voisins, instabilité professionnelle, santé défaillante, conflits familiaux, addictions, etc.), force est de constater que **dans un nombre de cas importants, de telles problématiques sont le reflet d'une forme de souffrance psychique.**

Pour certains, cette vulnérabilité survient à la suite d'un événement spécifique qui a bouleversé leur mode de vie et qui a entraîné une désorganisation dans leur manière de fonctionner, notamment en ce qui concerne les engagements inhérents à une location. C'est à ce moment-là qu'ils nous sont adressés.

Pour d'autres, cette fragilité date depuis plus longtemps. Parfois, elle a déjà été repérée et fait l'objet d'un suivi par des professionnels du secteur social et médical ; parfois, elle reste dissimulée sous couvert de précarité, de parcours d'errance, de plainte pathologique, de grande méfiance, d'une perte de vitalité, de phénomènes somatiques accablants, de toxicomanie, d'agressivité, de rupture du lien social, dépression, entre autres signes qui viennent rendre compte de ce qui subjectivement ne va pas.

C'est ainsi que le psychologue intervient plus particulièrement dans le cadre des réunions d'équipe, afin de faire émerger l'accent clinique dans les situations où il est indispensable de prendre en compte l'aspect psychique dans l'accompagnement. **En concertation avec les référentes, la coordinatrice du dispositif et la cheffe de service, le psychologue s'efforce de susciter une lecture clinique de la logique subjective en jeu afin de trouver la façon la plus pertinente de se positionner auprès des usagers.** C'est à partir de ce temps de réflexion collective que des coordonnées bien précises se dégageront pour orienter les interventions de l'équipe. **L'objectif visé est que les usagers soient en mesure de (ré)assumer les responsabilités propres au maintien d'un logement.**

Dans certains cas, lorsqu'une orientation dans le soin semble nécessaire, le psychologue pourra indiquer à l'équipe les structures de prises en charge les plus appropriées selon le cas. Par ailleurs, il peut aussi, le cas échéant, participer aux échanges qui portent sur l'utilisateur avec d'autres professionnels de santé (médecins, psychiatres, infirmières psychiatriques, d'autres psychologues...).

La supervision d'équipe :

En plus de la présence du psychologue au sein de l'équipe, les travailleurs sociaux bénéficient d'une supervision effectuée par un psychanalyste extérieur (de l'association Intervalle Cap) à hauteur de 6 séances par an. Cet espace permet à l'équipe de prendre le temps d'analyser en profondeur des situations complexes et d'en dégager des pistes de travail en complément des échanges qui ont lieu en réunion d'équipe.

B/ L'aide au projet avec hébergement

- 120 mois-mesures ont été réalisés/125.
- Soit 21 ménages suivis et hébergés (29 personnes)

Le dispositif est cofinancé par le Fonds de Solidarité Logement 91 (accompagnement social) et par l'Aide au Logement Temporaire de l'Etat (hébergement).

Chaque ménage accueilli est titulaire d'un contrat de sous-location et bénéficie d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement pour 2 ans.

Le service Logis Mons a une capacité de 11 lieux d'hébergement :

- **9 appartements** dans le diffus (7 studios, 1 T2 et 1 T3) du parc public ou privé pour personnes seules ou avec enfants.
- **2 appartements Adoma** (1 studio et 1 T1Bis) pour personne seule et famille monoparentale sur la résidence d'Athis-Mons)

LES MÉNAGES ADMIS EN LOGEMENT TEMPORAIRE

12 nouveaux ménages admis (12 adultes et 6 enfants) orientés par le SIAO 91.

LES CRITÈRES D'ADMISSION	
<u>Ressources</u>	
✓	CDI / CDD/Intérim : ouvrant droits au chômage
✓	Prestations sociales
✓	Dettes : dossier de surendettement – niveau de dettes et encadrement des dettes
<u>Situation administrative</u>	
✓	DLS à jour
✓	Réfugié ou récépissé avec autorisation de travailler
✓	Femmes victimes de violences : plainte + démarche entamée
✓	Divorce, niveau d'avancée : Procédure déjà engagée
<u>Autonomie</u>	
✓	La situation de la personne ne nécessite pas un accompagnement global
✓	Capacité de la personne à évoluer
✓	Se mobiliser dans le parcours d'admission
✓	Adhérer à l'accompagnement
✓	Se repérer dans les démarches, fournir des documents
✓	A habiter et gérer ensuite un logement de façon autonome

Des points réguliers avec le SIAO sont faits pour travailler à l'adéquation des orientations avec les critères spécifiques du Logis-Mons dans l'intérêt des ménages accueillies, qui doivent être relogées dans les 2 ans.

Nous avons rencontré la nouvelle équipe SIAO le 29 septembre 2022 afin de faire le point sur l'année en cours et les orientations proposées, mais aussi de préciser à cette nouvelle équipe les critères d'admission et le travail effectué par le service Logis-Mons.

En 2022, nous avons accueilli une femme avec 2 enfants, donc l'un est en situation de handicap. L'accompagnement est de fait un peu différent de l'accompagnement habituel, les axes de travail sont adaptés.

Les ménages admis en A SLL AP	
Homme isolé	4
Femme isolée	4
Femme isolée + 1 enfant	2
Femme isolée + 2 enfants	2
Couple + 1 enfant	0

Malgré des situations financières et professionnelles en cours de stabilisation, les situations d'hébergement des ménages avant admission restent précaires.

De plus, certains ménages reconnus réfugiés, rencontrent au cours de leur hébergement des difficultés administratives qui fragilisent grandement, sur un temps plus ou moins long, leurs situations et leurs perspectives de sortie vers le logement (difficultés d'obtention du titre de séjour, de leur acte de naissance...).

Situation avant l'admission	
CHRS / CADA	2
Hébergement chez tiers/famille	4
Accueil d'urgence / 115	2
Logement temporaire	2
Sans solution d'hébergement	2

Situations professionnelles des ménages admis en ASLL AP	
CDD - 6 Mois	2
CDD + 6 Mois	1
CDI Temps partiel	2
CDI Temps plein	5
Intérim	1
Sans	1

Ressources mensuelles des ménages admis en ASLL AP	
Moins de 500 €	1
500 à 900 €	1
900 à 1250 €	2
1250 à 1500 €	4
1500 à 2000 €	2
2000 à 2500 €	1
Plus de 2500 €	1

La personne qui perçoit un salaire élevé, soit plus de 2500€, à son admission sur le logement temporaire, travail en intérim de façon régulière. Cependant sa situation actuelle ne permet pas son relogement pour d'autres raisons.

LES MÉNAGES HÉBERGÉS EN 2022

Les ménages hébergés A SLL AP	
Homme Isolé	8
Femme Isolée	7
Famille monoparentale 1 enfant	4
Couple 1 enfant	
Famille Monoparentale 2 enfants	2
TOTAL	21

→ 21 ménages suivis et hébergés
(21 adultes et 8 enfants)
→ 120 mois mesures

Le service accueille majoritairement des personnes seules compte-tenu du nombre important de logements temporaires destinés à ce public dans notre parc locatif actuel.

Le nombre de ménages hébergés est quasi stable par rapport à l'année précédente, malgré la fermeture de deux hébergements, du fait d'une diminution de la durée moyenne de séjour.

Age des personnes hébergées A SLL AP		
03/17 ans	7	32%
18/25 ans	3	14%
26/35 ans	13	61%
36/45 ans	4	19%
46/55 ans	2	9%
55 ans et +	0	0%
TOTAL	29	

Moyenne d'âge adulte : 34 ans La moyenne d'âge des adultes est stable

Plus d'enfants ont été accueillis en 2022 du fait de la possibilité laissée au SIAO quant à l'orientation de couples ou de familles monoparentales sur certains appartements en fonction des besoins. Par ailleurs 4 familles avec enfants ont été relogées et 5 familles ont été admises.

Le dispositif s'adresse à des ménages aux ressources modestes qui sollicitent un hébergement stable et un accompagnement afin de faire valoir leur droit au logement.

Il y a une légère augmentation des ménages ayant des ressources de 1250€ à 2500€ et de 2000 à 2500€. Parmi ces ménages, 5 sur les 12 travaillent en CDI à temps plein. Pour les autres, les contrats sont précaires et pas toujours constants, ces ménages bénéficient de la prime d'activité en plus de leur salaire.

Ressources Mensuelles des ménages hébergés ASLL AP	
500 à 900€	1
900 à 1250€	6
1250 à 1500€	8
1500 à 2000€	2
2000 à 2500€	4
TOTAL	21

L'endettement des ménages hébergés A SLL AP	
Sans	16
- de 1000€	4
- - de 5000€	1
TOTAL	21

4 % des ménages hébergés en 2022 ont présenté une situation d'endettement à leur accueil, fragilisant leur budget et compliquant leur entrée dans le logement pérenne, contre 14 % en 2021. Les chiffres sont en augmentation et pourrait correspondre aux suites de la crise sanitaire (suspension ou perte d'emploi).

Dès l'orientation des ménages, l'équipe est vigilante à ce qu'une situation d'endettement n'empêche pas un relogement dans les 2 ans. Elle travaille auprès des

ménages tout de même sur cette question tant que l'endettement n'est pas trop important.

L'accompagnement social vise notamment à traiter la question du budget et l'encadrement des dettes afin de permettre le relogement.

Parmi les personnes rentrées avec une dette, 2 sont sorties en 2022 : l'une sans dette, la seconde avec un encadrement de la dette permettant le relogement.

LES MÉNAGES SORTIS EN 2022

- 12 ménages sortis
- dont 11 relogements
- 1 résidence sociale

Sur l'année 2022 les propositions de logement sont stables par rapport à 2021. 3 Ménages sortis sont des réfugiés.

92% des ménages sortis ont eu accès à un logement autonome, soit 7% de plus qu'en 2021.

Mode de sorties des ménages A SLL AP	
Accès au logement	
Droit commun / via SYPLO	7
Action logement	3
Parc privé /logement de fonction	1
Autre sortie	
Réorientation	0
Incarcération	0
Résidence sociale	1

Cette année, plus de relogement ont eu lieu grâce au dispositif Action Logement destiné aux salariés.

Le service a été conduit à travailler à l'anticipation d'une sortie en orientant un ménage vers une résidence sociale en raison d'un délai d'attente anormalement long de date de Commission d'Admission au Logement suite à une proposition.

7 des 11 ménages relogés ont sollicité une poursuite de l'accompagnement en suivi ASLL Accès, afin de consolider et stabiliser leur situation lors de leur entrée dans leur nouveau logement, notamment lorsque leur durée de séjour sur le logement temporaire a été courte et n'a pas permis de finaliser le travail sur l'accès au logement.

- La durée moyenne de séjour des ménages relogés est de 11,5 mois en 2021 (14 mois en 2021). En effet, des propositions de logements sont arrivées très vite après l'admission des ménages sur le logement temporaire ou dès inscription sur le SYPLO.

C/ L'accès

- 88 mois-mesures ont été réalisés (dont 5 en diagnostic)
- Soit, 24 ménages accompagnés (44 personnes- 26 adultes, 18 enfants) en mesure Accès
- Et les 5 diagnostics (7 personnes- 5 adultes, 2 enfants) ont mené à une mesure accès.

On constate une légère augmentation des mesures d'accès, passant de 19 à 24 ménages. En effet, la reprise des relogements d'après la crise sanitaire semble se confirmer et s'accroître.

La mesure ASLL Accès a pour objectif d'accompagner des ménages présentant des situations sociales ou économiques encore fragiles dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement et garantissant sur le long terme leur maintien dans ce dernier.

Plusieurs dimensions sont travaillées : Installation dans le logement, aménagement et entretien du logement, ouverture des droits/démarches administratives, gestion budgétaire, inscription dans l'environnement, relais avec les services de proximité.

Il s'agit également de faire le lien avec le bailleur afin d'évaluer la bonne mise en place des paiements des loyers notamment avec le secteur si besoin afin d'assurer un éventuel relais. Les mesures accès sont des mesures courtes allant de 3 à 6 mois, rarement 12 mois.

Afin d'accompagner dans le cadre de leur installation dans le logement des ménages préalablement suivis en Aide au Projet ou Maintien, ou sortant de structures d'hébergement, le service réalise des mesures d'un an maximum.

Les ménages accompagnés A SLL Accès	
Homme Isolé	6
Femme Isolée	8
Famille monoparentale 1 enfant	5
Famille monoparentale 2 enfants	1
Famille monoparentale 3 enfants	1
Couple	0
Couple 1 enfant	1
Couple 2 enfants	1
Couple 4 enfants	1
TOTAL	24

Les orientations A SLL Accès	
Orientations FSL	13
Orientations Internes (suite ASLL AP)	7
TOTAL	20

Nous constatons une augmentation des femmes isolées et encore plus des familles monoparentales orientées sur ce type de mesure.

Par ailleurs, le FSL nous a orienté le double de mesures accès par rapport à l'année précédente.

Les ménages orientés DIAG Accès	
Homme Isolé	2
Famille monoparentale 1 enfant	2
TOTAL	5

Les orientations DIAG Accès	
Orientations FSL	5
Orientations Internes (suite ASLL AP)	0
TOTAL	5

Contrairement à l'année dernière, le FSL nous a sollicité pour effectuer des diagnostics accès.

Il est également constaté une légère hausse des mesures Accès internes, sollicitées après la sortie d'un hébergement (de 4 en 2020 et 6 en 2021), qui s'explique par un accès rapide au logement de certaines situations qui demandaient à être consolidées.

→ **16 ménages sont sortis** (contre **14** en 2021)

→ (**30** personnes, **18** adultes, **12** enfants).

La majorité des mesures (10) a duré 3 mois maximum. 5 autres ont duré entre 4 et 6 mois et 1 seule a duré 10 mois. En effet, cette dernière s'est transformée en mesure de maintien car le ménage avait des impayés dès le début de l'entrée dans le logement. Cela est dû à une perte d'emploi ne permettant plus à la locataire de payer le montant du loyer déjà très élevé.

L'impayé de loyer dès l'entrée dans le logement a concerné 3 des ménages orientés sur une mesure accès en 2022.

Les 8 ménages ayant bénéficié d'un hébergement temporaire et d'un accompagnement ASLL Aide au Projet par notre service n'ont nécessité un ASLL Accès que de 3 mois. En effet, malgré des relogements plutôt rapides, de façon générale, l'accès au logement avait été travaillé en amont.

→ **La durée moyenne d'accompagnement en accès est de 4,3 mois, soit une baisse de 1,7 mois par rapport à 2021.**

D/ Le maintien

- **408 mois-mesures ont été réalisés** dont **16** en diagnostic
- **Soit 60 ménages accompagnés en mesure maintien et/ou diagnostic**
- **167 personnes** : **75** adultes et **92** enfants

La mesure d'accompagnement ASLL maintien permet de soutenir des ménages en difficulté, dans le paiement de leur loyer, pour assurer le maintien dans leur logement, éviter les expulsions et rétablir leur situation de façon durable : apprentissage d'une méthode de gestion, règlement des dettes, médiation avec les créanciers et le bailleur, apurement des dettes...

Les mesures maintien sont des mesures complexes, les ménages accompagnés cumulent souvent les problématiques (sociale, budgétaire, insertion professionnelle). Elles peuvent faire référence à des fonctionnements familiaux bien ancrés depuis des années ou qui ont été amplifiés par des événements ponctuels pour un ménage dans un contexte de vie particulier (perte d'emploi, problème de santé entraînant une baisse de ressources...). Les accompagnements proposés s'inscrivent alors dans le temps.

Après une augmentation sensible en 2021, le nombre de mesure maintien reste relativement stable :

- **Le nombre des accompagnements** passe de à **392** mois-mesures à **396** mesures.
- **Le nombre de diagnostics** passe de **10** à **16** (4 d'1 mois et 1 de 2 mois)
- **Le nombre des entrées** passe, quant à lui, de **13** à **32**.

Nous avons été confrontés cette année à un certain nombre de personnes n'adhérant pas à l'accompagnement (5), ainsi qu'à 4 diagnostics auxquels les personnes n'ont pas donné suite malgré un effort particulier « d'aller-vers », entraînant un turn-over supplémentaire et ainsi plus de nouvelles mesures.

Les difficultés sociales, économiques et psychiques au sein des ménages essonniens se sont amplifiées ces trois dernières années, notamment du fait de la crise sanitaire. La pauvreté en France continue à augmenter et touche 13,9% de la population en 2020 soit 10,5 millions de personnes. (Selon le rapport 2021 de l'Abbé Pierre).

Entre la hausse de l'inflation, l'envolée des prix de l'énergie et l'augmentation importante des charges locatives, l'écart risque de se creuser davantage en 2023.

Par ailleurs, **le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter** (le chauffage représente une part importante dans le budget des ménages) et la précarité énergétique s'intensifie. Cela provoque au sein des habitations des problèmes d'humidité malgré une politique de rénovation énergétique mise en place, en plus des loyers qui sont souvent trop chers. La réforme du calcul de l'APL en janvier 2021 a également eu un impact sur le budget des ménages.

Nous constatons une hausse du nombre de personnes retraitées dans les personnes accompagnées en Maintien, passant de 3 à 6.

Cette année encore, **des orientations ont dû être travaillées vers le soin grâce à la lecture clinique et au soutien du psychologue de l'équipe.**

Par ailleurs nous constatons en 2022 un **nombre significatif de personnes malades chroniques** et hospitalisées de façon régulière, complexifiant l'accompagnement et l'amélioration des situations.

LES MÉNAGES ORIENTÉS EN 2022

→ 32 nouveaux ménages admis orientés par le FSL91

Les ménages orientés A SLL Maintien	
Homme isolé	3
Femme isolée	6
Couple	4
Couple 1 enfant	1
Couple 2 enfants	1
Couple + de 3 enfants	6
Famille monoparentale 1 enfant	3
Famille monoparentale 2 enfants	3
Famille monoparentale 3 enfants	5
TOTAL	32

+59 % des nouveaux ménages orientés sont des familles avec enfants, dont 34 % sont monoparentales, en hausse de 9 points.

En 2022 le service a été sollicité pour réaliser :

- **16 diagnostics maintien** (1 mois-mesures)
- **12 ont fait l'objet d'une préconisation pour la mise en place de mesures d'accompagnement.**

Les ménages orientés DIAG Maintien	
Homme isolé	1
Femme isolée	5
Couple	1
Couple 1 enfant	1
Couple 3 enfants	1
Couple + de 3 enfants	3
Famille monoparentale 1 enfant	1
Famille monoparentale 2 enfants	1
Famille monoparentale 3 enfants	2
TOTAL	16

62% des ménages orientés dans le cadre d'un diagnostic sont des familles avec enfants.

LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS EN 2022

→ **56 ménages accompagnés** contre 45 en 2021

77 % des ménages accompagnés sont des familles avec enfants dont 41 % sont monoparentales

Les ménages accompagnés ASLL Maintien	
Homme isolé	7
Femme isolée	11
Couple	5
Couple 1 enfant	3
Couple 2 enfants	3
Couple 3 enfants et +	9
Famille monoparentale 1 enfant	6
Famille monoparentale 2 enfants	4
Famille monoparentale 3 enfants et +	8
TOTAL	56

48% des adultes sont en CDI (contre 35% en 2021); **35%** sont inactifs (contre **19%** en 2021) **25%** occupent un emploi précaire contre je trouve **26%** 21% en 2021). Il y a une hausse des CDI mais aussi des demandeurs d'emplois.

Situation des ménages accompagnés par rapport à l'emploi		
	Adultes	Enfants majeurs
CDI temps plein	19	1
CDI temps partiel	7	1
CDD - 6 mois	3	-
CDD + 6 mois	4	-
Intérim /contrat aidé	7	-
Demandeur d'emploi	14	1
Sans emploi	11	-
Retraité	6	-
TOTAL	71	2

59% des ménages accompagnés en ASLL maintien en 2022 présentent un niveau de ressources inférieur ou égal à 1250€ (soit inférieur ou quasi équivalent au smic = 1329€ à compter d'août 2022). Ce chiffre est en augmentation. de 10 points

Situation des ménages accompagnés par rapport aux ressources	
Montant des ressources	Ménages
Sans	2
< 500 €	3
De 500 à 900 €	12
De 900 à 1250 €	16
De 1250 à 1500 €	7
De 1500 à 2000 €	5
De 2000 à 2500 €	4
+ 2500 €	7
TOTAL	56

Les ménages orientés sur le dispositif ASLL Maintien le sont car ils ont contracté des dettes.

51 % des ménages accompagnés avaient une situation d'endettement supérieure à 5000€ (stable par rapport en 2020).

48 % des ménages accompagnés avaient une situation d'endettement supérieure à 5000€ (en augmentation de 4 points par rapport en 2021). Nous avons une hausse de 64% des ménages ayant un endettement supérieur à 10000€ par rapport à 2021

Situation des ménages accompagnés par rapport à l'endettement	
Montant des ressources	Ménages
- de 1000 €	5
Entre 1000€ et 5000 €	20
Entre 5000€ et 10 000 €	10
+ de 10 000 €	17
Dossier de surendettement	1
Sans	3
TOTAL	56

→ 3 ménages ont été orientés après que la subvention du FSL ait couvert la dette. La mesure consistera alors à veiller à la consolidation de la gestion budgétaire et au maintien du paiement du loyer.

L'accompagnement à la gestion budgétaire et à la diminution de la dette des ménages entrés avec une dette supérieure à 10000€ s'avère particulièrement complexe, du fait du manque des dispositifs des aides financières, du montant de la dette à résorber et d'un dysfonctionnement bien ancré au sein des ménages.

LES MÉNAGES SORTIS EN 2022

→ 26 ménages sortis du dispositif ASLL Maintien (31 adultes, 27 enfants)

Il y a plus de ménages sortis en 2022.

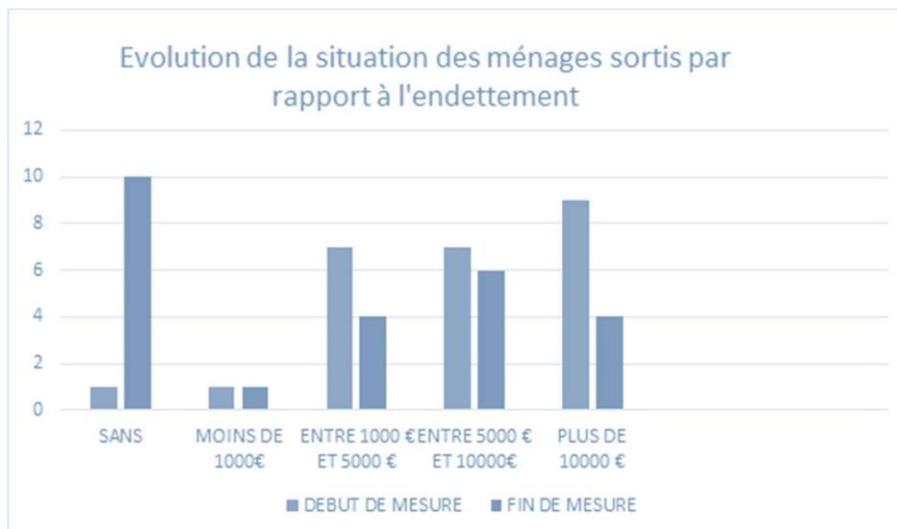
→ La durée moyenne de l'accompagnement est de 16,56 mois (17 en 2021).

1 à 6 mois	7 à 12 mois	13 à 18 mois	19 à 24 mois	25 à 30 mois
3	9	1	7	6

14 mesures présentent des durées de suivis de plus de 12 mois (au lieu de 4 en 2020). Il y a une très nette augmentation des mesures supérieures à 19 mois. Par ailleurs, nous constatons que les dossiers orientés qui ont plus de 10000€ de dettes ont augmenté passant de 11 en 2021 à 17 ménages en 2022.

Cela s'explique par des ménages plus fragiles au niveau de la santé avec des maladies chroniques ou des troubles psychologiques mais aussi des couples rencontrant des problèmes de violences ou en cours de séparation. Nous avons aussi deux ménages qui sont entrés sans ressources depuis plusieurs mois.

A nouveau cette année, plusieurs situations pour lesquelles nous avons été saisies, n'ont quasiment pas payé leur loyer ou très partiellement depuis leur entrée dans le logement (avec une signature de bail très récente).



10 ménages sortis en 2022 ont totalement soldé leurs dettes.

8 ménages ont encadré leurs dettes dans le respect des plans d'apurement négociés, ainsi qu'au suivi social permettant une meilleure gestion budgétaire, ou dans le cadre d'un dossier Banque De France.

5 ménages sont sortis sans solder leurs dettes.

1 ménage à solder sa dette locative mais d'autres dettes étaient en cours,

1 ménage en grande difficulté a été expulsé avec une dette à plus de 20000€ malgré notre accompagnement, ce ménage n'a pas réussi à reprendre le paiement de loyer.

1 ménage n'a pas soldé sa dette mais nous avons fait une demande de mesure de protection.

Parfois il n'est pas possible pour les ménages de régler la dette sur les 3 ans d'accompagnement, celle-ci étant trop élevée dès le départ et le ménage n'ayant pas une capacité financière suffisante.

DES RELATIONS CONFLICTUELLES IMPACTANT LA GESTION BUDGETAIRE DU COUPLE : UN NECESSAIRE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE ET PARTENARIAL

Madame et Monsieur K sont en couple depuis 12 ans et mariés. Ils ont deux enfants : une fille de 3 ans et un garçon d'1 an.

La fille aînée du couple présente un retard de langage. Afin de poser un diagnostic clair, la PMI a sollicité l'intervention d'un neuropédiatre. Par ailleurs, depuis la naissance de leur fils et à la demande du service hospitalier, le couple est suivi par la PMI, les professionnels de santé s'interrogeant sur les relations familiales et l'implication de Monsieur dans son rôle de père.

Depuis 2017 le couple est locataire d'un appartement de type 2 du parc social. Auparavant, ils avaient déjà été locataires dans le privé mais au vu de la hausse de leur facture énergétique mais aussi des problèmes de santé récurrents de Madame, qui ont impacté leur budget, le couple décide de changer de logement.

Un an après leur emménagement, des impayés locatifs surviennent. Madame qui, à cette période, gérait les démarches administratives et les finances du couple, explique avoir été à nouveau submergée par de lourds problèmes de santé. Angoissée et surmenée Madame fait l'impasse sur le paiement du loyer, générant ainsi une dette locative s'élevant à 4813€. Monsieur, quant à lui, explique avoir eu connaissance de cette dette qu'à l'instant où ils ont reçu le commandement de payer. En plus de cette dette, Madame était aussi redevable d'une dette du Trésor public encadrée. Madame a pu nous expliquer qu'elle craignait la réaction de son mari si elle lui avouait sa mauvaise gestion financière et les conséquences qu'elle impliquait.

Afin d'aider la famille à se maintenir dans leur logement, la MDS effectuée, en accord avec la famille, une demande de subvention et d'accompagnement social lié au logement. C'est dans ce contexte que nous avons été saisi par le GIP FSL du 91 en octobre 2021. En débutant l'accompagnement, un plan d'apurement avait été mis en place pour encadrer la dette locative. Nous devons donc veiller à ce que celui-ci soit respecté. Au cours des six premiers mois, le couple a tenu ses engagements en ce qui concerne le paiement du loyer et le plan d'apurement d'un montant de 125€/mois. Ces efforts, ainsi que l'assiduité dont ils ont fait preuve, nous ont permis d'émettre un avis favorable quant au versement de la subvention par le GIP-FSL. En mars 2022, la dette locative a ainsi été soldée. Nous avons poursuivi la mesure dans le but de veiller à ce que la situation se stabilise et que les paiements de loyer se maintiennent dans la durée. Aussi, nous devons poursuivre les démarches de relogement. Pour ce faire, la demande de logement social du couple a été actualisée et d'autres démarches telles que l'inscription sur Al'in ont été menées pour favoriser leur relogement.

Tout au long de cet accompagnement, l'accent a été mis sur le budget. Il était important de comprendre les habitudes de gestion et de consommation du foyer. De surcroît, Monsieur et Madame indiquaient avoir un compte commun qui aurait été l'une des nombreuses sources de conflits au sein du couple. Au cours d'une visite au domicile, Monsieur K nous a laissé entrevoir sa contrariété de ne pas maîtriser ses dépenses. Une certaine agressivité de la part de Monsieur laissait fortement penser à une souffrance psychique. Nous avons tenté de l'orienter auprès d'un dispositif de soutien psychologique mais Monsieur a mis du temps à se saisir de notre proposition. L'appui de Madame K a finalement permis de faire prendre conscience à Monsieur qu'un tel suivi lui serait bénéfique ainsi qu'à leur foyer. Nous l'avons alors accompagné et soutenu dans sa démarche de prise de contact avec le PEREN (Point d'écoute et relais Essonne Nord) pour rencontrer un psychologue. Cela a ainsi permis qu'il entame un suivi sur une durée de 3 mois.

Afin d'apaiser les tensions existantes, plusieurs dispositions ont été prises, dont la réorganisation du budget. Nous avons appris, avec le temps, que Monsieur était consommateur de substances illicites depuis plusieurs années. Cette consommation quotidienne a dû être prise en compte car elle impactait considérablement le budget du couple. Pourtant, Monsieur exprimait clairement que ceci n'avait aucune incidence sur le règlement de ses charges. Notre mission a donc été d'accompagner, guider, et proposer des solutions pour que le couple ait une meilleure gestion budgétaire. A la suite de cela, Madame et Monsieur ont fait le choix d'ouvrir deux comptes personnels dans l'idée que chacun puisse avoir une autonomie bancaire. En effet, le compte joint était essentiellement géré par Madame. Ce système, mis en place depuis des années, semblait fortement déplaire à Monsieur, estimant qu'il n'avait aucune visibilité sur les dépenses réelles de sa femme qui détiendrait la carte bancaire. Nous avons constaté un apaisement au sein du couple après la mise en place de cette nouvelle organisation et les séances de Monsieur au PEREN.

Au mois de mars 2022 Madame a contacté notre service en indiquant avoir été victime de violences de la part de son mari. Afin de veiller à sa protection ainsi qu'à celle des enfants, nous lui avons remis les coordonnées de Femmes Solidarité 91, établissement de notre association intervenant auprès de femmes victimes de violence. Madame s'étant mise en lien avec la MDS à ce sujet, nous avons pris contact avec l'Assistante sociale pour échanger sur la situation et ainsi mieux coordonner nos actions. À la suite de cela, Monsieur a quitté le domicile pendant plusieurs mois. Au cours de cette période, la pertinence du maintien du suivi s'est posée. En effet, le couple étant séparé, nous devons revoir le sens de notre travail. Cependant, Madame, qui avait maintenu des contacts avec Monsieur, a fait le choix de renouer les liens avec son mari, disant qu'il semblait avoir pris conscience de ses actes. Malgré nos tentatives d'intervention pour protéger Madame et les enfants, et éviter un contexte de violence, le couple a repris sa vie commune au domicile.

Au cours d'une visite au domicile, en l'absence de Monsieur, Madame indiquait que, pour elle, les tensions au sein de son couple étaient essentiellement dues au fait qu'ils aient peu d'espace au sein de l'appartement pour se « réfugier » en cas de désaccord. Ce manque d'intimité a, selon elle, pesé. Au cours du suivi, Madame nous a fait part d'un signalement effectué par la Directrice de la halte-garderie. Une enquête sociale a donc été menée. La puéricultrice et l'AS de la MDS ont, par suite de leur visite au domicile, préconisé, selon Madame, que le couple puisse suivre une thérapie et qu'une aide éducative au domicile (AED) soit mise en place.

N'ayant plus de nouvelles du couple et malgré nos tentatives de prises de contacts, nous avons été contraints de mettre un terme à cet accompagnement. Cependant, inquiets, nous avons alerté le bailleur et la MDS. Au cours de ces échanges nous avons appris que le couple avait recréé une dette locative d'un montant de 1037€, que Madame avait enfin consenti, au terme de ce parcours, à une mise en sécurité.

Linda MEDERIC.

**PARTICIPATION ACTIVE ET ENGAGÉE
AUX INSTANCES DE COORDINATION ET DE DÉCISION DU TERRITOIRE
SUR LES QUESTIONS DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

**CCAPEX de l'Essonne (Commission départementale de Coordination
des Actions de prévention des Expulsions locatives)**

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE est membre depuis 2016 en tant que représentante des associations d'insertion par le logement (elle partage son siège, par roulement avec l'AISH, le CRE, SNLEt TOUT AZIMUT).

La CCAPEX vise à piloter la stratégie de prévention des expulsions et à coordonner l'action des différents acteurs du département (DDCS, CD, CAF, ADIL, FSL, représentant des maires, des associations de locataires, BDF préfecture service des expulsions...).

La commission est copilotée par l'État et le Conseil départemental.

La CCAPEX examine des situations de locataires menacés d'expulsion pour impayés de loyers/et ou troubles du voisinage (6 dossiers étudiés par ½ journée). Le référent du ménage ayant saisi la CCAPEX et le bailleur sont entendus. Elle formule des avis et recommandations.

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE apporte son éclairage et son expertise pour participer à sa mission de prévention des expulsions locatives.

En 2022, l'essentiel des séances ont eu lieu à la DDCS après 2 années en audioconférence du fait de la crise sanitaire. Sophie MAHE coordinatrice du LOGIS-MONS y siège pour l'Association COMMUNAUTEJEUNESSE toutes les 5 semaines.

CLIL de Draveil (Commission Locale d'Impayés de Loyers)

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE est membre depuis 2018 en tant que représentante des associations d'insertion par le logement à la demande de la MDS de Draveil qui en assure le pilotage. Les CLIL vise à repérer les difficultés des ménages ayant un « impayé naissant » et à coordonner les interventions à une échelle de proximité des différents acteurs (MDS, bailleurs, UDAF, Service Logement Draveil, FSL..) favorisant un traitement d'impayés locatifs le plus en amont possible de la procédure, en général, avant l'assignation.

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE y apporte également son éclairage et son expertise pour participer à sa mission de prévention des expulsions locatives.

Les CLIL se déroulent pour chaque bailleur en moyenne 1 fois par trimestre. Malgré nos multiples relances, en 2020 et 2021, aucune CLIL n'a été maintenue en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, une réunion a eu lieu en mars avec la directrice du CCAS et le service logement concernant le contenu et le co-pilotage de la CLIL. En 2022, la CLIL est restée suspendue Sophie MAHE coordinatrice du LOGIS-MONS qui y siège pour l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE reste en attente de sa remise en place.

Conférences Intercommunales du Logement (CIL)

L'Association participe aux CIL Cœur d'Essonne depuis 2016 (Directrice) et du Grand-Orly Seine Bièvre ETP12 (Directrice adjointe) mises en place en novembre 2019.

Leur rôle est de définir la politique intercommunale des attributions de logements sociaux et de gestion de la demande, formalisée dans un document-cadre, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

La CIL est co-présidée par le président de l'EPCI et le préfet de département et réunit tous les acteurs du logement social à l'échelle du territoire (représentants des collectivités, représentants des bailleurs sociaux, représentants des usagers et associations).

La présence de l'Association COMMUNAUTE Jeunesse permet de participer à la mobilisation des CIL en faveur du droit au logement en assurant les objectifs et les enjeux des Accords Collectifs, de la loi SRU de 2000 (25% de logements sociaux dans chaque commune) ; l'amélioration de la coordination des acteurs, de l'adéquation offres et besoins ; le relogement des publics prioritaires à hauteur de 25% des attributions (loi Egalité et Citoyenneté de 2017 mise à jour par la loi Elan).

La CIL permet d'identifier et de répondre à des enjeux et des besoins locaux grâce à des diagnostics et états des lieux assez détaillés.

Les sujets sont nombreux, la période compliquée et le calendrier resserré pour assurer la qualité des échanges et des interventions (la crise sanitaire imposant le distanciel avec une multitude de participants). Il reste néanmoins essentiel de participer à cette mobilisation associative en CIL (importance rappelée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité - FAS - dont l'Association a signé un texte de positionnement en mars 2021) pour participer à la lutte contre le mal-logement et le respect des obligations légales en la matière.

Commission de médiation DALO de l'Essonne (COMED) et le Comité de veille DALO

En Essonne comme en Ile-de-France, l'écart entre les besoins en logement des personnes défavorisées et l'offre de logements disponibles est fort. Les publics et les équipes de l'association y sont chaque jour confrontés. Le logement des personnes hébergées et l'application du droit au logement opposable est donc un véritable enjeu dans laquelle l'Association inscrit son engagement depuis sa création.

Ainsi COMMUNAUTE JEUNESSE (sa Directrice) siège à la COMED depuis sa mise en place en 2013 en tant que représentante des associations œuvrant dans l'insertion ou le logement des personnes défavorisées. Elle a intégré également la même année le collectif des associations essonniennes œuvrant pour le droit au logement. Le Comité veille à ce que l'accès au logement soit garanti pour les personnes les plus fragilisées, et à l'application de la loi.

En Essonne, la tâche pour les associations est particulièrement difficile. L'organisation des commissions de médiation et les moyens mobilisés varient d'un département à l'autre. En Essonne, le constat est questionnant, tant le nombre et les motifs de refus sont importants.

Exemple : pour 2019, 4 544 recours amiables ont été déposés auprès de la COMED (4 259 recours logement et 285 recours hébergement). Sur les 4 259 recours logement, 3 971 ont été examinés et 693 ménages seulement ont été déclarés prioritaires.

Pour la FAS, Pascale FOURRIER siège également au titre de la FAS Ile de France depuis 2018 au sein des **Commissions de sélection d'appels à projet Etat** concernant notamment la création de places en Centre Provisoire d'hébergement (CPH), en Foyer Jeunes Travailleurs.



DEPUIS LE 1ER JANVIER 2023

VOS SERVICES PEUVENT DIRECTEMENT DEMANDER

AU LOGIS-MONS

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
LIÉ AU LOGEMENT

POUR AIDER LES MENAGES

A S'INSTALLER
OU
A SE MAINTENIR DANS LEUR LOGEMENT
(AUTONOME ET PERENNE).

POURQUOI ?

LES MODALITÉS DE SAISINE DE MESURES ASLL ACCES ET MAINTIEN ONT EVOLUÉ EN INVITANT LES PRESCRIPTEURS (BAILLEURS, SERVICES SOCIAUX, AUTRES) A SOLLICITER DIRECTEMENT LES OPÉRATEURS DU DÉPARTEMENT.

POUR QUI ?

TOUT MENAGE, **HORS PU DALO**,
QUI A BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPÉCIALISÉ LIÉ AU LOGEMENT (NON GLOBAL)
POUR ACCEDER OU SE MAINTENIR (**AVEC DETTES LOCATIVES**)
DANS LEUR LOGEMENT.

COMMENT ?

ENVOI PAR MAIL

s.mahe@comjeun.fr / f.martine@comjeun.fr

1- ANNEXE 9 DU RÉGLEMENT DU FSL 91

2- NOTE SOCIALE

3- PIECES JUSTIFICATIVES

d'identité
de ressources
[dernier salaire ou allocation + avis d'imposition]

N'hésitez pas à diffuser à vos collègues travailleurs sociaux, conseillères en économie sociale et familiale et tout intervenant social susceptible de faire une demande d'accompagnement social lié au logement.

Renseignements : Sophie MAHE au 01 69 38 38 10

COMMUNES D'INTERVENTION

Brétigny-sur-Orge
Fleury-Mérogis
Morsang-sur-Orge
Saint-Michel-sur-Orge
Sainte-Geneviève-des-Bois
Le Plessis-Pâté
Villemoisson-sur-Orge
Cheptainville
Marolles-en-Hurepoix
Guibeville
La Norville
Leuville-sur-Orge
Longpont-sur-Orge
Saint-Germain-lès-Arpajon
Villiers-sur-Orge
Arpajon
Égry
Breuillet
Bruyères-le-Châtel
Ollainville
Tigery
Saint-Germain-lès-Corbeil
Le Coudray-Montceaux
Soisy-sur-Seine
Étiolles
Saintry-sur-Seine
Saint-Pierre-du-Perray
Bondoufle
Corbeil-Essonnes
Évry-Courcouronnes
Grigny
Lisses
Morsang-sur-Seine
Ris-Orangis
Villabé
Athis-Mons
Juvisy-sur-Orge
Morangis
Paray-Vieille-Poste
Savigny-sur-Orge
Viry-Châtillon
Boussy-Saint-Antoine
Brunoy
Crosne
Draveil
Épinay-sous-Sénart
Montgeron
Quincy-sous-Sénart
Vigneux-sur-Seine
Yerres
Varenes-Jarcy
Épinay-sur-Orge
Longjumeau
Massy
Wissous
Chilly-Mazarin
Écharcon
Fontenay-le-Vicomte
Leudeville
Mennecy
Ormoy
Vert-le-Grand
Vert-le-Petit

II - FEMMES SOLIDARITE 91

Le vendredi 09 septembre 2022, la Première Ministre, Elisabeth BORNE, et les Ministres Isabelle Rome, Olivier Klein, Eric Dupond-Moretti, Sonia Backes sont venus rencontrer les équipes de Femmes Solidarité 91, ainsi que deux femmes accompagnées par elles, à l'occasion du 3e anniversaire du Grenelle contre les violences conjugales.

Si cette visite officielle est venue reconnaître et rendre compte concrètement de l'engagement historique et de la qualité des différentes actions des professionnel.le.s, elle nous a également permis de témoigner de l'indispensable nécessité :

- *de respecter la temporalité et la singularité de chaque femme écoutée, accompagnée, pour qu'elle puisse cheminer vers la conscientisation des violences, la mise en acte d'une séparation et se dégager de la place de victime pour redevenir sujet ;*
- *de mobiliser l'expertise de travailleurs sociaux et psychologues des associations spécialisées tant la problématique est complexe et sensible ;*
- *d'agir avec l'ensemble des acteurs sur un territoire donné, pour consolider, adapter, développer les réponses à apporter aux femmes comme à l'évolution du phénomène (Les services de sécurité ont enregistré une augmentation de 21% des violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire en 2021 par rapport à 2020) et du public touché (les jeunes étant de plus en plus concernés).*

Au-delà du travail de terrain, l'Etablissement a plus que jamais à cœur de participer à toute réflexion collective, collaborative, pour construire autant de moyens que de ponts entre tous les acteurs institutionnels (Etat, Département, Collectivités...) et associatifs.

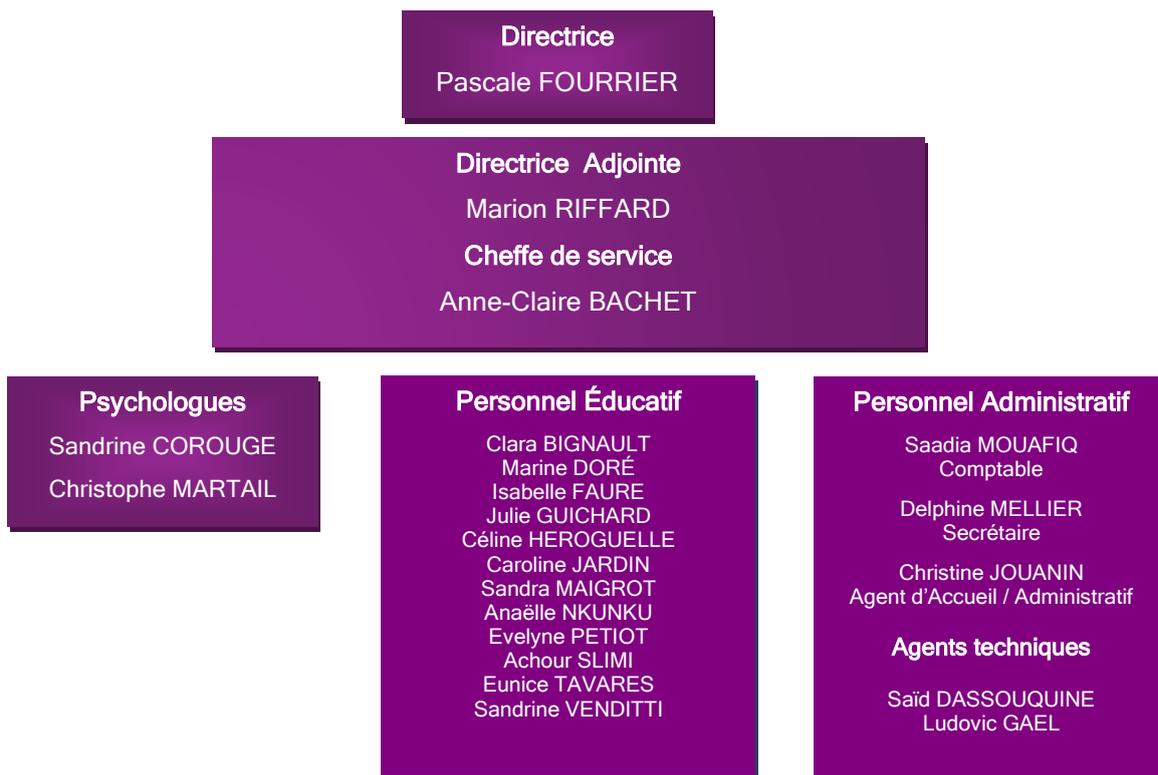
Il s'agit autant de défendre son action, que de l'inscrire dans un réseau qui garantira autant la coordination de l'existant que l'innovation, afin de lutter efficacement contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité de leurs droits.

FEMMES SOLIDARITÉ 91 et ses professionnel.le.s sont présent.e.s, dès qu'ils le peuvent, dans tous les espaces ouverts ou à ouvrir, pour concourir à une meilleure prévention (de l'école primaire à l'université), à un meilleur traitement (de l'accueil d'une mairie au dépôt de plainte au commissariat), à une meilleure coordination (entre tous les intervenants, en respectant les identités et les fonctions de chacun), et comme pour construire d'indispensables réponses supplémentaires.

Les équipes sont autant portées par la cause qui les anime auprès des femmes et de leurs enfants que par un partenariat riche et varié, issu d'un large réseau local, départemental, régional et national, et qui permet l'élaboration de nouveaux projets, nombreux en 2022 (nouvelles actions de prévention et de sensibilisation, ouverture de 30 places d'hébergement supplémentaires...). Pour exemple encore, un projet co-construit avec les associations spécialisées partenaires du département, adhérentes de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, pour proposer des interventions adaptées, sur le principe d'aller-vers, auprès des femmes en ruralité, est porté et défendu depuis 2 ans par l'Etablissement.

**Marion RIFFARD,
Directrice adjointe.**

ORGANIGRAMME



L'établissement est attaché à accueillir les stagiaires : 2 stagiaires DEES 3^{ème} année en stage long et 1 stagiaire C.E.S.F 2^{ème} année en stage court ont réalisé leur stage sur l'établissement en 2022



⇒ **Un Centre d'Hébergement spécialisé** dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant : **140 places** dont **39** en insertion, **56** (dont 30 supplémentaires depuis juillet 2022) en CHU, **45** en Urgence ALTHO.

⇒ **Un Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation** – LÉAO (Écoute, Accueil, Suivis, Accompagnements, Consultations psychologiques, Domiciliation administrative

⇒ **Des actions de formation / sensibilisation / prévention** sur les questions de violences conjugales de l'égalité Femmes-Hommes.

Femmes Solidarité 91

LIEU D'ÉCOUTE, D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
pour les femmes victimes de **violences conjugales**.

UNE ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE BIENVEILLANTE
des conseils adaptés à votre situation les lundis et mercredis de 9h00 à 17h30 et les mardis, jeudis et vendredis de 13h00 à 17h30
au **01 70 58 93 30**

UN ACCUEIL SUR PLACE
une professionnelle vous accueille sur rendez-vous de 9h00 à 18h00
au **01 70 58 93 37** Accueil gratuit et confidentiel
pour la mise en place d'un accompagnement dans vos démarches et / ou d'une consultation psychologique

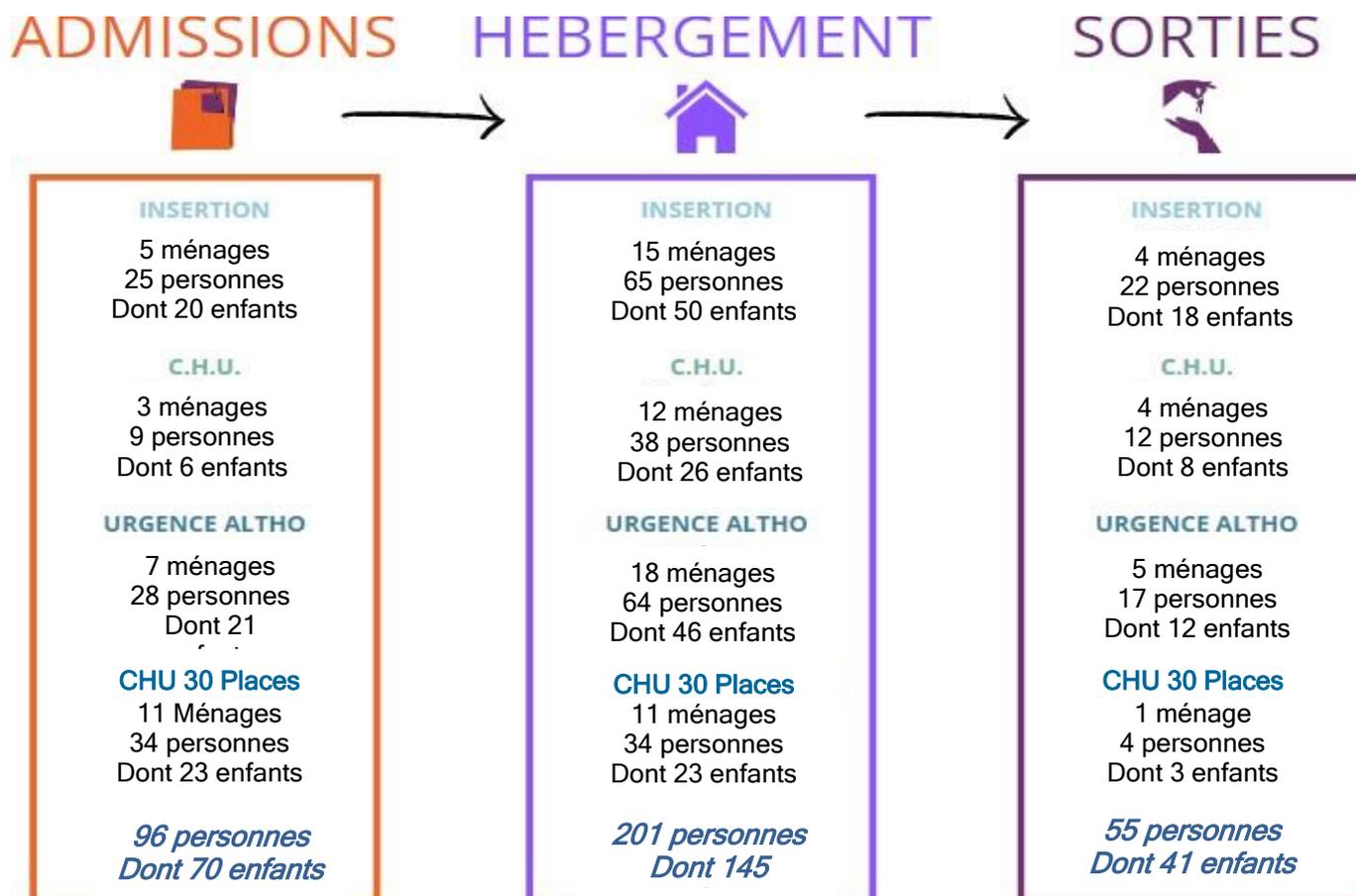
Vous êtes isolée, vous ressentez de la peur, de la honte, de la culpabilité et vous n'osez pas en parler

Femmes Solidarité 91
Etablissement spécialisé depuis 1981

10 quai de la bordre Bâtiment A2
91130 Ris-Orangis

Toutes les violences conjugales
sont punies par la loi

1. L'hébergement



L'établissement Femmes Solidarité à travers son activité d'hébergement, **accueille et héberge de façon inconditionnelle des femmes victimes de violences conjugales avec enfants ou sans enfant, orientées par le SIAO.**

L'équipe composée de travailleurs sociaux (éducateurs/éducatrices, assistantes sociales et conseillères en économie sociale familiale) et d'un psychologue, propose un **accompagnement socio-éducatif global et personnalisé.**

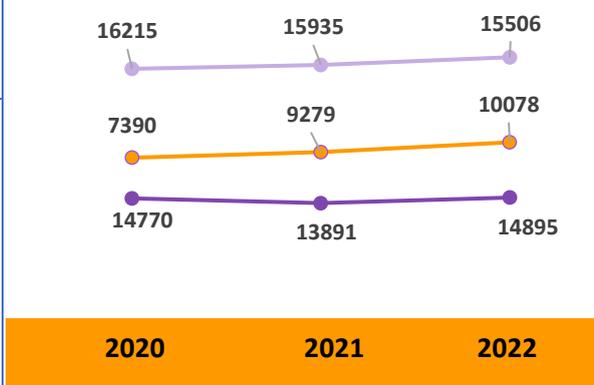
En mai 2022, Femmes Solidarité a répondu à l'appel à projets des 1000 places d'hébergement supplémentaires pour les femmes victimes de violences conjugales. La création de ces places d'hébergement était un engagement pris par l'Etat dans le cadre du Grenelle des violences conjugales. L'établissement a bénéficié de la création de 30 places d'hébergement supplémentaires.

L'activité d'hébergement, sur le critère victimes de violences conjugales, comprend 140 places réparties :

- **Sur 39 places d'INSERTION**, en application de l'article L345-1 du CASF, sont accueillies les familles et personnes qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale pour travailler à un logement adapté et autonome ;
- **Sur 45 places URGENCE FAMILLES**, dans le cadre du dispositif **ALTHO** (Alternative à l'HOtel) sont accueillies des familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115 afin de stabiliser leur hébergement et de travailler l'accès au logement autonome ;

- **Sur 56 places d'URGENCE**, en application de l'article L.345-2-2 du CASF, sont accueillies des personnes en rupture d'hébergement afin de répondre aux besoins fondamentaux et de mettre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté.

TAUX D'OCCUPATION			
INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO	CHU 30 Places
104.64%	106.20%	94.40%	63.04%
14895 sur 14235 Journées à réaliser	10078 sur 9490 Journées à réaliser	15506 sur 16425 Journées à réaliser	3480 sur 5520 Journées à réaliser (du 1/07 au 31/12/2022)



Le taux d'occupation du dispositif insertion est élevé, soit 104%. Cela s'explique par le fait que l'établissement a accueilli à temps complet les enfants d'une femme hébergée depuis 2020, arrivée seule sur une place femme isolée. Les enfants étaient placés à l'Aide Sociale à l'Enfance à la suite d'une tentative de féminicide. L'équipe éducative a accompagné Mme dans sa demande de restaurer ses droits d'hébergement, en partenariat avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le taux d'occupation sur le dispositif CHU reste toujours très élevé, 106%. Cela s'explique par des naissances qui ont eu lieu en 2019, 2020 et 2022.

Le taux d'occupation du CHU 30 places est à pondérer au regard de la montée en charge progressive de l'activité. Les admissions ont été réalisées au fur et à mesure de l'ouverture des places d'hébergement du 01 juillet au 15 septembre 2022. L'ensemble des équipes (technique, administrative et éducative) a été fortement mobilisé pendant cette période pour mener à bien l'ouverture de ses places d'hébergement dans les délais impartis (échéance DDETS).

L'établissement a engagé depuis 2021 le renouvellement de son parc locatif tant pour diversifier la location des appartements du parc privé vers le parc social que pour répondre aux besoins d'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement sur certains appartements particulièrement dégradés (problème d'humidité et d'isolation...).

Le taux d'occupation du dispositif ALTHO est de 94%. Il a été impacté en 2022 par un changement d'hébergement et plusieurs semaines de vacances (16 semaines). La ville de Juvisy-Sur-Orge a mis à disposition de l'établissement une maison T4, pour Femme + 4 ou 5 enfants.

D'autre part, plusieurs semaines de vacances ont été engendrées par des travaux de rénovation sur un appartement et les délais d'orientation par le SIAO. *



140 places réparties sur 44 appartements dans le diffus.

Les T2 et les T3 représentent **75%** de nos hébergements.

⇒ Les T4 et T5 représentent **16%** pouvant accueillir des grandes familles (femmes + 4 enfants, + 5, + 6 enfants)

⇒ Les T1 représentent **9%** de notre parc locatif.

	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
CHRS INSERTION	1	3	3	4	1	12
CHU	1	4	4			9
AltHo		6	6	1		13
CHU 30 Places	2	3	4	1		10
Total	4	16	17	6	1	44

L'offre d'hébergement diversifiée de l'établissement permet de proposer l'accueil de femmes seules ou de familles monoparentales à la typologie variée.

La prestation « appartement individuel » garantit le droit à l'intimité et à la sécurité des femmes et des enfants accueillis. Cette exigence s'inscrit dans la démarche « qualité des hébergements » de l'association et participe au parcours de reconstruction des familles.

L'orientation et l'accueil inconditionnel des ménages chez Femmes Solidarité 91 sont justifiés par le seul critère violences conjugales. Le prérequis pour la femme orientée, avec ou sans enfant, est d'avoir pu faire une demande SIAO au préalable.

Le partenariat avec les communes du territoire

En 2022, l'établissement a reçu le soutien des collectivités locales d'Evry-Courcouronnes et Juvisy-sur-Orge dans la mise à disposition de lieux d'hébergement.

Evry-Courcouronnes

Mise à disposition d'un appartement T3 dans le diffus sur les places du dispositif d'urgence (CHU).

Typologie des places : Femme + 3 enfants / Femme + 4 enfants.

Perspective 2023 : Mise à disposition d'un appartement T3, en cours de rénovation.

Typologie des places : Femme + 2 enfants/ Femme + 3 enfants

Juvisy-Sur-Orge

Mise à disposition d'une maison T4 sur les places du dispositif ALTHO.

Typologie des places : Femme + 4 enfants / Femme + 5 enfants.

Ce partenariat a permis :

- D'ouvrir rapidement 5 places d'hébergement sur le dispositif CHU 30 places
- De renouveler son parc locatif en libérant un appartement vétuste, contribuant à l'exigence de qualité des conditions d'hébergement des personnes hébergées.

L'équipe de l'établissement remercie vivement ces communes pour leur mobilisation et investissement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que leurs services municipaux pour leurs collaborations très qualitatives.

Ce partenariat resserré avec les collectivités, est propice aux échanges et au développement de projets collaboratifs et adaptés en direction des femmes victimes de violences conjugales.

A/ Les admissions

En 2022, 26 ménages ont été admis sur l'établissement, soit 26 femmes et 70 enfants.

	INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO	C.H.U 30 Places
SIAO Insertion	5			
SIAO Urgence		3	6	11
Orientation en interne			1	
Nombre de ménages admis	5	3	7	11

Avec le seul critère d'entrée "violences conjugales", il existe un enjeu de repérage des situations à l'orientation. **Articuler les compétences des services orienteurs, du SIAO et des associations spécialisées, est indispensable afin de pouvoir mieux coordonner le dispositif et d'assurer les mises en sécurité et les accueils.**

L'orientation des ménages sur les dispositifs s'articule en cohérence avec le SIAO. Les places vacantes sont mises à disposition du **SIAO qui a orienté, pour 2022, 26 femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfant**, vers l'établissement. Il n'y a pas eu d'orientation directe après échange avec le SIAO via le LEAO ou la Fédération Solidarité Femmes.

A cette fin, l'accueil et l'accompagnement spécialisé des 3 différents Lieux d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) département (Femmes Solidarité91, LEA, Le Relais Paroles de Femmes) est un levier pour mettre en œuvre et rendre effective ces orientations :

- Un travail d'évaluation du point de vue de la problématique mais aussi de l'ensemble de la situation,
- Un travail sur les violences, essentiel pour renforcer la sécurité et la réassurance des familles et au final, les aider à maintenir l'acte de départ,
- Un travail autour des démarches à engager au plus vite. L'intervention du LEAO assure aux femmes, de pouvoir solliciter/re-solliciter à leur rythme un relais fléché et identifié, en toute circonstance avant leur départ concret du domicile.

Focus sur le CHU – ouverture des 30 places

L'année 2022 a vu l'ouverture de 30 nouvelles places d'hébergement, du 01 juillet au 15 septembre. Sur les 10 ménages reçus, 8 familles ont été orientées par le SIAO pour une mise en sécurité immédiate, en sortie de domicile. Le départ de ces femmes marque une étape décisive dans leurs parcours.

Chaque situation est singulière, l'accompagnement social est adapté aux besoins spécifiques de chaque famille. Lors d'un départ du domicile en urgence, beaucoup de démarches sont à initier. Les femmes peuvent avoir quitté le domicile, sans papiers, sans ressources, sans vêtements. Ainsi, 35% des femmes hébergées admises en 2022 sont arrivées sans titre de séjour. Cela représente 50% des nouvelles admissions pour les femmes hébergées sur le dispositif CHU 30 places. Cette situation illustre la précarité d'un grand nombre de femmes accueillies.

B/ Les personnes hébergées

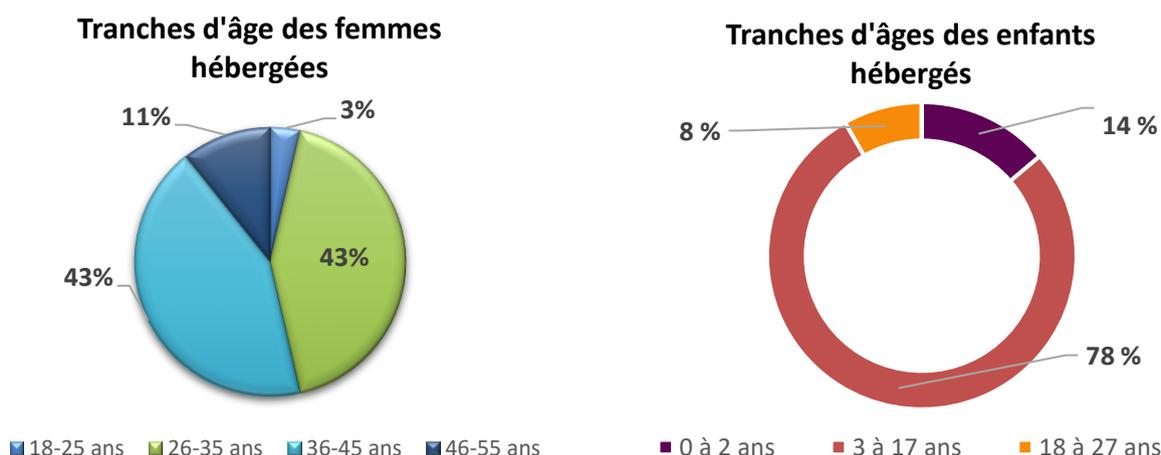
	INSERTION		CHU 26 pl.		CHU 30 pl.	
	ALTHO					
Femmes isolées	1	7 %	1	8 %	2	18 %
Famille monoparentale + 1 enfant	1	7 %			2	18 %
Famille monoparentale + 2 enfants	2	13 %	8	67 %	1	9 %
Famille monoparentale + 3 enfants	3	20 %	2	17 %	5	46 %
Famille monoparentale + 4 enfants et +	8	53 %	1	8 %	1	9 %
TOTAUX	15		12		11	18

En 2022, 55 femmes et 143 enfants ont été accueillis, hébergés et accompagnés.

Sur le dispositif insertion, **53%** des familles hébergées ont plus de **3** enfants, contre **17%** sur le dispositif urgence Altho. Les femmes isolées représentent **7%** des ménages hébergés tous dispositifs confondus.

Pour l'ensemble des ménages hébergés, l'établissement veille à assurer la sécurité et la stabilité de l'hébergement, dans un principe de non-abandon et de continuité à travers un cadre d'accompagnement posé répondant aux besoins de chaque situation.

L'établissement a une vigilance à diversifier les accueils, particulièrement en direction des grandes familles dont l'offre d'hébergement adaptée est moins accessible. Ces accueils ont bien sûr un effet direct sur l'âge des fratries dont les aînés sont en majorité adolescent(e)s voire jeunes majeur(e)s. Si notre souhait tend à accueillir un plus grand nombre de femmes isolées et particulièrement des jeunes, il se heurte à la contingence comptable du financement à la place (par personne).



- ⇒ Concernant les femmes, 2 jeunes femmes ont 19 et 25 ans, **43%** ont entre 26-35 ans, **43%** également ont entre 36-45 ans et **11%** ont plus de 46 ans.
- ⇒ La tranche d'âge des hébergés de **3 ans à 17 ans** représente **78%** des enfants accueillis. On compte **50 adolescent(e)s** de 10 à 17 ans, soit **44%** de la population enfants. Les jeunes adultes de 18 à 27 ans hébergés avec leur mère représentent **8%** des hébergés.
- ⇒ **3** naissances ont eu lieu sur le dispositif ALTHO (dont l'arrivée de jumeaux).

En 2022, 143 enfants ont été hébergés sur l'établissement (moyenne d'âge **9.5** ans)

Riche d'une charte de l'enfant intégrée au projet associatif depuis 2010, et d'un livret d'accueil enfant, l'établissement **propose aux enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis un accompagnement au même titre que leurs mères. Ce sont des victimes directes** dont il est essentiel de repérer les effets délétères des violences à tout niveau et de construire des réponses adaptées.

C/ L'accompagnement spécialisé

L'accompagnement global proposé, prend en compte la complexité des situations et croise en faisceau les différentes réponses et outils à mettre en œuvre pour et avec les femmes et leurs enfants. Il permet d'envisager le processus de reconstruction et d'insertion dans son ensemble, du côté de ce qui a trait à la problématique spécifique des violences conjugales comme de la prise en compte des autres difficultés rencontrées par les familles. Il s'articule résolument dans un maillage partenarial.

Le travail d'accompagnement autour des questions judiciaires s'enclenche dès l'arrivée des familles dans l'institution que ce soit dans des accompagnements (commissariats, ucmj, audiences) comme dans une aide au suivi des plaintes. Incontournable et essentiel, il est mobilisé pour l'ensemble des femmes.

L'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et l'importance du travail en partenariat

Dans l'accompagnement spécifique des femmes victimes de violences conjugales, le travail en partenariat s'avère incontournable, et ceci à plusieurs niveaux :

Dans l'intérêt et aux bénéfices de la femme

Dans les violences conjugales, la relation est de fait déséquilibrée, l'auteur établit un rapport de domination dans lequel la victime se retrouve isolée, des siens, de la société, ayant aussi un fort sentiment de dévalorisation.

L'un de nos axes de travail va justement constituer à rompre avec cet isolement et d'accompagner la femme à recréer du lien social.

Face aux violences administratives, économiques dont elles sont victimes, il est nécessaire de pouvoir apporter aux victimes des informations concernant leurs droits et de les rétablir. (Partenaires et accompagnements spécifiques ; avocat(e)s, MDS, CIDFF, MJD, Cimade,...)

Face aux violences psychologiques, au dénigrement, à l'humiliation que les femmes subissent / ont subi, il est tout aussi important de les resituer au centre de leur accompagnement, les rendre actrices et sujet de leur situation. L'objectif est de revaloriser leurs compétences tant sur le plan social, que professionnel, comme dans leurs fonctions parentales. (Partenaires droits communs ; MDS, PMI, écoles, MDPH,...).

Face aux violences physiques, et pour certaines la séquestration, il devient vital de réapprendre à vivre en société, sortir, renouer avec le monde social.

Un soutien psychologique, psycho traumatique, tant pour la femme que les enfants victimes de ces violences conjugales, est aussi un axe de travail mis en place dans l'accompagnement global.

Du côté des professionnels

Les besoins et les demandes des femmes victimes de violences conjugales sont multiples : sociaux, médicaux, juridiques, psychologiques... Chaque professionnel a un domaine de compétence propre; le travail en partenariat se veut ainsi complémentaire. Afin que notre accompagnement soit adapté et efficient, la prise en charge de ces femmes doit être avant tout pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire. Il est primordial de pouvoir travailler en offrant une prise en charge décloisonnée et sortir de la dualité exclusive à l'œuvre dans le schéma des violences conjugales.

L'enjeu est aussi d'éviter l'épuisement du professionnel qui serait seul dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. La notion du temps dans la reconstruction de chacune, le rythme et les allers-retours sont autant d'éléments à considérer et à prendre en compte dans nos interventions.

Céline HEROGUELLE, éducatrice spécialisée au CHRS

LES PROCÉDURES CIVILES



L'engagement de ces procédures requiert un contexte qui permet à ces femmes de se poser, un accompagnement qui les sécurise en les informant sur leurs droits. Cela leur permet de faire leur choix dans la temporalité qui est la leur. L'enjeu y est très fort. La question des enfants y est centrale.

Ces procédures longues et souvent complexes, impliquent l'acceptation des dossiers d'aide juridictionnelle. Le nombre considérable de dossiers à traiter auprès des tribunaux étire considérablement le temps des procédures, laissant en suspens des questions essentielles telles que la garde et l'hébergement des enfants.

Le temps moyen pour aboutir de telles procédures est variable, de 9 mois pour les procédures les plus simples à plusieurs années pour les plus longues (divorce pour faute). Depuis le 1er janvier 2021, des modifications importantes sont entrées en vigueur dans la procédure de divorce contentieux. Objectif : simplifier et accélérer la rupture du mariage.

Pour accompagner les femmes hébergées qui souhaitent engager les démarches de divorce, le réseau partenarial est sollicité, particulièrement, les avocates avec lesquelles nous travaillons dans un engagement et une dynamique partagée.

LES PROCÉDURES PÉNALES

En amont de leur arrivée, une part importante des femmes a posé un acte à l'encontre de leur conjoint - acte au singulier ou au pluriel. Ce constat dit la persistance de la violence dans les histoires de vie des femmes et le parcours souvent long, difficile pour s'en dégager, fuir et rompre avec la violence.

La décision de quitter le domicile conjugal s'accompagne fréquemment d'un acte judiciaire. Elles ont souvent été conseillées et soutenues pour ce faire (assistante sociale, écoute téléphonique...).

Au travers des plaintes et des mains courantes, s'expriment un vécu douloureux mis en mot et une demande de réparation et de protection de la part du tiers public.

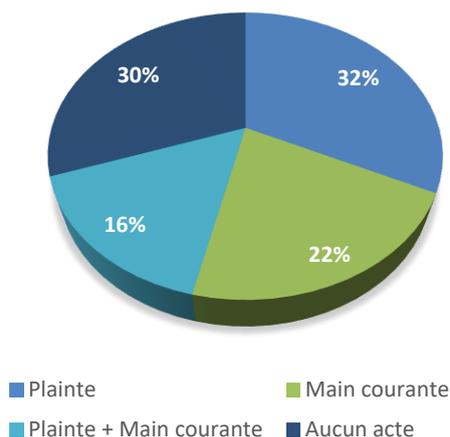
Ces mises en acte s'inscrivent dans le cheminement des femmes à se réinvestir comme sujet.

L'accueil et l'écoute qui leur sont fait dans les commissariats et gendarmeries ainsi que la suite donnée par la justice a des effets majeurs pour les femmes tant du côté du réel que des remaniements psychologiques engendrés.

Les grenelles ont mis l'accent sur l'importance du dépôt de plainte, des outils de facilitation en la matière sont préconisés en direction des professionnel-le-s (grille d'entretien, recueil de plainte pour les forces de l'ordre, formations des professionnel(le)s de terrain...). L'Etablissement est engagé dans la formation des forces de sécurité du département depuis plus de 20 ans.

	INSERTION	CHU 26 pl.	CHU 30 pl.	ALTHO
Femmes ayant déposé plaintes	40 %	67 %	45 %	45 %

Procédures pénales

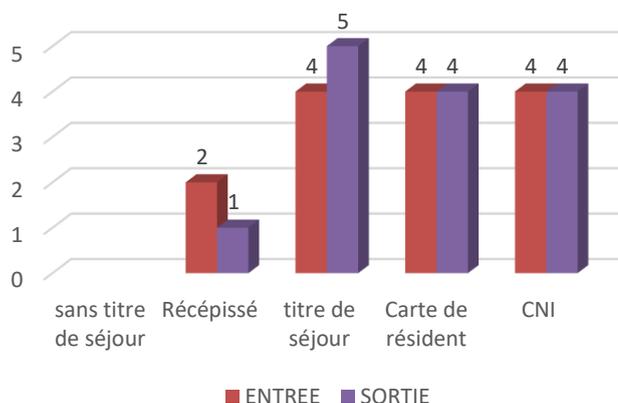


Tous dispositifs confondus :

- 32 % des femmes ont porté plainte à l'encontre de leur conjoint,
- 16 % ont déposé une main courante ET une plainte, dont 22 % de main courante exclusivement

L'ACCÈS AUX DROITS

Situation administrative des femmes sorties



Près de 14 % des femmes sorties du CHRS en 2022 présentaient à leur entrée un statut administratif précaire, déboutées du droit d'asile, sans titre de séjour ou en voie de régularisation (2 adultes sur 14). Cela renvoie à l'inconditionnalité de l'accueil et l'accompagnement des familles quelle que soit leur situation administrative.

Pour l'ensemble des femmes hébergées, la question des droits et des ressources a pesé dans la décision de quitter le domicile impactant directement l'insertion, l'autonomie des femmes qui subissent des violences conjugales (effets d'effondrement psychique, violences administratives et violences économiques exercées, isolement).

Nombre de femmes ont quitté leur pays d'origine après leur mariage consenti ou contraint. L'éloignement d'avec leur famille, le poids culturel et la méconnaissance des modes de vie du pays d'accueil les réduisent d'autant à un isolement absolu et à une profonde vulnérabilité pour réagir à la situation de violences.

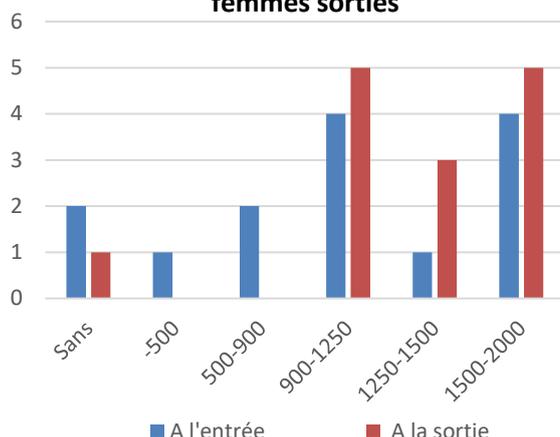
La confiscation des papiers et/ou le maintien dans une situation de non droit, redouble l'enfermement subi et ont un effet de barrage de l'identité propre. Les blessures sont profondes et l'accès à un titre de séjour essentiel tant dans la réalité que dans une réparation symbolique.

Un accompagnement à long terme est engagé dès l'arrivée des femmes en lien avec notre réseau partenarial.



Des dispositifs spécifiques permettent un accès parfois facilité pour ces femmes à la régularisation. C'est une procédure qui reste longue et complexe. L'accompagnement social global proposé soutient les femmes accueillies dans l'évolution et la stabilisation de leur niveau de ressources en fonction de leurs besoins et leurs projets (ouvertures de droits, demande d'allocations, recherche d'emploi) afin de garantir dans la durée leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté.

Evolution des ressources des 14 femmes sorties



La grande majorité des femmes sorties présentait lors de leur orientation sur l'établissement une situation de grande précarité.

⇒ **64 %** vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

De l'entrée à leur sortie, 57% d'entre elles ont vu leurs ressources augmenter passant au-dessus des 1250€.

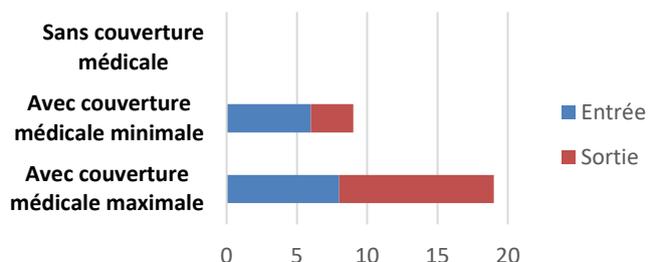
Ce travail d'accompagnement global auprès des femmes victimes de violences conjugales vise à les aider à se reconstruire et leur permettre d'engager leurs toutes premières démarches d'insertion professionnelle ou de se projeter dans un emploi adapté à leurs compétences.

En articulation avec un travail d'étayage, les femmes sont aidées dans :

- ⇒ *La définition d'un projet d'insertion et l'orientation vers les dispositifs et partenaires,*
- ⇒ *L'accès à des remises à niveau est valorisé, lire et écrire sont d'incontournables outils d'autonomie,*
- ⇒ *L'accès à des formations qualifiantes est soutenu et mis en perspective dans un projet d'insertion étayé,*
- ⇒ *L'accès aux ressources étant une priorité dans l'accompagnement engagé, **un soutien institutionnel financier est proposé aux femmes sans ressource dès leur arrivée** (en cours de régularisation administrative ou dont les allocations se trouvent bloquées). **Ces aides concourent à recouvrir et préserver la dignité des personnes sous forme d'espèces et de tickets services.***

L'ACCÈS À LA SANTÉ

Couverture médicale des 14 femmes sorties



79% des femmes sorties de l'hébergement bénéficiaient avec leurs enfants d'une couverture médicale maximale.

Cela traduit le travail engagé sur la question du soin et de la santé dans sa globalité pour les personnes hébergées.



Les violences conjugales ont des effets désastreux sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants, elles s'inscrivent durablement avec un retentissement majeur sur la santé.

L'accès aux soins - physiques et psychologiques - est un impératif auquel l'accompagnement doit répondre très rapidement en termes d'évaluation et d'orientation (médecins généralistes, spécialistes, suivis grossesse, PMI...).

Le principe d'intervention pluridisciplinaire - éducatif et psychologique - engagé auprès des familles hébergées s'inscrit dans cette nécessaire prise en compte de la santé des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Du côté des mères :



Les violences conjugales ont des effets d'altération des positions maternelles tant elles maintiennent les femmes dans une position d'emprise, un contexte de terreur. Dans l'après-coup de la séparation, elles sont confrontées à la nécessité de se reconstruire, tant du point de vue matériel que de la fonction parentale dans le réel et le symbolique.

Le travail de soutien à la parentalité intégré à l'accompagnement vise en ce sens à aider les femmes à se resituer dans la parentalité, à retrouver/trouver créativité et compétences, à se réapproprier sécurité et estime de soi. Dans sa finalité, il doit permettre aux mères

et aux enfants de retrouver une place identifiée et singulière.

L'ensemble de l'accompagnement global participe à soutenir la parentalité tant dans l'aide aux démarches du quotidien - scolarisation, suivi scolaire, modes de garde... - que dans un accompagnement à visée éducative ou psychologique.

Du côté des enfants :

Les très nombreux enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.

Les enfants incarnent le trait d'union entre leurs parents et se retrouvent très fréquemment au centre d'enjeux où la violence peut continuer à s'exercer, poursuivant frontalement ou insidieusement un travail destructeur qui touche directement la structuration et le bien-être de l'enfant.

Le départ du domicile est un bouleversement qui s'accompagne de perte de repères -école, ami(e)s, quartier - et expérience de la précarité - nuitées d'hôtel, hébergement chez un tiers - constituent autant d'épreuves que les enfants surmontent plus ou moins bien.

Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, consultations psychologiques, écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près. Le travail de réflexion engagé en équipe se poursuit en continu, il articule éducatif et clinique.

Autres que les actions à visée collective rassemblant les femmes et les enfants, des ateliers spécifiques en direction des femmes sont mis en place et des ateliers réguliers pour les enfants sont proposés tout au long de l'année.

En 2022, 123 personnes (enfants et mères) ont pu participer à des actions collectives dédiées au soutien à la parentalité.

	Nombre de séances	Nombre de personnes
Ateliers enfants Soutien à la parentalité	9	123

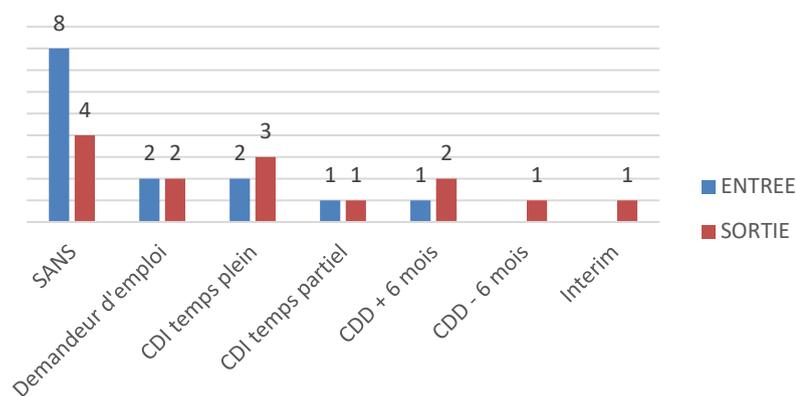
L'ACCÈS À L'EMPLOI

Certaines des femmes victimes de violences conjugales accueillies sont très loin de l'emploi. Elles présentent un faible niveau d'étude ou des diplômes étrangers n'ouvrant pas à une équivalence en France. De plus, beaucoup manquent d'expérience professionnelle - restées au foyer pour élever le ou les enfants, certaines privées de liberté. Les difficultés en matière de modes de garde, administratives pour les personnes étrangères, sont autant d'étapes à franchir pour s'insérer professionnellement.

Pour d'autres, le contexte de violences conjugales les a contraintes à cesser leur activité professionnelle. Le contrôle exercé par l'ex conjoint sur « toute initiative extérieure » dont l'activité professionnelle, parasite, voire, empêche l'évolution professionnelle mais aussi l'inscription dans l'emploi. Enfin, les effets d'épuisement psychique et physique des violences conjugales entraînent pour certaines des arrêts maladie, l'effondrement de l'inscription professionnelle et pour l'ensemble, une fragilisation dans l'accès à l'emploi.

L'accompagnement social vise à trouver pour/avec chacune une stabilité financière (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé), pour certaines une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée (ex : temps partiel).

Evolution professionnelle des 14 femmes sorties



Sur les 14 adultes sortis en 2022, 29% étaient en situation d'emploi à l'accueil (dont 75% en CDI).

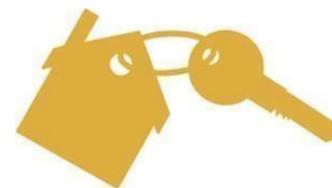
A leur sortie, 57% des femmes sont en situation d'emploi.

L'accompagnement social vise à soutenir les femmes dans leurs démarches à élaborer, définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur le partenariat avec les organismes compétents (missions locales, Pôle Emploi, Associations).

L'ACCÈS AU LOGEMENT

⇒ Au total, **12 ménages**, soit **48 personnes (12 femmes et 36 enfants)** ont été relogés (pour **14 ménages sortis**).

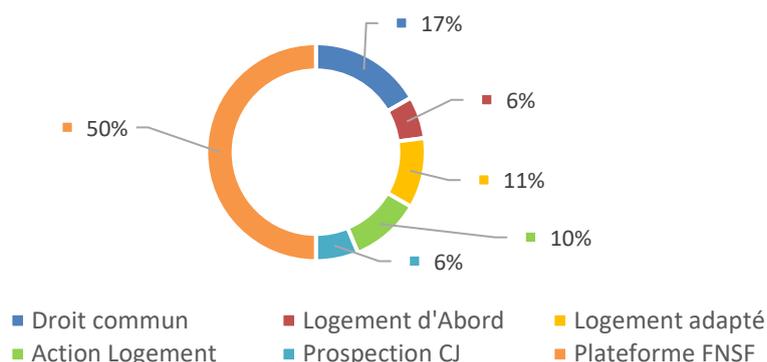
⇒ Sur ces **12 ménages**, **7 femmes** avaient un emploi.



VIA...	Droit commun/Préfecture mal-logés (ACD/SYPLO) + Mairie	Le Logement d'abord (AVDL/AISH)	Logement adapté	ACTION LOGEMENT	PROSPECTION CJ	Plateforme FNSF	Ménages	Nb Pers
INSERTION	5 (1 mén.)		5 (1 mén.)			12 (2 mén.)	4	22
C.H.U.	3 (1 mén.)	3 (1mén.)			3 (1 mén.)		3	9
URG. ALTHO				5 (1 mén.)		12 (4 mén.)	5	17
TOTAL	8	3	5	5	3	24	12	48

Tous les relogements ont été réalisés dans le parc public.

Typologie des relogements



À la suite du dépôt d'une demande de logement social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au relogement sont mobilisés** :

- Accord Collectif Départemental ;
- Inscription dans le SYPLO via le SIAO ;
- Action Logement pour les personnes en activité ;
- Droit au logement opposable à l'initiative des ménages.

- ⇒ 1 famille, soit **11% des personnes relogées**, a été relogée sur un **dispositif de logement intermédiaire** au regard de leur besoin de mobilité géographique.
- ⇒ 1 famille, soit **6% des personnes relogées**, a été relogée via le **pôle prospection** de Communauté Jeunesse.
- ⇒ 3 familles, soit **23% des personnes relogées**, ont été relogées sur les **dispositifs de droit commun** (Syplo, ACD, Mairie, AVDL).

Un levier important de relogement : La Plateforme Pass'Logement de la Fédération Nationale Solidarité Femmes

En 2022, l'établissement a mobilisé fortement le dispositif de relogement de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Cela représente 27 personnes relogées, soit 50% des relogements.

L'établissement Femmes Solidarité 91 est membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes qui regroupe en 2022, 78 associations spécialisées réparties sur l'ensemble du territoire français.

*La Fédération a mis en œuvre des partenariats auprès de différents bailleurs. Ainsi l'ensemble des associations adhérentes est informé des propositions logement via un outil : **une plateforme dédiée aux relogements en ligne créée pour recenser ces propositions de logements et permettre au référent de positionner une femme accompagnée qui est prête à accéder à un logement autonome.***

Pour ce faire, une présélection est effectuée par la méthode du "scoring" (c'est-à-dire l'attribution de points selon la situation de la femme) pour permettre la sélection d'une seule femme pour une proposition de logement ; donc un seul dossier est présenté au bailleur.

***Cette plateforme est un autre levier pour les femmes accompagnées par l'Etablissement pour accéder au relogement.** Un référent, l'Etablissement, est chargé d'assurer l'articulation avec la Fédération et participe à des réunions de travail dédiées.*

L'accès au logement des femmes s'inscrit dans une dynamique associative et partenariale

Le pôle prospection de l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE a été créé en 2020. Il vise à favoriser le relogement des ménages accompagnés prêts au logement en développant des partenariats avec différents bailleurs. Il est composé d'un référent de chaque service d'hébergement.

Au sein de l'équipe de l'établissement Femmes Solidarité 91, la référente a pour mission de soumettre et d'actualiser les dossiers des femmes prêtes au relogement afin de les transmettre à la coordinatrice du pôle. Cette dernière proposera ces dossiers aux bailleurs partenaires afin qu'ils soumettent des propositions logement adaptées aux besoins et aux situations des familles.

LE POLE « CESF »

L'activité des deux travailleuses sociales de l'établissement s'inscrit de façon transversale dans celle du « Pôle CESF » de l'Association afin de compléter et d'enrichir l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assuré par les travailleurs sociaux.

Les CESF organisent à la mise en œuvre des actions collectives et/ou individuelles afin :

- ⇒ **D'assurer la qualité, la mise en conformité et l'amélioration des lieux d'hébergement** (en lien avec le service technique)
- ⇒ **D'informer et d'accompagner dans les actes de la vie courante** (apprendre à cuisiner, à conserver les aliments.. par exemple) selon les besoins des familles hébergées
- ⇒ **De favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et l'exercice de la citoyenneté via des actions éducatives individuelles ou collectives**

Des réunions et des temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).

En 2022, les actions des CESF ont pu se redéployer après une période de deux ans impactée par les contraintes sanitaires.

Thématiques	Nombre de séances	Nombre de participants
Prévention des accidents domestiques	25	90
Cuisine	2	24
Ateliers gestion budgétaire	1	3
Economies d'énergie et tri sélectif	29	101
TOTAL	57	218 (cumulé)

57 ateliers ont été mis en place auprès des personnes hébergées. Cela concerne 218 personnes en cumulé.

1 atelier dédié à la sensibilisation Femmes/Hommes a été organisé au sein du CHRS (7 octobre 2022) – 4 femmes ont participé à cet atelier.

Garantir la qualité de l'accueil des familles dans de bonnes conditions est indispensable. Pour ce faire, la CESF assure le suivi et la gestion des appartements tant dans leurs besoins d'aménagement, de travaux que sur l'accompagnement des hébergées à l'entretien régulier de leur lieu de vie (organisation d'état des lieux intermédiaires deux fois par an).

2022 a permis le recrutement d'un ouvrier polyvalent pour soutenir l'activité de l'établissement, avec l'ouverture des 30 places CHU.

Deux ouvriers polyvalents assurent ainsi depuis juillet 2022 l'entretien et la maintenance du parc locatif de Femmes Solidarité. Ils organisent leur travail en lien direct avec les 2 CESF sur les 44 appartements mis à disposition des femmes victimes de violences conjugales.

L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ – Le CVS

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Pour ce faire, elle institue une forme de participation : le **Conseil de la Vie Sociale.**

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE a toujours eu à cœur de faire vivre et de faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.

L'établissement FEMMES SOLIDARITE 91 y participe pleinement, le CVS permettant aux femmes d'exercer leur citoyenneté et de prendre la parole, de débattre, de prendre des initiatives et d'influer sur leur environnement, de revendiquer une qualité de service.

En 2022, il réunit 1 représentant des résidents des services d'hébergement et d'accompagnement social de l'Association et 2 représentants du personnel (1 titulaire et 1 suppléant).

Les membres du CVS rencontrent la Directrice et un membre du Conseil d'Administration 3 fois par an pour questionner, donner leur avis, et ceux des autres personnes accompagnées (questionnaires individuels) sur la qualité des accompagnements et des hébergements, l'animation de la vie institutionnelle, et les activités.

Le CVS peut également être force de propositions en initiant et en organisant la mise en place d'actions ou d'ateliers.

LES FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE

Au sein du CHRS, les difficultés de la personne sont envisagées dans une double dynamique considérant l'influence de la santé physique et psychique sur la qualité de l'insertion sociale mais aussi l'influence de l'inscription sociale sur la santé globale. C'est pourquoi **le psychologue et les travailleurs sociaux du CHRS travaillent de concert, dans une complémentarité de leurs actions.**

Son intervention, d'emblée conçue en articulation avec les missions de l'équipe éducative, complète les moyens mis en place pour accompagner au mieux les femmes accueillies et leur(s) enfant(s) dans un processus de réparation personnelle et d'insertion socioprofessionnelle.

Les missions du psychologue se déclinent autour de plusieurs modalités d'intervention :

- **Une écoute clinique et psychothérapeutique auprès des femmes accueillies et de leur(s) enfant(s)**

Toutes les femmes accueillies et leur(s) enfant(s) bénéficient d'un premier entretien avec le psychologue environ 1 mois après leur arrivée. C'est le moment pour lui de se présenter et de faire connaissance avec la famille. Ce premier échange lui permet d'apprécier les relations entre les membres de la famille, d'estimer les besoins et, le cas échéant, de proposer son aide, ce qui peut déboucher sur 3 axes d'intervention :

- Un 1^{er} axe "soutien psychologique et psychothérapie" **en direction de la femme accueillie** pour laquelle il s'agit le plus souvent de comprendre et de se dégager des raisons et mécanismes à l'œuvre dans ce qu'elle a traversé avec son ex-conjoint ;
- Un 2^{ème} axe "prévention/aide à la parentalité" au travers duquel il s'agit de travailler sur les **Interactions mère-enfants** et d'améliorer les compétences de chacun ;
- Un 3^{ème} axe "consultation et psychothérapie" **en direction des enfants et adolescents** qui présentent, par exemple, des troubles psychopathologiques dûs aux violences conjugales ou à un climat familial pathogène. La demande initiale peut émaner de la mère, de l'école, de l'éducateur référent ou de l'enfant lui-même.

Données relatives au public reçu :

Sur le plan psychologique, **il n'existe pas de personnalité "type" à priori des victimes de violences conjugales et toute femme peut y être un jour confrontée. En revanche, ces violences génèrent toujours de la souffrance et une baisse de l'estime de soi comme du narcissisme chez la femme.** La gêne, la honte, la culpabilité, la tristesse et la colère sont également souvent évoquées. Quant aux **enfants reçus, ils ont été témoins et victimes des violences conjugales.** En fonction de leur âge, de leurs ressources psychiques et de la qualité des relations psychoaffectives maintenues avec l'un et l'autre parent, ils présentent plus ou moins de symptômes.

Nombre d'entretiens				Nombre de personnes reçues		
Entretiens familiaux	Enfant seul	Femme seule	RDV non honorés	Femmes	Enfants	TOTAL
29	12	30	33	28	68	96
71						

- **Des éclairages psychopathologiques et victimologies, en synergie avec l'équipe éducative**

La fonction institutionnelle du psychologue vise à soutenir l'équipe socio-éducative dans l'accompagnement des personnes en ouvrant la réflexion sur la dimension psychique du sujet dans ses aspects conscients et inconscients. Il participe à l'élaboration des stratégies éducatives adaptées aux éléments de personnalité repérés chez la femme accueillie ou ses enfants.

- **Réseau et partenariat**

Lorsque cela s'avère utile, le psychologue rencontre certains partenaires afin de se concerter ou de faire le point par rapport aux personnes suivies conjointement.

D/ Les sorties

- ✓ 14 ménages sortis
- ✓ 55 personnes
- ✓ Soit 14 femmes et 41 enfants



En 2022, 12 ménages sur 14 (12 femmes et 36 enfants) ont été relogés dans le parc public.

Sortie des 12 ménages	Taux de sortie	Vers un logement (parc public)	Vers un logement adapté
INSERTION	34 % 4 ménages 22 personnes	77 % 3 ménages 17 personnes	23 % 1 ménage 5 personnes
C.H.U.	24 % 3 ménages 9 personnes	100 % 3 ménages 9 personnes	- - -
URG. ALTHO	26.5 % 5 ménages 17 personnes	100 % 5 ménages 17 personnes	- - -

Sur les 14 ménages sortis,

- ⇒ 12 ménages ont été relogés
- ⇒ 1 ménage a fait le choix de retourner chez un tiers. La famille était hébergée chez ce tiers lors de l'orientation par le SIAO. Après l'admission, Mme a changé d'avis. Elle n'a pas souhaité s'éloigner géographiquement de son bassin de vie.

Mouvement interne :

- ⇒ 1 ménage est sorti du dispositif CHU pour intégrer un appartement du dispositif ALTHO.
Ce changement d'hébergement s'explique par la nécessité d'une mise en sécurité en urgence de Mme et de ses enfants, le lieu n'était plus sécurisé et anonyme.

Durée moyenne d'hébergement : 24 mois

Les moyennes d'hébergement sont à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité, elle peut jouer d'écarts importants au regard des situations, s'étirer ou s'aboutir promptement.

Les situations parlent fréquemment de parcours où tout est à mettre en œuvre et en premier lieu la régularisation administrative, les procédures civiles et désolidarisation des baux ont des effets directs et dans le temps, sur le relogement des femmes. Elles traduisent des situations complexes et fragiles où construire/retrouver une stabilité demande du temps.

2. Le LÉAO

Créé fin décembre 2011, le Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) est référencé parmi les 206 dispositifs recensés sur 99 départements.

Le LEAO a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales.

Interpellé en amont ou dans l'après coup d'une séparation, il est force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants.

Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Le seul critère retenu pour ces activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.

Le LEAO assure ses missions d'écoute d'accueil et d'orientation sur le territoire du Centre- Nord Essonne. Sur le 91, 3 associations spécialisées interviennent : l'association LEA au Nord-Est, l'association Paroles de femmes/le Relais sur le territoire du Nord-ouest.

Le sud du territoire est découvert. Les 3 associations spécialisées partenaires Femmes Solidarité 91, LEA et Paroles de femmes/le Relais réfléchissent ensemble à une proposition d'intervention commune, cohérente et adaptée sur ce territoire du sud essonnien.



L'intervention est double : Celle du conseil, de l'information et celle du soutien psychologique.

Recouvrir un espace de choix et de décision fait appel à l'information, le conseil et l'écoute mais aussi au discernement et à la réassurance.

Un relais vers l'espace thérapeutique est ainsi toujours possible et soutenu lorsque la situation appelle à cela.

L'évaluation du dispositif se réalise grâce à des outils spécifiques : une base de données et des fiches individuelles renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué afin de recueillir des données statistiques sur l'activité mais aussi sur le « profil » des femmes et l'aspect contextuel de leurs demandes.

Ce nécessaire recueil d'information n'est pas toujours aisé dans le cadre de l'Écoute où le propos est précisément **d'écouter la parole des femmes « comme elle vient »**, d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année. En conséquence, lors d'une première écoute, il n'est pas toujours possible de renseigner la fiche écoute dans son intégralité. Nous avons donc choisi de ne retenir que les données particulièrement renseignées de l'Écoute, les femmes suivies sur l'Accueil étant "parfaitement" identifiées.

A/ L'écoute

Le téléphone est un outil très adapté pour les femmes victimes de violences conjugales souvent traversées par la honte, la culpabilité et l'emprise. Il répond à un besoin de mise en contact qui peut préserver l'anonymat et permet à celles dont la vie est sous surveillance, de se manifester.



Avec 1030 entretiens dispensés pour 649 femmes écoutées, l'activité est en hausse de 10% par rapport à 2021 (937 entretiens).

LES FEMMES QUI APPELLENT

Le premier contact est un temps extrêmement important tant dans l'acte posé par ces femmes que dans l'accueil et l'écoute qui leur sont réservés.

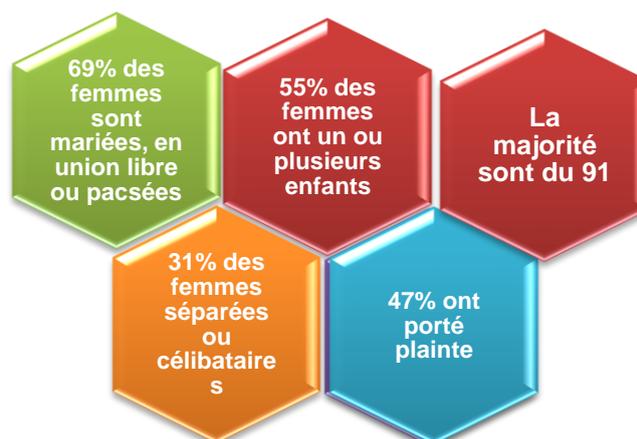
Lors de ce premier appel, un silence est rompu même si fréquemment, la situation de violences vécues n'est pas évoquée comme telle ou fortement banalisée. Cependant, l'appel est dirigé vers un lieu identifié « femmes victimes de violences conjugales » qui de facto, les identifie et engage l'échange sur cette thématique.

Il est alors essentiel de proposer un cadre déontologique qui assure sécurité et bienveillance afin d'engager avec ces femmes un travail autour du contexte de violence et des affects qui s'y rattachent, sans jugement et à leur rythme.

Lors de ce premier contact, la femme est reconnue dans un statut de victime. Aucun travail de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.

Origine territoriale : La majeure partie des femmes est originaire du département de l'Essonne. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et de son repérage.

La surreprésentation des femmes avec enfants témoigne de l'irruption des violences ou de son intensification lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple et de sa persistance.



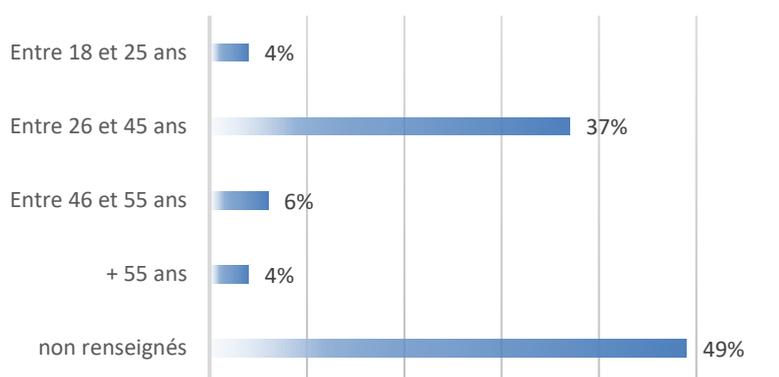
Une population jeune peu représentée :

Seulement **4%** de jeunes femmes se manifestent. Cette tranche d'âge n'est pas épargnée par les violences mais l'accès à un numéro d'Écoute ou à un lieu spécialisé reste plus difficile ou tout du moins, moins adapté au premier abord.

Un travail de terrain auprès des jeunes comme l'utilisation d'outils appropriés à cette tranche d'âge est absolument nécessaire, le travail reste à poursuivre.

De nouveaux dispositifs adaptés au public émergent comme le tchat en ligne éphémère porté par des associations spécialisées partenaires (Comment s'aimer d'En Avant Toutes).

Tranches D'âges Des Femmes Écoutées



69% sont mariées, pacsées ou en union libre. Pour une grande majorité d'entre elles, la violence s'exerce à l'intérieur du foyer, l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui leur permettent de rompre leur isolement et sécuriser les conversations.

Pour **29%** d'entre elles, les violences physiques ont cessé avec le départ de Monsieur (ordonnance de protection et autres). Ces situations souvent délicates mobilisent angoisses et peurs et la question de la protection des femmes et des enfants est fréquemment posée.

31% des femmes divorcées ou célibataires nous sollicitent dans l'après coup de la séparation, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridique et judiciaire mais aussi une écoute et/ou un soutien psychologique, les effets des violences conjugales agissent sur du long terme. La séparation ne signe pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui se déplace et se joue couramment hors cadre conjugal, particulièrement autour des enfants.

47% de femmes ont déposé plainte en 2022, ce peut être une première plainte ou la réitération d'acte posé précédemment. De l'acte posé à la réponse judiciaire, les délais de réponse ont été raccourcis : convocation du Mr quasi systématique. La justice tente d'apporter une réponse plus rapide aux victimes : rappel à la loi / stage de responsabilisation, du sursis.

DU CHRS AU LEAO

Après 1 an et demi au CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) j'ai intégré le LEAO et adapté mon positionnement professionnel. En effet, au CHRS l'équipe, mène un accompagnement social global et contractualisé auprès des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants (relogement, insertion professionnelle, scolarité des enfants...). L'équipe du CHRS rencontre les familles de façon hebdomadaire pour lever l'ensemble des freins à leur insertion sociale et de les accompagner dans toutes les démarches. Au LEAO (Lieu d'Ecoute d'Accueil et d'Orientation) l'accompagnement est différent au regard de ses propres missions et activités.

En effet, l'équipe du LEAO accompagne les femmes uniquement dans les démarches liées aux violences conjugales, à travers les différents dispositifs de l'écoute téléphonique, de l'accueil et l'accompagnement pour les procédures civiles et pénales. Il n'y a pas de contrat comme au CHRS. L'accompagnement se fait selon les choix et le rythme de la femme. En effet, les femmes peuvent venir ou appeler une seule fois pour faire part de leur situation puis reprendre contact avec nous quelques semaines voire des années plus tard.

Pour illustrer ce travail, j'ai rencontré une femme fin octobre 2022 qui nous a recontacté en mars 2023. Différentes questions ont émergé : Pourquoi ne rappelle-t-elle pas ? Que s'est-il passé pour cette femme ? Comment va-t-elle ?

Tout cela génère de la frustration et de l'impuissance face à ces situations avec lesquelles il faut apprendre à travailler.

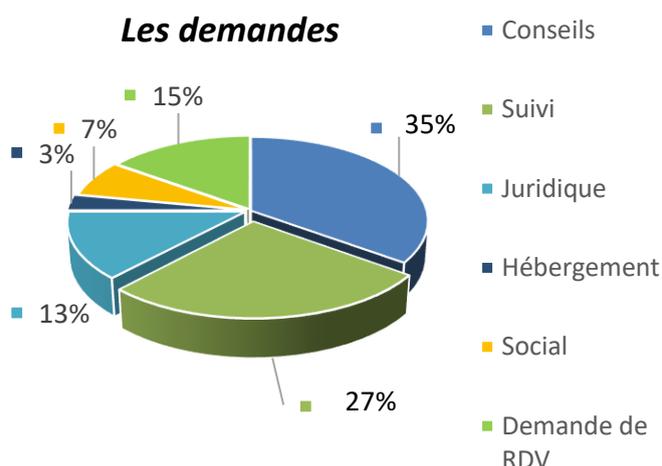
Le respect de la temporalité, le non-jugement, la bienveillance et l'écoute attentive sont le socle du positionnement professionnel dans l'accompagnement des femmes.

Anaëlle NKUNKU, Educatrice spécialisée – LEAO

LES DEMANDES

Le motif de la demande s'entend par la première demande évoquée par les femmes lors de ce contact, le ticket d'entrée qui « justifie » l'appel.

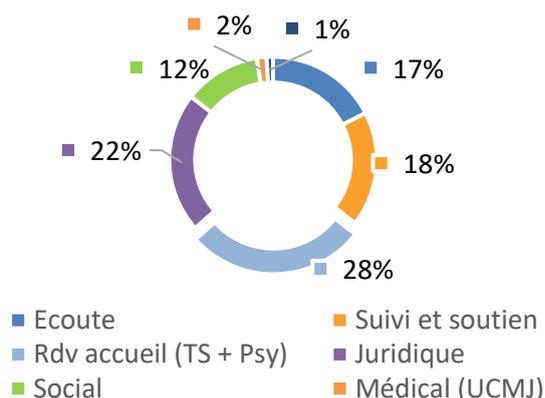
⇒ **La demande recouvre toujours un double besoin : celui d'être écoutée et reconnue, celui d'être informée et conseillée.**



Pour les demandes « de suivi », soit 27% des demandes en 2022, il s'agit du soutien aux femmes qui ont déjà été entendues et pour lesquelles il y a déjà des démarches d'engagées.

⇒ **Les réponses et informations proposées par les écoutants-es s'appuient sur la demande initiale puis évoluent avec ce qui est repéré, et évalué, des situations.**

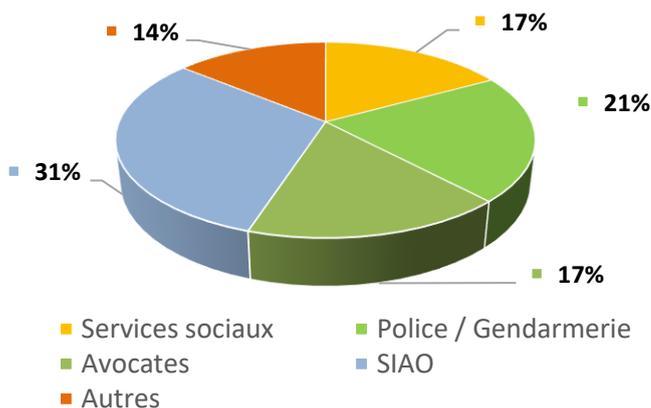
Réponses et informations données



L'écoute constitue un espace ressources autant pour les femmes que pour les professionnels extérieurs qui les accueillent et les accompagnent (besoin de conseils et soutien, tant sur la posture à adopter que sur les réponses à donner).

28% des écoutes ont donné lieu à un rendez-vous avec une travailleuse sociale ou la psychologue.

Les orientations



38% des orientations ont été faites vers le secteur judiciaire. Ce qui indique la prépondérance de ces démarches à réaliser pour les femmes.

L'équipe éducative travaille avec un réseau d'avocat(e)s spécialisées, partenaires privilégiés dans les démarches dédiées aux violences conjugales.

B/ L'accueil et l'accompagnement

Equipe dédiée : 2 temps plein d'accueillantes, 1 temps partiel de psychologue de 9 heures hebdomadaires

L'Accueil est notamment articulé à l'écoute téléphonique qui reçoit les femmes dans le cadre de permanences et sur rendez-vous des femmes pour les accompagner dans leurs démarches. L'Accueil et l'accompagnement spécialisé des travailleuses sociales proposés sont complétés de deux prestations : la consultation psychologique et la domiciliation administrative.

L'accueil, non contractualisé, se fonde sur des principes de travail :

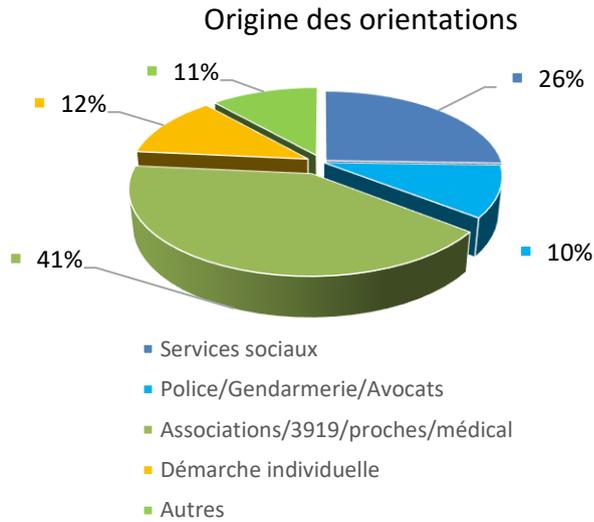
- **L'inconditionnalité** – toute femme victime de violences y est accueillie et écoutée
- **Le respect du rythme de la femme** – dans son parcours, son cheminement et les démarches qu'elles souhaitent engager
- **Le libre choix de la femme** – sans jugement et dans la singularité de son histoire



122 femmes ont été ou sont suivies par le LEAO. 169 entretiens dont 26 directement suite à la venue sur site.

Leur situation appelle à un accompagnement très soutenu. Entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue sont engagés.

LES FEMMES ACCUEILLIES



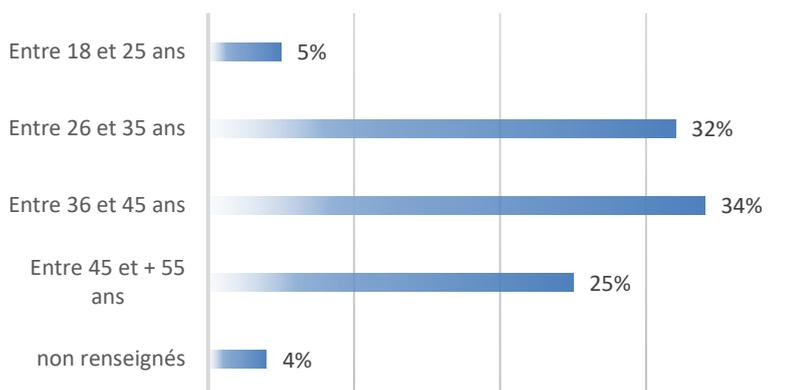
35.5% des orientations reçues par le LEAO ont été faites par les partenaires de la justice (Police-Gendarmerie/avocats-es) et les services sociaux.

1/4 des orientations a été réalisé par le 3919 le numéro national d'écoute porté par la Fédération Solidarité Femmes.



53% des femmes sont sans emploi, ce qui illustre des situations **de grande vulnérabilité et précarité, barrière à l'autonomie et l'émancipation des femmes.**

Tranches D'âges Des Femmes Accueillies



La majorité des femmes accueillies ont entre 26 et 45 ans. La part des femmes ayant entre 36 et 45 ans est la plus représentée.

Il reste difficile de toucher les jeunes femmes, la terminologie "violences conjugales" ne semble pas faire écho pour elles. Elles ne se reconnaissent pas dans le terme « conjugalité ». Les outils "traditionnels" tels que l'Ecoute téléphonique ou le rendez-vous sur la structure, sont peu adaptés. Femmes Solidarité poursuit sa réflexion pour travailler « l'aller vers » et le développement d'outils spécifiques.

Situation en matière de procédure judiciaire	Avant avoir sollicité l'accueil		Après avoir sollicité l'accueil	
Femmes ayant porté plainte	44 %		24 %	
Femmes ayant déposé une main courante	21 %		9 %	

Plus d'une femme sur 4 porte plainte après avoir sollicité l'accueil. Concernant la main courante, il s'agit d'une femme sur 7.

Les actes posés (plaintes ; mains-courantes) après avoir sollicité l'accueil traduisent le travail d'accompagnement à la prise de conscience des faits de violences et la nécessité pour ces femmes d'engager un processus pour être reconnues en tant que victimes.

Depuis août 2021, la législation a évolué, interdisant les mains courantes. Toutefois, dans certains commissariats ou gendarmerie, la main courante est encore prise. Tous les actes concernant les violences conjugales sont judiciairisés, visant un traitement très rapide de ces derniers.

LES ENTRETIENS



Pour les 122 femmes, 338 entretiens en tout ont eu lieu (pour 361 sollicités). 6% n'ont pas été honorés.

Les absences aux rendez-vous rendent compte d'annulation contextuelle, mais pas seulement. C'est principalement, dans le cadre d'un premier rendez-vous que les femmes « s'absentent ». Ce qui peut traduire pour certaines un renoncement à la démarche. Elles pourront recontacter l'écoute téléphonique ensuite. Le respect de la temporalité de chacune est un enjeu majeur pour les femmes.

Premier entretien :

Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voir « déposé ou dévoilé ».

Ces entretiens s'inscrivent dans la trajectoire des femmes pour sortir du silence et lever le secret. Ils leur permettent de témoigner des violences et de vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.

Entretiens de suivi :

Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes. Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par la préparation de documents, contacts avec les partenaires associés au suivi et surtout, contacts réguliers avec les femmes par mail, téléphone....

DES ACTES ET DES DEMARCHES

- **38** dossiers ou documents ont été menés à bien : **76%** correspondent à des dossiers d'aide juridictionnelle et JAF, **24%** d'attestations.
- Au cours de l'année 2022, dans le cadre de leur suivi, **38%** de femmes ont déposé plainte, **44%** avaient déjà déposé plainte avant de rencontrer une accueillante,
- **19%** ont été aidées et soutenues dans une démarche liée à une procédure pénale, **52%** pour une procédure civile et **6%** pour une procédure administrative.

Toutes les femmes rencontrées sont informées sur leurs droits en matière de violences conjugales mais également sur tous les droits dont elles ne bénéficieraient pas et auxquels elles peuvent prétendre.

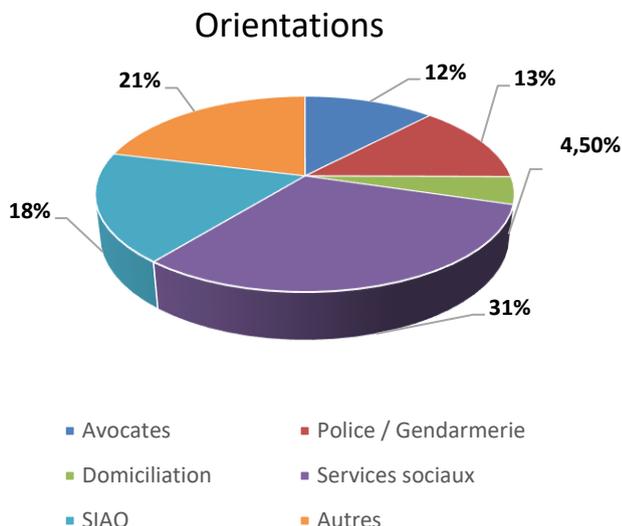
Ce travail d'accompagnement est bien sûr en relation avec les procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales et la réactivité dont doit faire preuve les femmes qu'il est essentiel de soutenir.

L'écrit occupe une place importante dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé, l'historique des violences traduit avec précision. Beaucoup de femmes demandent la production d'une attestation ou la réactivation d'un suivi des années après leur premier passage.

ORIENTATIONS ET CONTACTS PARTENAIRES

Les situations des femmes victimes de violences conjugales doivent être appréhendées dans leur globalité afin de permettre aux femmes de sortir des violences et d'entamer/de poursuivre un parcours de reconstruction à tout niveau pour elles et leurs enfants.

Les orientations sont proposées après un travail d'évaluation de chaque situation et en écho aux demandes/besoins des femmes.



Le travail en partenariat assure à chaque acteur dans la situation de se repérer et se coordonner. Il permet aux femmes une cohérence d'interventions et constitue pour elles, un solide maillage propre à les aider et les protéger.

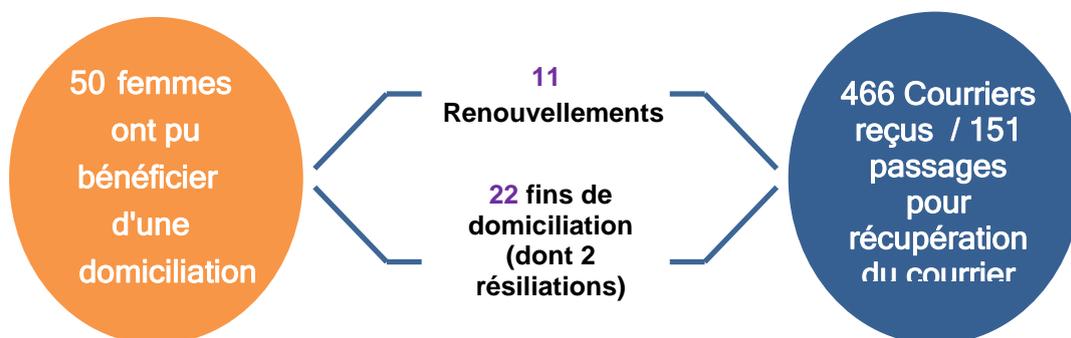
Les orientations vers les partenaires de la justice représentent une part importante des orientations.

L'équipe éducative travaille de façon étroite avec les professionnels du secteur social (MDS et CCAS).

C/ La domiciliation administrative

Un agrément pour 60 femmes « hors hébergement » (février 22)

Les femmes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité.



La domiciliation s'adresse :

- Aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable,
- A celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité,
- A celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale.

Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficace pour toutes les familles hébergées au CHRS.

Cette prestation permet à des femmes de prendre contact avec notre structure et de solliciter, dans un deuxième temps, une aide via l'Accueil. **32%, soit 16 femmes domiciliées ont eu accès à cette prestation, en amont ou en aval d'un rendez-vous sur l'Accueil.**

D/ La consultation psychologique

Nombre de RDV		Nombre de femmes	
Nombre de RDV <u>sollicités</u>	282	Nombre de femmes qui ont <u>sollicité</u> un RDV	62 (dont 52 nouvelles demandes)
Nombre de RDV <u>honorés</u>	204	Nombre de femmes <u>reçues</u>	42 (dont 32 nouvelles)
Nombre de RDV <u>non honorés</u>	78	Nombre de femmes <u>jamais venues</u>	20 (dont 20 nouvelles)

Augmentation de **31%** du nombre de femmes reçues en 2022, qui est à mettre en regard des chiffres de 2021 liés à la période Covid.

E/ Les actions de formations, sensibilisation et prévention

Sur l'année 2022, 831 personnes ont bénéficié des actions de formations, de sensibilisation et prévention

Fort de son ancrage partenarial et de son inscription sur le département, l'établissement dispense ces actions sur la question des violences conjugales et l'égalité Femmes-Hommes en Essonne. L'équipe répond à toute sollicitation, prenant en compte combien informer et prévenir sur ces questions relèvent de missions de service public.

Ainsi les actions de prévention, de sensibilisation et de formation, sont réalisées par les travailleurs sociaux ou par les psychologues de l'Etablissement et adressées à des publics très diversifiés (jeunes, professionnels, forces de l'ordre, auteurs...), par le biais de différents modèles d'interventions et d'outils adaptés à la réalité et aux besoins de chaque groupe, et co-construits avec chaque partenaire.

L'expérience des professionnel(le)s en la matière est large et nourrit de la pratique du Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation et du Centre d'hébergement fléché.

La connaissance des relais et dispositifs est inhérente à l'ensemble des activités et missions, l'accompagnement des femmes et des enfants et s'inscrit dans une incontournable articulation partenariale (associations spécialisées, avocats, services sociaux, forces de l'ordre...).



FORMATIONS POLICE – GENDARMERIE

96 professionnels ont été formés en 2022 soient 51 gendarmes, 36 policiers et 9 policiers municipaux.

⇒ Cela représente : 16 sessions police et 15 sessions gendarmerie organisées en 2022.



L'Etablissement dispense sur le département de l'Essonne depuis plus de 30 ans et ce, jusqu'à aujourd'hui, des formations aux professionnels des forces de l'ordre de terrain, gendarmes et policiers. Ces formations s'inscrivent dans la perspective d'assurer aux femmes, une prise en charge plus ajustée de la part des intervenant(e)s par une meilleure évaluation de leurs situations, particulièrement lors d'un dépôt de plainte.

La formation des forces de l'ordre est une orientation forte des préconisations du Grenelle. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite des associations spécialisées avec l'Etat, la Police et la Gendarmerie.

En 2022, ces formations ont été soutenues par la Région Ile De France, projet piloté par le Centre Hubertine Auclerc, dans le cadre de l'appel à projet « Formation des forces de sécurité en Île-de-France à l'accueil et à l'audition des femmes victimes de violences conjugales ».

SENSIBILISATION/FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

5 sessions de sensibilisation ont été réalisées, à la demande de collectivités locales.
93 personnes ont été formées.

	2022	Journée 9H30 -17H	Participants	
			Femmes	Hommes
Mairie Athis-Mons	Agent(e)s Administratives	17 février 2022	13	-
Mairie Ris-Orangis	Animateurs, ASVP, PM, ARH, MPE, Accueil, Directrice multi-accueil	9 juin 2022	6	5
Mairie Brétigny/O.	Animateurs, PM, ARH, Accueil, Ass. Admin/compta	17 novembre 2022	11	-
EPT Grand Orly Seine Bièvre	Agent(e)s des collectivités locales Ept	25 novembre 2022	25	3
TOTAUX			85	8
			93	

Également : 1 rétex d'une formation de 2021 pour l'Association OSER, le 10 mars 2022.

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES PRÉVENTION DES VIOLENCES

L'établissement est régulièrement sollicité pour intervenir sur des actions de promotion de l'égalité Femmes/Hommes et la Prévention de la violence.

Les outils d'intervention sont adaptés à chaque public.

En 2022, **93** personnes ont bénéficié de ces interventions (étudiants et tout public lors de cinéma / projection débat).

Dates	Public concerné	Lieu	Temps dédié	Nombre de sessions	Nombre de Participants	
			1/2 j		Femmes	Hommes
25/01/2022	Bénévoles	SOS AMITIE - EVRY	1		5	1
24/11/2022	Public varié	Ciné-débat Brétigny/Orge	1	1	19	6
25/11/2022	Public varié	Théâtre-débat Viry-Chatillon	1	1	42	12
28/11/2022	Public varié	Forum Santé Athis-Mons	1	1	8	-
TOTAUX			3	3	74	19
					93	

ACTIONS DE PREVENTION AUPRES DES JEUNES

575 personnes (dont 406 mineur-e-s) ont bénéficié d'actions de prévention et de sensibilisation.

Femmes Solidarité est partenaire des collectivités locales, de l'Education Nationale, des acteurs associatifs du territoire.

Atelier équité toi, ciné débat, stand sur un forum, débat mouvant, exposition débat, photo langage... autant d'outils adaptés à chaque tranche d'âge et à la typologie des groupes.



DATES	PUBLIC	LIEU	LIEU ATELIER	TEMPS DEDIE		ATELIERS		
				1/2 j	1 journée	Nombre de sessions	Nombre de participants	
							Femmes	Hommes
19/01/2022	Etudiants	Ris-Orangis	École de la 2 ^{ème} chance	1		1	4 mineures	5 mineurs
16/02/2022	Etudiants	Ris-Orangis	École de la 2 ^{ème} chance	1		1	4 mineures	5 mineurs
24/03/2022	Lycéens	Ris-Orangis	Lycée Mendès France	1		1	13 mineures	12 mineurs
18/11/2022	Lycéens	Arpajon	Lycée Paul Belmondo	1		1	10 mineures	30 mineurs
22/11/2022	Etudiants	Evry	Université	1		1	20 F.	77 H.
23/11/2022	Jeunes	Ris-Orangis	MJC – forum jeunesse	1		1	3 F. & 23 mineures	7 H. & 12 mineurs
25/11/2022	Lycéens	Athis Mons	Lycée Marcel Pagnol	1		1	120 mineurs	86 mineurs
29/11/2022	Collégiens/Lycéens	Athis-Mons	Forum		1	2	45 mineures	35 mineurs
01/12/2022	Lycéens	Savigny/O.	MJC		1	2	32 F. & 2 mineures	23 H.
07/12/2022	Jeunes 18-25 ans	Juvisy/O.	Mission Locale	1		1	4 F.	3 H.
TOTAUX				8	2	12	280	295
							575	

Les actions de prévention au cœur du projet de Femmes Solidarité

L'établissement FEMMES SOLIDARITE a toujours été engagé dans la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès d'un public varié. L'objectif pour Femmes Solidarité est d'éduquer, sensibiliser les enfants, adolescents et jeunes adultes à l'égalité femmes/hommes, filles/garçons et lutter contre toutes les formes de violences.

C'est en intervenant auprès des jeunes, que l'on se rend compte de l'impérieux besoin de multiplier les interventions. Leurs réactions, leurs attitudes nous laissent réellement penser qu'il est plus que nécessaire de développer cette partie de nos missions : faire en sorte que les relations filles/garçons soient plus à l'équilibre car certains thèmes provoquent toujours beaucoup de débat : la liberté d'action des femmes en général, l'homophobie...

En tant qu'intervenante, on ne peut pas se poser comme détenteur de la vérité. Il me semble important d'aller vers eux pour qu'ils puissent s'ouvrir à d'autres représentations. Cette activité demande un équilibre entre l'écoute des jeunes et les faire réfléchir, avancer sur leurs représentations.

Antonio GUTERRES, secrétaire général des Nations Unies, a indiqué dans le cadre de la journée internationale pour le droit des femmes 2023, « l'égalité femmes-hommes ne sera pas atteinte avant 300 ans ».

Même si la prévention, l'éducation à l'égalité est un travail au quotidien, Il est important de pouvoir toucher tous les jeunes, en particulier les plus jeunes et ceux qui n'ont pas accès à d'autres alternatives que celles transmises dans leur éducation.

Notre travail est de semer des graines pour prévenir les comportements sexistes. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain.

*Isabelle FAURE, éducatrice spécialisée,
en charge des actions de prévention*



Atelier EQUITÉ TOI

Les professionnels animent cet atelier autour du jeu de société « Equité toi » qui constitue un excellent support pour échanger et débattre sur l'égalité Hommes-Femmes dans tous les domaines (le cadre du foyer, le cadre du travail et de l'emploi, la vie sociale et citoyenne et enfin l'école et la formation). Cet atelier permet d'aborder les préjugés et les à priori négatifs, d'informer sur des points juridiques et réglementaires et de présenter des points historiques et statistiques.

STAGE DE RESPONSABILISATION

pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes"
CIDFF - SPIP Essonne

43 personnes ont bénéficié de ces 5 interventions

*Depuis plusieurs années, dans le cadre d'un partenariat avec le **CIDFF ESSONNE** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et le **SPIP Essonne** (Service Pénitentiaire d'Insertion de Probation), le psychologue de l'établissement intervient auprès d'auteurs de violences conjugales ayant été condamnés et relevant d'un "stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes". L'objectif est "de **prévenir la réitération des violences**" en mettant l'accent sur le suivi des auteurs.*

Pour 2022, il s'agit de :

- le 17 mars 2022 : 9 participants
- le 9 juin 2022 : 7 participants
- le 7 juillet 2022 : 9 participants
- le 13 octobre 2022 : 8 participants (+1 absent)
- le 8 décembre 2022 : 10 participants (+1 absent)

PARTENARIAT VIRY CHATILLON – PERMANENCE PSYCHOLOGIQUE

En 2022, l'établissement Femmes Solidarité a renforcé son partenariat avec la ville de Viry-Châtillon à travers la mise en place de permanences à destination des habitantes, le 2^{ème} mardi de chaque mois de 14h30 à 17h.

Objectif : assurer un accueil en urgence des personnes qui se présentent dans le cadre des violences conjugales.

Toutes les permanences ont pu être réalisées.

LA VILLE DE **Viry-Chatillon**
A VIRY DE ENSEMBLE

PROPOSE AVEC FEMMES SOLIDARITE 91
DES PERMANENCES
pour les femmes victimes de violences conjugales.

Tous les 2EMES MARDIS DE CHAQUE MOIS
de 14h30 à 17h00 à l'Hôtel de Ville

**SUR RENDEZ-VOUS
AVEC UN PSYCHOLOGUE**
Contacter FEMMES SOLIDARITE 91
01 70 58 93 30

**UN ACCUEIL SUR PLACE
EN CAS D'URGENCE**
Se présenter à l'accueil.
L'agent d'accueil appellera les professionnels de
FEMMES SOLIDARITE 91 qui prendront contact
avec vous, pour vous rencontrer, évaluer votre
situation et vous accompagner.

VIFS REMERCIEMENTS AU CLUB INNER WHEEL et AU GROUPE ETAM

En 2022, Femmes Solidarité a bénéficié d'un partenariat avec **LE CLUB INNER WHEEL – district 66** qui regroupe des entrepreneuses essonniennes. Elles ont offert pour le 24 décembre 2022 des paniers bien-être (produits de beauté, livres) aux femmes hébergées sur le dispositif d'hébergement temporaire.

Les femmes accueillies et accompagnées par Femmes Solidarité ont bénéficié également de dons en vêtements – lingerie et autres pièces de la part du **GROUPE ETAM**. Ces dons ont été très utiles aux femmes.

Toute l'équipe les remercie encore vivement pour ces deux initiatives qui ont été très appréciées par les femmes soutenues par Femmes Solidarité.

III - PEREN ET ANTEA

PEREN - Préambule

Le PEREN a ouvert ses portes en 1997 à Athis Mons. Sans refaire son histoire, il me semble important de rappeler sa genèse « *L'activité du PEREN est centrée sur l'accès aux soins psychiatriques des plus démunis.*

Elle se définit au croisement de trois paramètres :

- Les professionnels du champ social ;
- Le public : les personnes dites démunies ;
- Les professionnels des services de soins psychiatriques publics, et plus largement les partenaires du champ de la santé mentale » .

Composée exclusivement de psychologues orientés par la psychanalyse (tout comme ANT-E-A, issu du PEREN), ces derniers, à partir des demandes d'ordre psychosocial adressées au PEREN proposent un « traitement par la parole », que cette offre s'adresse à toute personne en souffrance psychique qui en fait la demande, aux travailleurs sociaux ou à tout autre partenaire.

Le PEREN a dû déménager et ouvrir une nouvelle permanence à Ris Orangis, il y a quatre ans maintenant. Ainsi, sa couverture géographique s'est étendue. Parallèlement, le PEREN a proposé de nouvelles offres en matière de supervisions d'équipe, de permanences hors les murs.

Ses fondamentaux sont restés les mêmes : Un accueil anonyme et gratuit pour tout public en difficulté, qu'il soit orienté par les partenaires locaux ou qu'il vienne par lui-même. En effet, le « bouche à oreille » reste depuis des années une adresse prédominante, constat d'une « satisfaction » que l'on souhaite partager.

Mais n'oublions pas que le PEREN est également là pour orienter. En effet, l'orientation donne toute sa pertinence à la mission d'accès aux soins et aux droits du P.E.R.E.N. L'accueil et l'écoute en sont des temps préalables. Les orientations sont proposées en fonction des dires de l'utilisateur, de son état général (état de santé global, risque de passage à l'acte, nécessité d'un traitement ou d'une hospitalisation, etc.) Elles sont toujours proposées au cas par cas, sans qu'un temps minimum ou maximum d'accueil au P.E.R.E.N. soit préalablement défini ou définissable. Le passé psychiatrique, les prises en charges actuelles, médicales ou sociales des personnes, sont à prendre en compte. (Secteurs de psychiatrie - Hôpitaux, CMP adultes ou enfants - Structures de soins autres : CMPP, CAMSP - Psychiatres et psychanalystes en libéral - Médecins généralistes - Hôpitaux généraux - Structures d'hébergement - CCAS - Réseau associatif : missions locales, clubs de prévention, maisons du droit, structures d'insertion par l'économique, boutiques emploi, etc...)

L'équipe étant aujourd'hui étoffée cela offre l'opportunité d'ouvrir de nouvelles permanences, dont chacun sonnait maintenant son utilité et sa pertinence.

*Pascale Fourier,
Directrice*

1. LE PEREN en 2022

L'année 2022 s'est caractérisée par un contraste significatif par rapport aux deux années précédentes marquées par les effets de la pandémie de la COVID-19 sur l'activité du service. Désormais, bien que le virus du SARS-CoV-2 continue de circuler, un certain nombre de mesures de politique de santé ont permis un allègement important des contraintes sanitaires qui avaient mis nos vies entre parenthèses et nous nous sommes habitués à sa présence.

C'est dans ce contexte que des modifications se sont fait sentir au cours de l'année dans le fonctionnement du PEREN, notamment dans le nombre de nouvelles demandes que nous avons reçues, l'hétérogénéité des partenaires à l'origine de ces orientations, les formes de la demande, le profil du public accueilli, le temps d'attente entre le contact initial avec le service et la date proposée pour un premier rendez-vous, les plages horaires et les moyens matériels mis en œuvre pour accueillir les usagers du service dans nos locaux.

Au cours de cette période post crise, la dynamique de l'équipe ne visait plus à répondre à une urgence généralisée en flux tendu dû aux effets psychiques délétères de la pandémie sur la population mais plutôt à aborder une activité régulière avec des motifs de consultations de prime abord diversifiés puisque moins camouflés par le signifiant Covid. Malgré l'atténuation des mesures sanitaires et des gestes barrières, nous avons réussi à nous adapter aux vagues qui se sont succédé en maintenant notamment le port du masque lors des entretiens et en mettant en place un espace d'attente spacieux, confortable et accessible pour nos usagers.

Ce qui reste inchangé, c'est la précarité psychique, économique, sociale qui se présente à nous sous la forme de la souffrance humaine à la recherche d'une oreille attentive prête à se faire le lieu d'adresse de ce qui, pour celui ou celle qui vient à notre rencontre, est insupportable. Voilà pourquoi la mission du PEREN qui est d'accueillir, écouter et orienter de manière inconditionnelle, gratuite et confidentielle celui qui en fait la demande, garde toute sa pertinence à l'heure actuelle. Le meilleur témoignage prouvant le bienfondé de notre dispositif nous est donné par les usagers eux-mêmes lorsqu'ils parlent de notre proposition à leur entourage. Voici pourquoi le bouche à oreille a été pendant ces douze mois parmi les sources principales à l'origine de nouvelles demandes.

Par ailleurs, le champ d'action du PEREN s'étend au-delà du service. En effet, nous avons établi des partenariats avec d'autres structures qui nous ont sollicités par le biais des conventions pour assurer des permanences à l'extérieur. Nous avons ainsi pu élargir notre offre vers un public moins disposé à solliciter un rendez-vous de façon conventionnelle et à se déplacer jusqu'à nos locaux. Il nous a également été demandé de mettre en place et d'animer des groupes d'analyses de pratique auprès des équipes de professionnels du secteur social qui sont à la recherche d'un éclairage clinique sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien avec les personnes qu'ils accompagnent dans le cadre de leur pratique.

L'un des enjeux majeurs de l'année 2022 a été de revenir sur le projet initial du PEREN pour en définir avec précision les fondements et réfléchir à leur évolution pour faire face aux défis liés à la subjectivité de notre époque.

L'équipe de psychologues

Un dispositif d'accès aux soins psychiatriques pour les plus démunis

Une équipe de psychologues en position d'interface entre le secteur social et le secteur psychiatrique

Objectifs

- Favoriser l'accès aux soins psychiatriques des publics exclus ou précaires sur le dispositif de droit commun.
- Faciliter la rencontre avec un psychologue.
- Favoriser l'accueil et la prise en compte de la souffrance psychique des publics précaires.

Moyens

- Accueillir, de façon souple et inconditionnelle.
- Ecouter avec la boussole de la théorie psychanalytique.
- Orienter, au cas par cas, vers les lieux dédiés les publics exclus ou précaires.

Modalités

- Un lieu d'accueil facile d'accès, non stigmatisant.
- Un accueil anonyme et gratuit proposé dans les 8 jours qui suivent la demande.
- De larges plages d'ouverture comprenant 2 soirées.
- Des liens de travail facilités avec les travailleurs du champ social

A/ L'Activité

• La file active

Le PEREN a reçu **202 nouvelles demandes** au cours de l'année 2022, soit en moyenne **17 nouvelles demandes chaque mois**.

Parmi ces 202 demandes, 29 personnes n'ont pas donné suite au rendez-vous qui leur a été proposé, soit seulement 14% de l'ensemble des demandes.

La file active mesure le nombre de personnes qui ont fréquenté le PEREN au cours de l'année 2022, soit **250 personnes reçues** dont 76 poursuites de suivi. (245 en 2020, 270 en 2021).

Si on note une réduction du nombre des nouvelles demandes (245 en 2021) après 1 année marquée par les suites de la crise sanitaire, la diminution du nombre des 1ers rendez-vous non-honorés, la réduction du délai pour poser le 1^{er} rdv après le 1^{er} contact, l'augmentation des poursuites année et l'augmentation du nombre d'entretiens sont à noter sur cette année.

• L'accueil du public

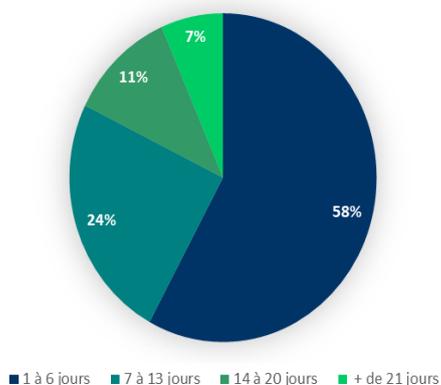
	2020	2021	2022
Contactés avec le public	3 880	4000	3701
<i>Dont Hors entretiens</i>	2 262	2267	1867
Entretiens	1 618	1733	1834

3701 actes cliniques ont été réalisés en direction du public, dont **1834 entretiens**.

Les contacts hors entretiens concernent tout ce qui est en rapport avec l'organisation de ceux-ci.

La **moyenne est de 7 entretiens par personne** reçue, ce qui confirme l'inscription du PEREN dans la Prévention.

Prise de RDV



Des rendez-vous plus rapides que l'année dernière expliqués notamment par le renforcement de l'équipe (3.25 ETP). **82% des premiers RDV sont donnés en moins de deux semaines, soit 58%** des demandes qui aboutissent à un premier rendez-vous en moins d'une semaine.

Le PEREN répond à la demande des essonniens dans un délai très bref et continue à fonctionner sans liste d'attente. Il accueille en horaire continu, pendant les horaires de déjeuner et trois soirées dans la semaine. De plus, le PEREN est ouvert un samedi sur deux depuis juillet 2021.

- L'orientation vers le soin

		Orientations	TOTAL
Soins 79%	Soins Psy 67%	Soins adultes gratuits : - secteur public psy (CMP, HP, DIAPSY) - structures de soins associatives (CSAPA)	34 29
		Secteur libéral psy	19
		Soins pour mineurs : CMPP CMP infanto-juvénile et ANTEA	15
	Soins somatiques 12%	Médecins généralistes	17
		Partenaires locaux Secteur social et associatif	24 7
			145

Pour cette période, 59% du public a été orienté (145 orientations pour une file active de 245 personnes). Ce résultat équivaut à 12 orientations par mois en moyenne.
79% de ces orientations se font vers des soins, qu'ils soient psychiques (67% du total des orientations) ou pas (12 % des orientations vers les médecins généralistes).
21% des orientations se font vers le secteur social et les partenaires locaux.

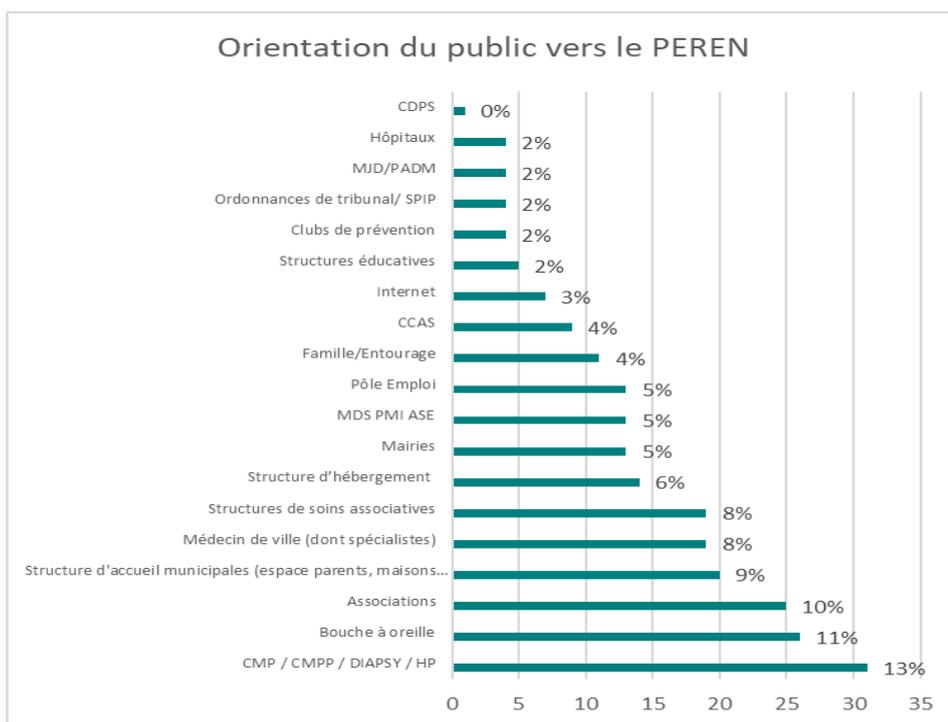
B/ Le travail en réseau

- L'activité avec les partenaires

	2020	2021	2022
Contacts avec les partenaires	289	298	244
<i>Dont contacts cliniques</i>	182	183	97
<i>Et autres</i>	107	115	147

S'il y a eu moins de contacts avec les partenaires concernant la clinique du public, nombreux ont été réalisés pour une meilleure interconnaissance des dispositifs et pour présentateur de la structure et son fonctionnement.

• L'origine de la demande

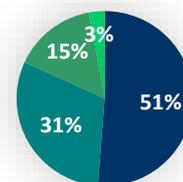


On constate une augmentation des institutions qui relaient les demandes du public vers le PEREN. De quinze leur nombre est passé à vingt-cinq en 2022, traduisant la variété qualitative et géographique du réseau du dispositif. Les amplitudes horaires et la rapidité d'accès à un psychologue sont des atouts appréciés par le public essonnien et que plusieurs CMP locaux ne proposent plus.

En 2022, la psychiatrie publique compte pour 13% de la file active (27% en 2020 et 21% en 2021).

L'origine des demandes s'est diversifiée.

Alors qu'en 2020, la psychiatrie publique était à l'origine de 27,5% de la file active du PEREN, en 2021, elle passait à 21%, pour compter 13% des demandes en 2022. Le PEREN subit sans doute les effets d'une politique sanitaire concernant les hôpitaux psychiatriques. La réorganisation de la psychiatrie publique a un retentissement important qui se traduit non seulement par une réduction du nombre des lits, mais aussi localement par des postes de médecins psychiatres et de psychologues non pourvus.



- Services sociaux, judiciaires et éducatifs
- Services et structures de soin
- Bouche à oreille et entourage
- Internet

Par ailleurs, la facilité d'accès à un psychologue peut expliquer son ancrage local, modalités que plusieurs CMP du secteur ne proposent plus.

Un délai de plusieurs mois pour un premier rendez-vous n'est pas rare.

En conséquence, les CMP peuvent avoir tendance depuis deux ans à adresser au PEREN en première intention. Si ce partenariat renforce les liens de travail avec le secteur sanitaire et les prises en charge conjointes, il mobilise également notre vigilance pour maintenir le sens du parcours de soins dans lequel le PEREN s'inscrit. Des rencontres avec les CMP essonnien et plus largement les partenaires du champ social ont permis de rappeler et de soutenir notre engagement dans le département.

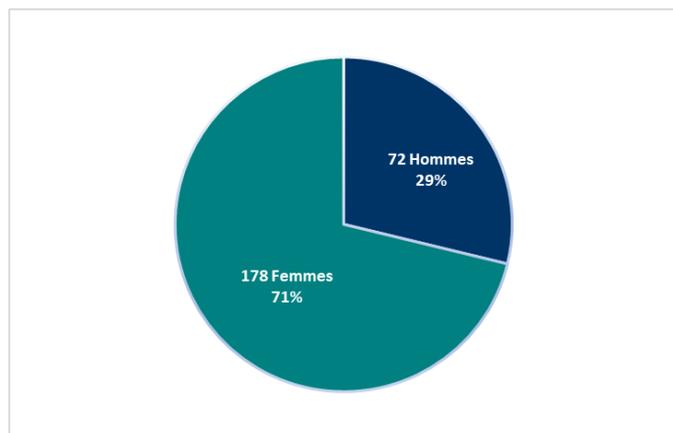
Si le flux des demandes au niveau des CMP témoignait d'une surcharge qui se répercutait sur les structures de soins associatives et les orientations au PEREN, il révèle en 2022 un renversement de la tendance. En effet, la part relevant du soin associatif ne représente plus que 6,5% en 2022 alors que son taux s'élevait à 15,5% en 2020 et 14% en 2021. Désormais, les structures de soins ne sont plus majoritairement à l'origine des adresses au PEREN. Le bouche à oreille constitue un enjeu important.

De 15% des demandes en 2021, il augmente de 0,5% en 2022 en incluant le nouvel item « famille et entourage ». Ainsi, c'est avec près de 30% que les institutions sociales hors soin se situent dans l'orientation des demandes vers notre structure, révélant leur rôle prépondérant dans le réseau partenarial du PEREN.

Il en est ainsi des MDS, CCAS, structures d'hébergement, autres intervenants sociaux et conseillers juridiques au niveau municipal, structures éducatives, aussi Pôle Emploi. Il convient d'ajouter la médecine de ville qui oriente 8% de la file active et de compter 3% provenant des possibilités qu'offre Internet grâce à un site web dédié.

C/ Typologie du public

- Par sexe et par âge

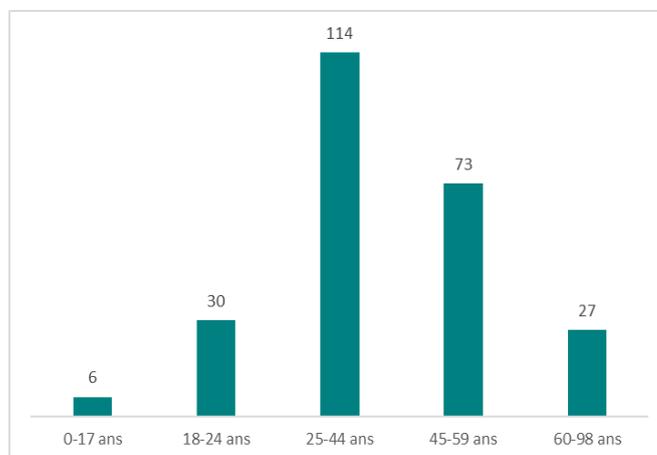


Les femmes représentent 71% de la file active leur nombre s'est accru de 8% alors que corrélativement les demandes du côté masculin ont diminué en un an passant de 37% en 2021 à 29% en 2022. de l'année dernière (63% en 2021). D'une année sur l'autre, les données oscillent autour d'une constante : environ 2 femmes pour un homme.

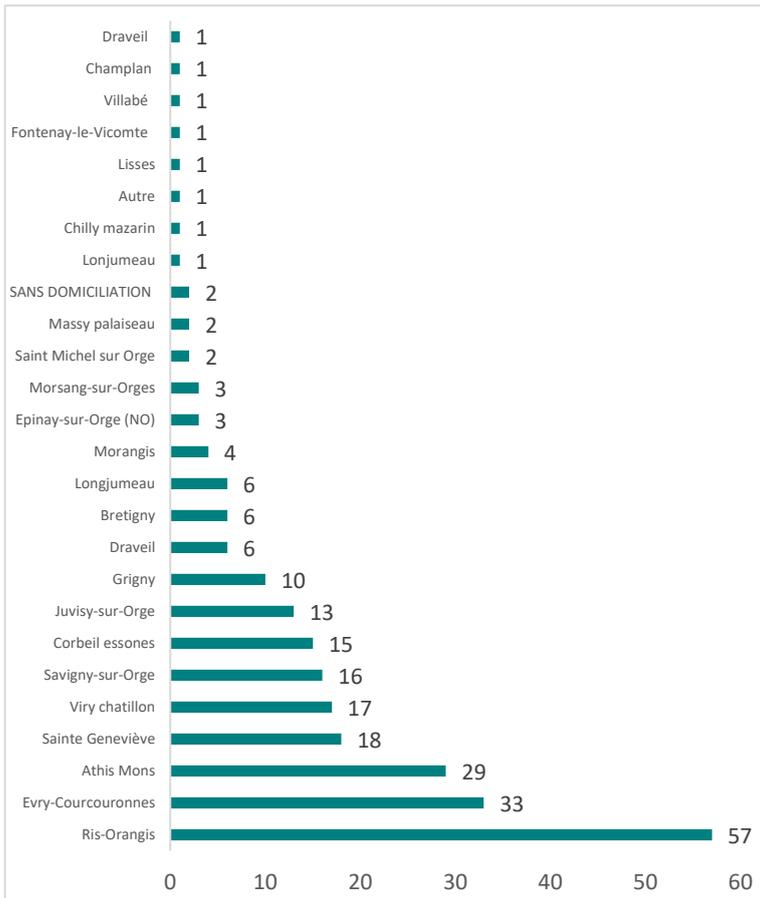
Toutes les tranches d'âge sont représentées.

Les âges les plus concernés par les consultations se situent entre 25 et 44 ans à hauteur de 45% ainsi qu'entre 45 et 59 ans pour 30% de la file active.

Il est à noter une baisse des mineurs liée à un meilleur repérage de l'offre d'ANTEA qui reçoit directement les demandes.



● Par ville de résidence

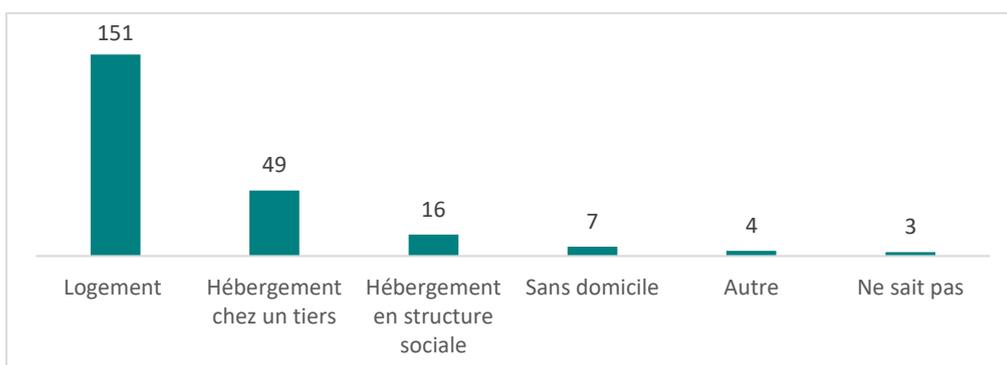


25 villes sont représentées, témoignant de l'étendue de l'influence du PEREN sur le département via son réseau partenarial.

Les 3 villes **de domiciliation** des personnes accueillies sont dans l'ordre : **Ris Orangis, Evry-Courcouronnes, Athis-Mons. Ces villes comptent pour près de la moitié de l'origine géographique du public accueilli (48%)**. Avec Sainte-Geneviève-des-Bois, Viry Chatillon et Savigny-sur-Orge, Corbeil-Essonnes, Juvisy) elles comptent pour plus des 2/3 du total de la provenance géographique du public : soit 79%.

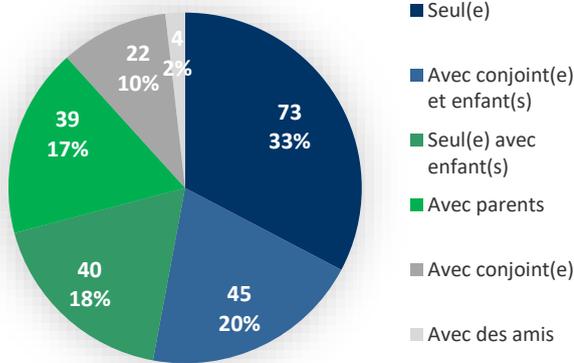
Ainsi, un nouveau maillage partenarial sanitaire et social a pu être constitué par l'équipe du PEREN depuis 2018. Il s'étend jusqu'à Evry et Ste Geneviève des Bois, villes mitoyennes du PEREN. A noter que c'est aussi la zone géographique où sont implantés les CMP du secteur. A ce titre nous constatons qu'une forte baisse du public originaire de Sainte Geneviève des Bois se confirme depuis une réorganisation partenariale entreprise avec le CMP en 2021 (15.92% en 2020 - 8% en 2021 et 7% en 2022). Corolairement, le rayonnement géographique de la file active manifeste son extension dans l'Essonne.

● Par mode d'hébergement/logement



On note que **plus qu'un tiers (30%) du public accueilli ne vit pas dans son logement** mais est hébergé chez un tiers) ou dans une structure sociale.

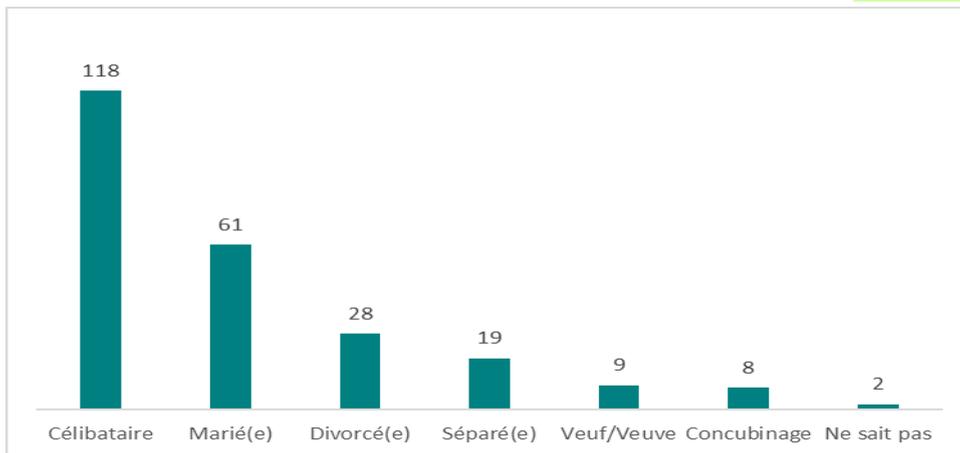
• Par structure familiale



Comme point constant, on relève **une majorité de personnes seules, soit 50%, dont 36% vivent seules avec des enfants**. On peut noter que 14% de la file active vit chez ses parents. Cette population est reconnue comme difficile à inscrire dans un parcours de soins et d'aide sociale.

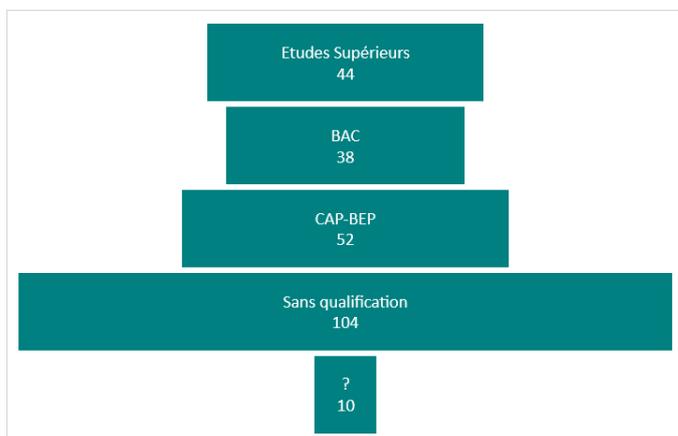
Près d'1/3 du public accueilli (28%) présente un indicateur de vulnérabilité.

Indicateur Vulnérabilité	%
Isolement	18%
Handicap	4%
Surendettement	3%
Protection Juridique	2%
Procédure d'expulsion	1%



Les 2/3 des personnes reçues au PEREN sont célibataires, veufs, divorcées ou séparées.

• Au regard de la scolarité

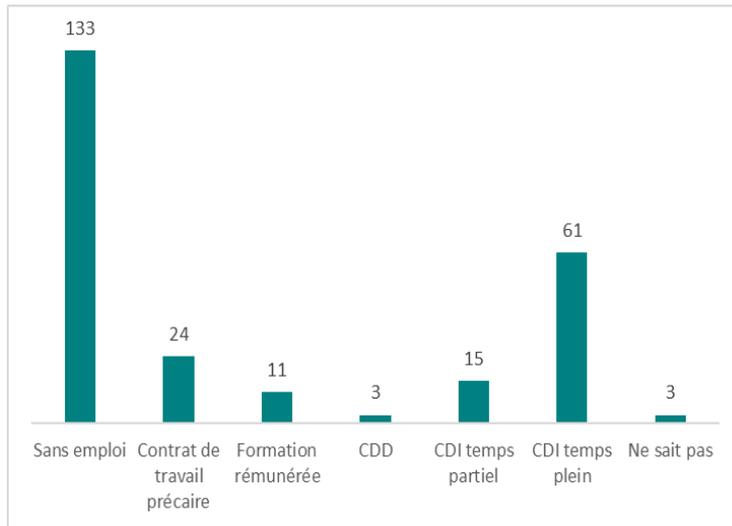


44% de la file active ne possède pas de qualification et plus de 65% n'a pas le BAC.

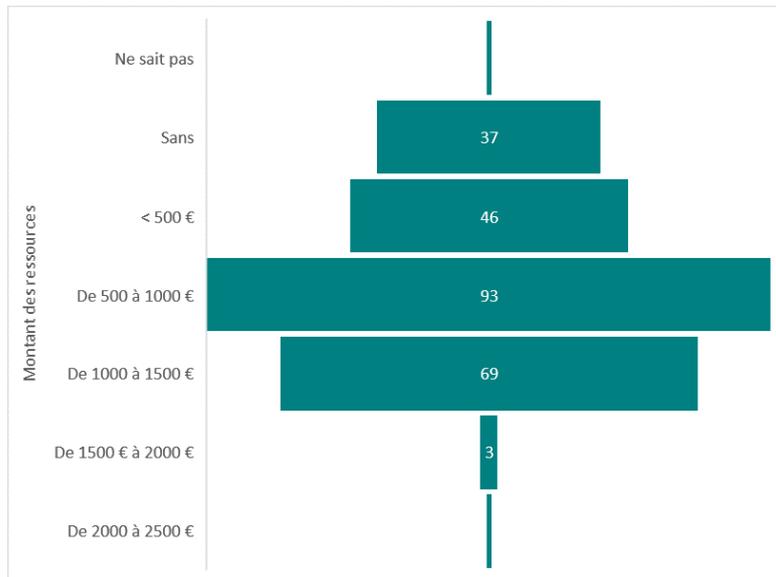
• Au regard des ressources et de l'emploi

Plus de la majorité des personnes au PEREN n'a pas d'emploi, soit 53% vit dans la précarité.

Seules ¼ est en CDI temps plein.



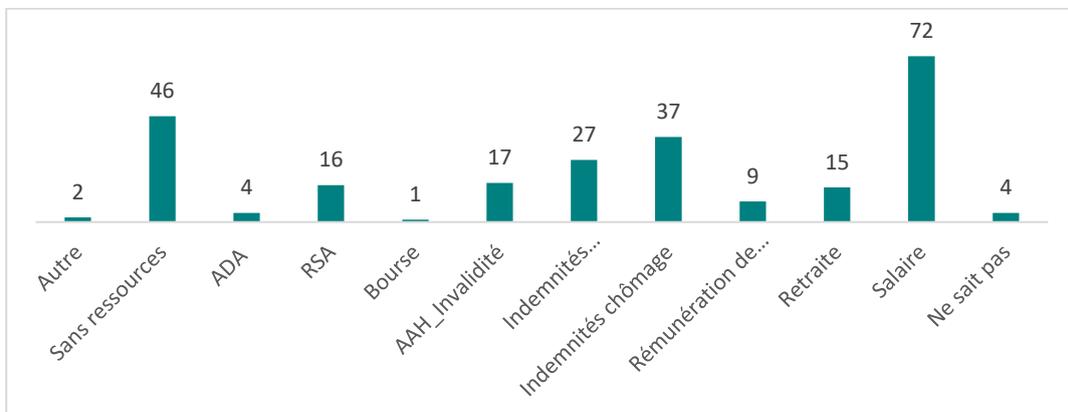
suivies et 10%



15% des personnes reçues au PEREN n'ont aucune ressource.

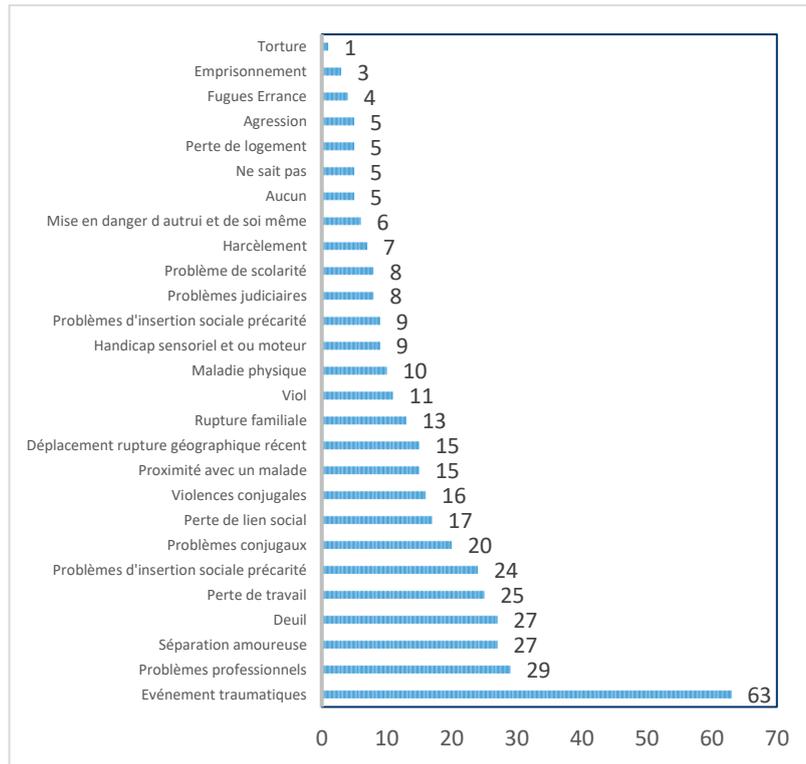
70% du public accueilli à moins de 1000€ pour vivre, se trouvant de fait sous le seuil de pauvreté (1102€ pour une personne seule en 2022).

Seuls 2% du public accueilli présente des ressources supérieures à 1500€ par mois.



Les sources de revenu sont constituées de salaire pour seulement 30% des personnes accueillies. Plus de 2/3 des personnes accueillies perçoivent des ressources ponctuelles ou des allocations.

• Les évènements de la vie

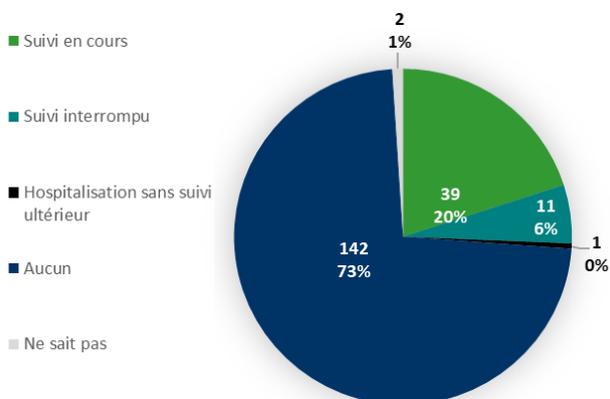


Les évènements de vie qui affectent les personnes reçues au PEREN révèlent une précarité importante de leur subjectivité et rendent compte d'une difficulté d'inscription dans le lien social et dans le lien thérapeutique.

Près d'1/3 du public accueilli rencontre des problèmes d'insertion sociale.

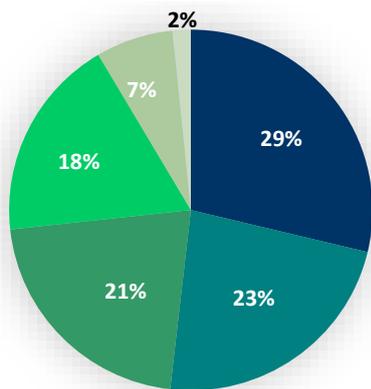
25,4% ont subi un évènement traumatique.

Les antécédents psychiatriques



73% du public accueil n'a pas d'antécédents psychiatriques même si 13% de la file active est adressée par les structures psychiatriques, qui ne peuvent plus proposer un RDV dans les plus brefs délais.

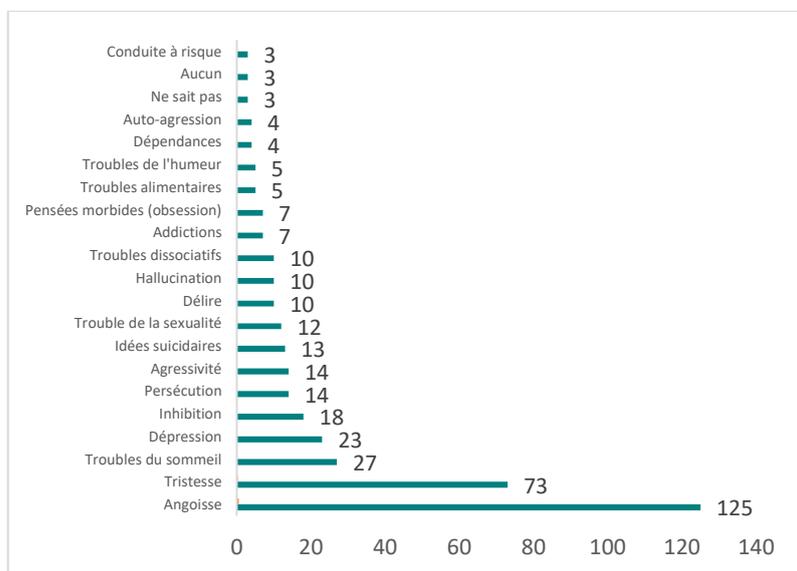
• Les problèmes relationnels



82% du public reçu présente des difficultés relationnelles avec l'environnement et son entourage, près d'1/4 avec leurs partenaires (23%).

■ Pairs ■ Partenaire ■ Parent Enfant ■ Aucun ■ Fratrie ■ Ne sait pas

• Les troubles psychiques / psychiatriques



Près 80% des personnes reçues présentent à leur arrivée au PEREN des signes d'angoisse (50,4%) et de tristesse (29%).

E/ Interventions extérieures

• Ris-Emploi

Les permanences à Ris-Emploi se sont déroulées en 2022 à raison de 14 permanences de 3 heures durant l'année.

L'intention de cette permanence était de permettre aux demandeurs d'emploi de pouvoir bénéficier d'un espace où ils pouvaient rencontrer un psychologue clinicien directement dans les locaux de Ris Emploi.

En 2022, il y a eu 6 nouvelles demandes de la part des demandeurs d'emploi. Ces 6 personnes ont toutes honoré au moins un rendez-vous à la permanence, ainsi qu'une personne rencontrée en 2021 qui a continué à venir en 2022.

En résumé, 7 demandeurs d'emploi ont bénéficié de la rencontre d'un psychologue au sein de la permanence de Ris Emploi durant l'année 2022.

Il a été également possible de continuer des séances d'analyse de situation auprès des conseillers présents. Permanences où des situations complexes ont pu être évoquées avec des conseillers.

Les demandeurs d'emploi orientés par les conseillers (équipe en mouvement sur l'année) et/ou demandant à rencontrer un psychologue sur site étant peu nombreux, si l'offre était intéressante à proposer et expérimenter, il a été décidé de mettre un terme à cette permanence.

En effet, les personnes orientées même si elles se présentent fragiles, peuvent néanmoins être dans un équilibre (parfois déjà suivies en CMP), ou avec des difficultés inhérentes à leur situation par rapport à l'emploi. Elles ne nécessitent alors pas de travailler à une orientation vers le soin.

Il s'agira pour 2023 de travailler la visibilité de l'offre du PEREN auprès des conseillers et du public au sein de la structure.

• Société Saint Vincent de Paul 91

Un partenariat entre la Société de Saint-Vincent-de-Paul et le Point Ecoute Relais Essonne Nord de l'Association Communauté Jeunesse existe depuis 2016. C'est dans le cadre de cette convention, renouvelée en 2022, qu'un psychologue clinicien intervient auprès des usagers de l'accueil de jour pour mettre à leur disposition une offre d'écoute et d'orientation psychologique anonyme, confidentielle et gratuite. L'accès à ce dispositif est facilité par une permanence sur site deux matinées par mois avec ou sans rendez-vous.

En plus de cette action, le psychologue anime deux réunions mensuelles d'analyse de pratique professionnelle auprès de l'équipe éducative focalisées de manière alternative ou parallèle entre les situations de l'accueil de Jour et celles du Centre d'Hébergement d'Urgence.

Les personnes hébergées au sein du CHU ont aussi la possibilité de bénéficier d'entretiens gratuits, anonymes et confidentiels avec un psychologue dans les locaux du PEREN à Ris-Orangis. Un grand nombre de ces demandes sont travaillées lors de l'analyse de pratique entre le psychologue et l'équipe éducative avant d'aboutir à un rendez-vous de consultation dans un délai rapide.

- Permanence à l'accueil de jour « Jean Marfaing »

Cette année est celle du retour à un fonctionnement normal des permanences à l'accueil de jour depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19. En effet, nous avons pu assurer sans interruption l'ensemble de nos permanences. Ceci a eu une répercussion immédiate sur notre pratique in situ puisque, à la différence de l'année dernière, les demandes de rendez-vous de la part des usagers ont augmenté. Il convient de préciser que cela n'aurait pas pu être possible sans la participation de l'équipe éducative qui a joué un rôle d'orientation auprès des usagers en souffrance subjective pour que ces derniers puissent se saisir de cet espace mis à leur disposition. Il est important de souligner que si la plupart des entretiens ont été effectués pendant notre permanence, nous avons aussi reçu des usagers à d'autres moments dans nos locaux de Ris-Orangis. Malgré la multiplication des entretiens, nous constatons que le mode de lien largement privilégié est celui de la conversation informelle et spontanée dans les espaces communs, généralement autour d'un jeu de société. En total, nous avons assuré 20 permanences et 11 entretiens pendant l'année.

- Supervision d'équipe Centre d'Hébergement d'Urgence

Le psychologue du PEREN anime une réunion d'analyse de pratique professionnelle avec l'équipe éducative du CHU. Pour l'année 2022, grâce à l'assouplissement des contraintes liées à la distanciation sociale, presque toutes nos rencontres ont pu avoir lieu en mode présentiel. En total nous avons abordé 25 situations concernant des hébergés suivis au CHU.

- Supervision d'équipe accueil de jour « Jean Marfaing »

De la même manière, les réunions du groupe d'analyse de pratique de l'équipe de l'accueil de jour ont pu être assurées dans leur quasi-totalité en face à face. En total nous avons abordé 92 situations concernant les usagers.

• Mission Locale Nord Essonne

Un partenariat entre la Mission Locale Nord Essonne et le Point Écoute Relais Essonne Nord de l'Association Communauté Jeunesse a été construit en septembre 2022.

Un psychologue du PEREN anime des réunions d'analyse de pratiques professionnelles de 3 heures avec l'équipe de la Mission Locale au sein de trois sites différents : Viry-Châtillon, Savigny-sur-Orge et Juvisy-sur-Orge.

Pour l'année 2022, les réunions ont débutées en octobre, donnant lieu à 2 rencontres (Viry-Châtillon et Juvisy-sur-Orge). Les séances se sont déroulées autour de situations concernant des jeunes accompagnés par chaque conseiller. Au total nous avons abordé 6 situations concernant les usagers.

• Interventions en CCAS

Depuis 2014, un psychologue du PEREN assure une permanence au sein des CCAS d'Athis-Mons et de Juvisy.

Ces permanences ont été mises en place à la demande de leur équipe de travailleurs sociaux, suite au constat que nombre des personnes reçues présentent un certain mal-être voire des symptômes relevant d'une problématique « psy » ; et qu'il leur est difficile d'orienter celles-ci vers un psychologue et/ou une structure de soins (tels que les CMP). Ou bien du fait, du manque de moyens des structures de soin, ou bien en raison de la réticence des personnes à s'adresser à un psychologue. Ces permanences au sein du CCAS ont donc pour fonction de faciliter l'accès à un psychologue, et de travailler une orientation vers le soin lorsque cela s'impose - par exemple, pour un traitement médicamenteux.

Outre donc, l'offre d'entretiens cliniques aux usagers du CCAS, ces permanences sont aussi l'occasion pour les travailleurs sociaux, de pouvoir échanger avec le psychologue sur une situation ou une difficulté avec une personne reçue. Du reste, très vite, se sont mis en place, avec l'équipe du CCAS de Juvisy, des temps d'échange avec le psychologue (environ une fois par trimestre), afin de travailler ensemble, au cas par cas, la question de l'orientation vers le soin ; mais aussi, de traiter les demandes que peut leur formuler un usager. Et d'autant plus qu'il n'est pas toujours pertinent d'y répondre dans la réalité. En somme, il s'agit d'apporter un éclairage clinique à l'accompagnement social effectué auprès d'un usager.

En 2022, conformément à la convention établie entre le CCAS d'Athis-Mons et Communauté Jeunesse, 22 permanences ont été effectuées au CCAS d'Athis-Mons. 49 entretiens ont été réalisés. 5 personnes ont été reçues : 2 femmes et 3 hommes. 1 personne adressée n'est pas venue à son premier rendez-vous. 2 des personnes reçues ont été orientées ; l'une vers la permanence de jour de Saint-Vincent-de-Paul, l'autre vers une collègue du PEREN.

Au CCAS de Juvisy, 14 permanences ont été effectuées - comme défini dans la convention. 31 entretiens ont été réalisés. 3 personnes ont été reçues ; 2 hommes et 1 femme. 3 personnes adressées ne sont pas venues à leur premier entretien. 1 personne reçue a été orientée vers un psychiatre du Centre Saint-Exupéry à Grigny.

Suite à un bilan en fin d'année avec chacune d'entre elles, l'équipe de Juvisy a acté la poursuite de cette permanence assurée par un psychologue du PEREN au sein du CCAS de leur ville ; l'équipe d'Athis-Mons a, elle, formulé le besoin et la demande que le PEREN assure une permanence hebdomadaire de plusieurs heures sur la ville d'Athis-Mons, soulignant la perte que fut, pour elle, la délocalisation en 2018, du PEREN à Ris-Orangis.

• Centre de Protection Maternelle et Infantile de Juvisy sur Orge

Un partenariat entre le Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de Juvisy et le Point Ecoute Relais Essonne Nord de l'Association Communauté Jeunesse a été construit début 2022.

2 psychologues animent des réunions d'analyse de pratiques professionnelles avec 4 équipes différentes dont 2 équipes par intervenant.

Pour l'année 2022, 3 rencontres ont eu lieu avec l'équipe de l'accueil familial, 3 avec le Collectif Multi-accueil Pierrot et Colombine, 3 avec une autre équipe du Collectif Multi-accueil Colombine et 3 avec les Micro-crèches et le Collectif Multi-accueil Korczak, faisant au total de 12 rencontres. Les séances se sont déroulées autour de différents thèmes sur la petite enfance ainsi qu'autour des situations concernant les enfants accueillis par chaque équipe.

2. ANTEA – Préambule

C'est en 2006 que les prémices d'ANT-E-A ont été posées entre l'équipe du PEREN et la Réussite éducative d'Athis Mons.

En 2007, un audit, confirmait l'efficacité d'un accueil spécifique à destination des enfants et des jeunes.

A l'époque, il s'agissait de répondre à trois principes :

- *Prévenir les situations de fragilité de chaque jeune (de 3 à 16 ans) scolarisé sur la commune d'Athis-Mons ;*
- *Évaluer et définir un parcours personnalisé pour chaque enfant, considéré individuellement et non simplement en tant qu'élève, en s'appuyant sur la fédération des ressources partenariales locales ;*
- *Mettre en place avec promptitude des réponses originales et pertinentes en concertation avec les familles et les acteurs concernés.*

Aujourd'hui, après 16 ans, ANT-E-A s'est considérablement développé. Pour autant, ses objectifs sont restés les mêmes, par les rencontres avec un psychologue, il s'agit de :

- *Répondre à la souffrance psychique des jeunes*
- *Permettre à des enfants ou des adolescents d'accéder à une parole dans un lieu non jugeant et non stigmatisant*
- *Faciliter le maintien ou la reprise d'une scolarité mise à mal*
- *Prévenir les conduites à risque chez les jeunes*
- *Faciliter l'expression ou le repérage d'une demande de soins et accompagner celle-ci vers les lieux de soins en lien étroit avec les services publics de santé.*

Les permanences se sont ouvertes à d'autres territoires, l'équipe s'est étoffée, et force est de constater que les enfants, les adolescents et les jeunes adultes continuent de bénéficier de ces temps d'écoute clinique.

« Que se passe-t-il dans ces entretiens ? Rien d'autre que de la parole. Elle permet de dire ce qui ne va pas : à l'école, dans sa famille, avec les amis, avec soi-même, etc. Dans un premier temps, cette expression permet d'apaiser ; de prévenir une aggravation des difficultés ; d'empêcher la répétition d'un passage à l'acte ; ou encore de permettre la continuation du parcours scolaire. Dans un second temps, cette parole permet de redonner au discours de chaque intervenant sa propre place ; et ainsi, d'analyser qui souffre. Une orientation, si nécessaire, peut alors être proposée aussi bien pour les enfants que pour les parents. »²

Nous avons à cœur, de continuer de développer cet accueil, non seulement par ce qu'il est nécessaire, mais également, parce qu'il est atypique par sa forme, sa souplesse, sa réactivité, son travail avec les partenaires locaux et la qualité de son écoute.

Pascale Fourrier - Directrice

² Rapport d'activité d'ANT-E-A de 2010

Un dispositif d'accès aux soins psychiatriques pour les plus démunis

Une équipe de psychologues en position d'interface entre secteur social et secteur psychiatrique

Objectifs

- Favoriser l'accès aux soins psychiatriques des publics exclus ou précaires sur le dispositif de droit commun.
- Faciliter la rencontre avec un psychologue.
- Favoriser l'accueil et la prise en compte de la souffrance psychique des publics précaires.

Moyens

- Accueillir, de façon souple et inconditionnelle.
- Ecouter avec la boussole de la théorie psychanalytique.
- Orienter, au cas par cas, vers les lieux dédiés les publics exclus ou précaires.

Modalités

- Un lieu d'accueil facile d'accès, non stigmatisant.
- Un accueil anonyme et gratuit proposé dans les 8 jours qui suivent la demande.
- De larges plages d'ouverture comprenant 2 soirées.
- Des liens de travail facilités avec les travailleurs du champ social.

La file active

En 2022, ANTEA a reçu **312 nouvelles demandes de rendez-vous** pour un enfant ou un adolescent ; soit 26 nouvelles demandes par mois en moyenne.

	2022	2021	2020
<i>Nouvelles demandes adressées</i>	312	355	223
<i>Demandes non abouties</i>	63	83	51
<i>Nouvelles demandes reçues</i>	249	213	172
<i>Poursuites de suivis</i>	84	59	53
File active	270	272	225

S'il est constaté une baisse de 12% des demandes globales par rapport à 2021, celle-ci ne se répercute pas sur l'activité réelle d'ANTEA, puisque la proportion de demandes non abouties diminue également (- 24% par rapport à 2021) quand le nombre de poursuites de suivis d'une année sur l'autre augmente nettement (+ 30% par rapport à 2021).

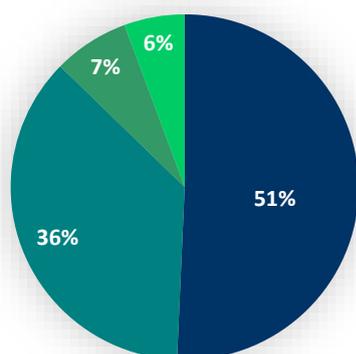
Dans une proportion moindre par rapport aux années précédentes, seulement 20% du public adressé vers le lieu (23% en 2021), soient 63 mineurs, n'y ont pas accédé. Cette faible proportion des demandes non abouties confirme à nouveau la pertinence des adresses faites par notre réseau de partenaires.

249 mineurs ont donc effectivement été accueillis pour la première fois en 2022 (+ 17% par rapport à 2021) par les psychologues d'ANTEA.

À ces 249 mineurs, **il faut ajouter les 84 enfants et adolescents déjà accueillis en 2021** et qui ont continué à l'être en 2022.

La file active pour 2022 est donc de 270 mineurs (272 pour l'ensemble de l'année 2021).

L'accueil du public



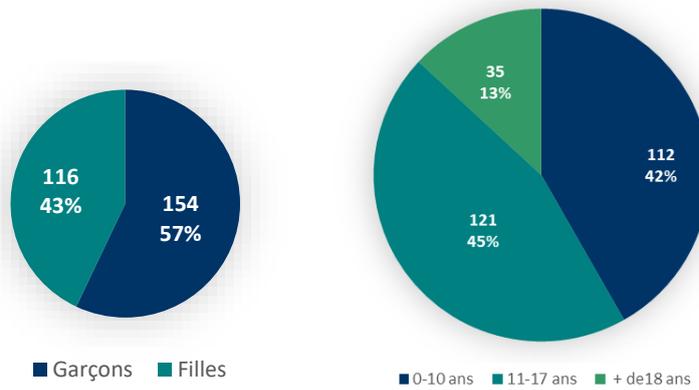
■ 1 à 7 jours ■ 8 à 14 jours ■ 15 à 21 jours ■ + de 21 jours

Prise de RDV :

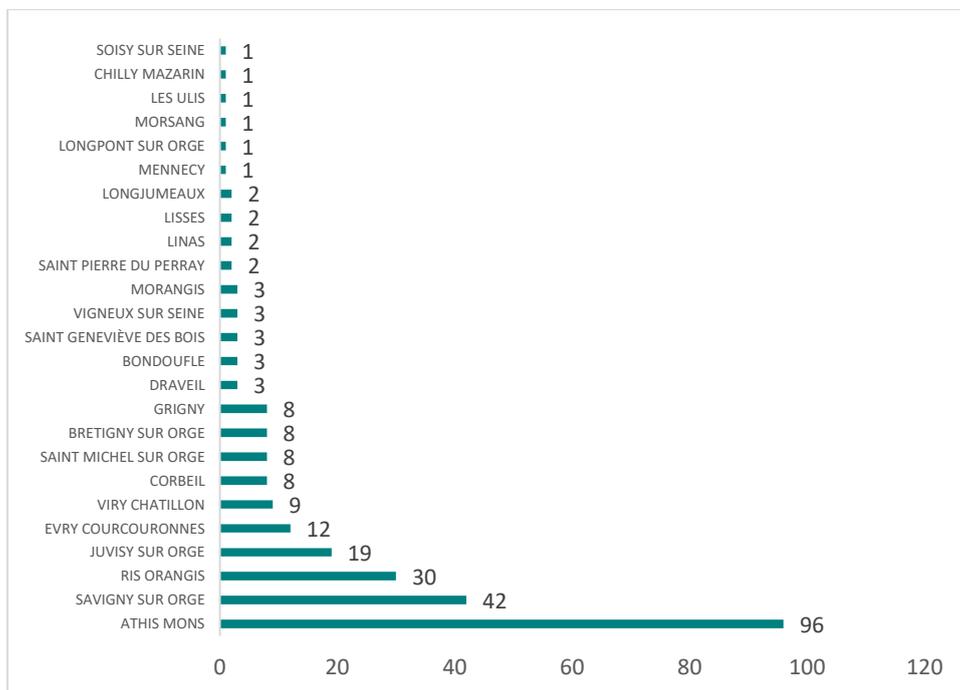
Si depuis le début de l'activité d'ANTEA, **le délai moyen entre une première prise de contact et le premier entretien continue de se maintenir à moins d'une semaine**, il n'y a pas de liste d'attente.

ANTEA continue donc de promouvoir un lieu d'accueil accessible et disponible en limitant l'attente avant un premier rendez-vous.

Typologie du public



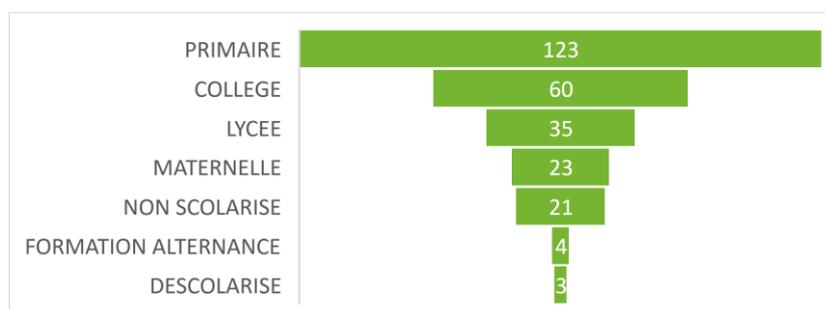
Les 2 sexes et l'ensemble des tranches d'âge de 3 à 17 ans sont représentés dans le public. Sur l'ensemble du public, on compte 116 filles et 154 garçons originaires de 25 communes du territoire Nord-Essonne.



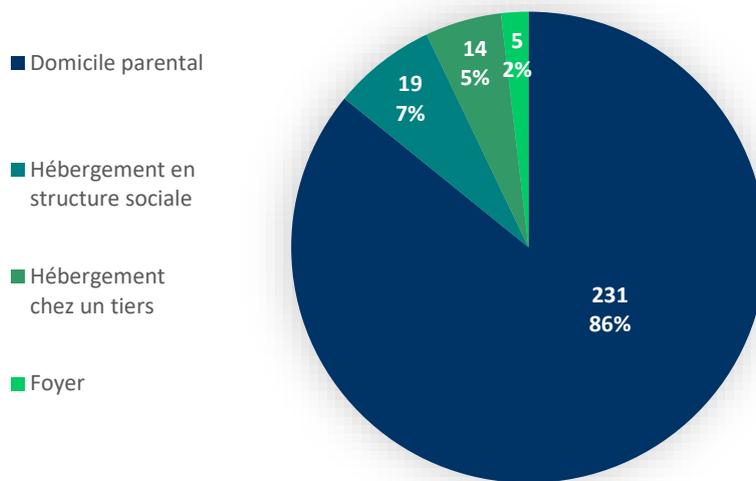
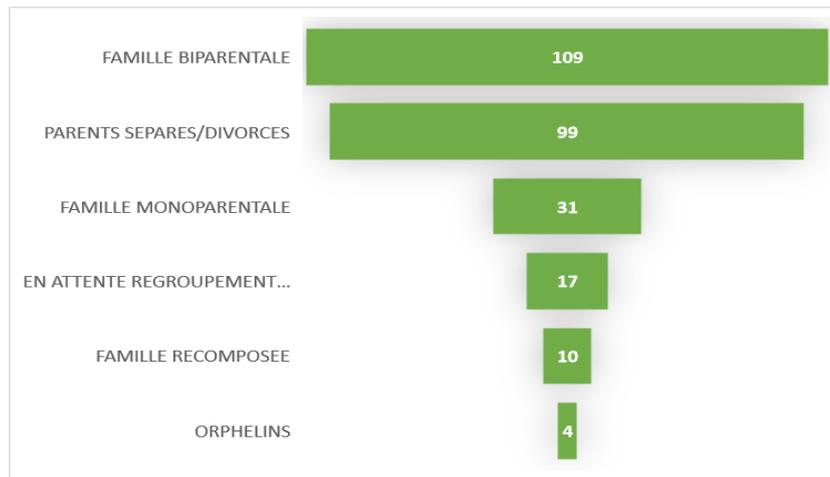
Comme l'année dernière, il y a cette année une nette majorité de garçons qui ont été reçus à ANTEA. Quant à la proportion des mineurs reçus entre enfants et adolescents, nous constatons que comme l'année dernière, c'est une plus grande proportion d'enfants de plus de 11 ans qui a été reçue à ANTEA.

Encore en plus grand nombre cette année, 35 jeunes adultes sont désormais reçus à ANTEA, soit parce qu'ils ont atteint leur majorité en étant déjà reçus à ANTEA, soit parce que de jeunes majeurs se sont adressés directement à ANTEA pour rencontrer un psychologue et que la proximité géographique facilitait la rencontre.

Scolarité



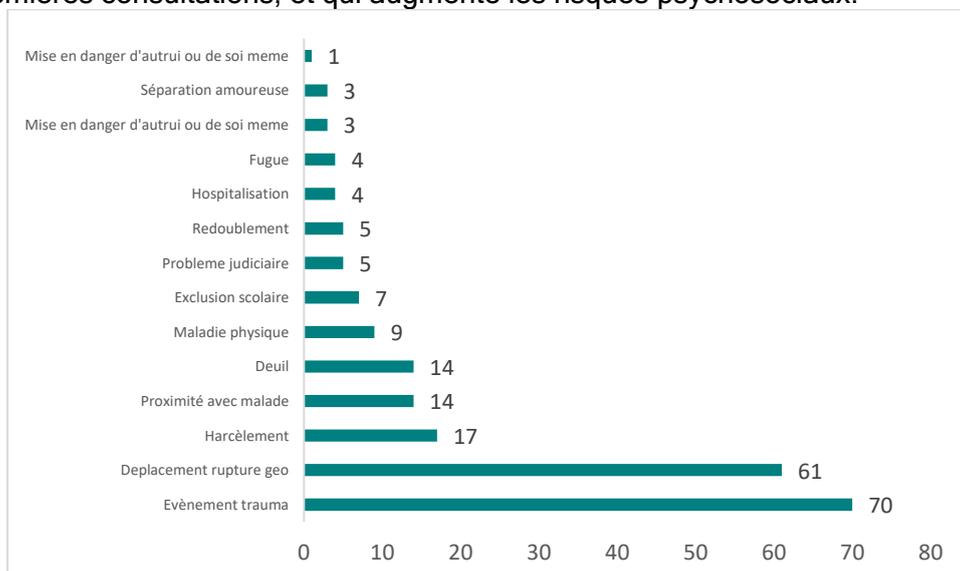
Situation familiale et logement



B/ Les difficultés présentées

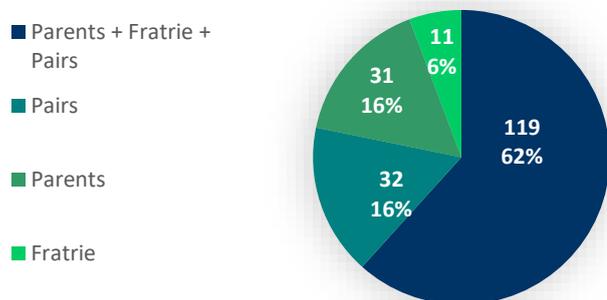
Risques psychosociaux

Une très grande majorité des jeunes venus consultés à ANTEA sont affectés par un événement de la vie, repéré dès les premières consultations, et qui augmente les risques psychosociaux.

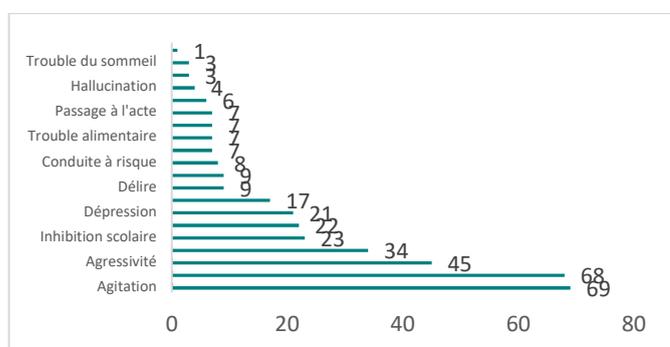


Presque 26% des mineurs reçus à ANTEA ont subi un traumatisme, tandis que 22,6% d'entre eux ont subi une rupture géographique récente (déménagement) : comme l'année dernière, ces deux caractéristiques sont les principales, touchant le public accueilli.

Difficultés relationnelles



Symptomatologie à l'arrivée



Les mineurs rencontrés à ANTEA en 2022 présentent à peu près dans les mêmes proportions (25%) des symptômes d'agitation, d'angoisse et de phobie, presque 17% présentent des symptômes d'agressivité, et 12,6% de tristesse.

C/ Favoriser la rencontre avec un psychologue

Entretiens et orientations

	2022	2021	2020
Contacts avec le public, dont :	3816	3752	3341
<i>Entretiens avec le public mineur</i>	1810	1816	1332
<i>Entretiens avec le public majeur</i>	265	273	224
<i>Contacts avec le public (hors entretien)</i>	1741	1663	1785

En 2022, **1810 entretiens ont été réalisés en direction des mineurs, soit une moyenne de presque 7 entretiens par mineur rencontré.** Le niveau d'activité se stabilise donc par rapport à 2021. Quant aux entretiens avec les parents, 265 sont comptabilisés.

1741 contacts avec le public ont été réalisés, en légère hausse cette fois-ci par rapport à 2021.

Cette année encore ces contacts téléphoniques permettent de maintenir un lien entre les entretiens et ont une grande importance clinique. Chaque parent a en effet une modalité propre à prendre, déplacer, annuler un rendez-vous ou de se rendre disponible pour en avoir un. Notre volonté d'être en contact direct avec ceux que nous recevons - téléphoniquement ou physiquement - se justifie aussi par la délicatesse clinique nécessaire à cette modalité d'accueil.

Orientations	Mineurs	Parents
CMPP, secteur psy public CMP, Prélude	26	2
Lieux de soin et d'accès aux soins associatif (Tempo, Filigrane, Pause, Intervalle, PEREN, Ressources, Mediavip)	18	7
ANTEA Athis-Mons, Ris-Orangis et Grand Vaux	15	
MDS, CHRS		3
Psychologue scolaire	1	
Avocat		1
Secteur psy libéral	9	
TOTAL	69	13

Les orientations vers le soin ont concerné 69 enfants ou adolescents en 2022 (22%).

Il s'agit majoritairement d'un premier accès ou de la reprise d'un parcours de soin entamé précédemment, confirmant le dispositif dans cette fonction.

Qualitativement, comme il l'a été souligné lors des Assises départementales de la Santé, les structures publiques de psychiatrie infanto-juvéniles (CMPP et CMP) font état de leur manque de moyens en termes d'accueil et de possibilités de soins. Il s'ensuit concrètement que les délais pour une prise en soin s'allongent, rendant le travail d'orientation d'ANTEA plus complexe. Ce phénomène de bouchon pour les

sorties de la file active se double d'un effet d'appel d'air pour les entrées.

En effet, la connaissance par le public (par le bouche à oreille) de l'existence d'un lieu facilement et rapidement accessible pour rencontrer un psychologue entraîne l'arrivée de parents et d'enfants ayant déjà fait une demande de soin ailleurs mais restée sans réponse. Même si nous avons déjà fait mention ces dernières années, ces phénomènes méritent notre vigilance quant à leur évolution.

Ce travail d'orientation concerne aussi les parents rencontrés. Il témoigne du fait que les problématiques des adultes ont un effet sur les enfants. D'où l'importance d'entendre ce qui relève du parent et ce qui relève de l'enfant. Parfois d'ailleurs, c'est via le symptôme de leur enfant qu'un parent pourra formuler une demande pour lui-même et s'adresser éventuellement à un psychologue - en libéral ou d'une structure partenaire (Centre Médico-Psychologique, Point Ecoute Relais Essonne Nord, etc.) - pour traiter ses propres questions et difficultés.

Le travail avec le partenariat

	2022	2021	2020
Actions en direction du réseau de partenaires, dont :	389	335	343
<i>Contacts cliniques avec les partenaires</i>	270	220	249
<i>Contacts avec les partenaires (présentation de la structure, organisation, etc.)</i>	119	115	94

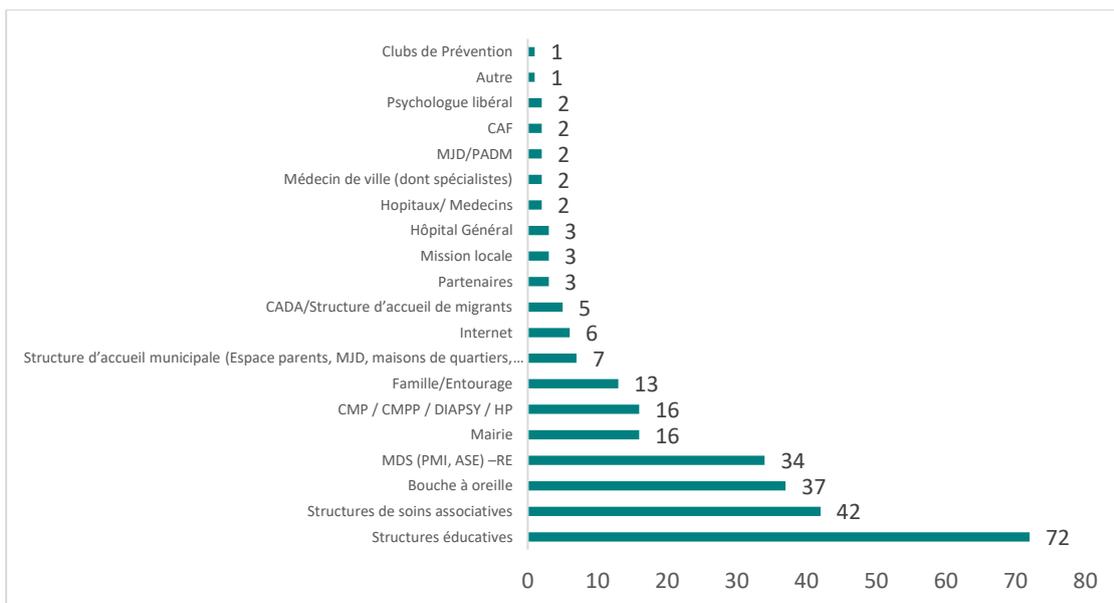
389 actions ont été réalisées en direction de nos partenaires locaux, proportion en hausse par rapport aux années précédentes où ces actions étaient en repli entre 2016 et 2018 (ceci s'expliquait en grande partie par le fait que, face à l'augmentation de l'activité avec le public accueilli corrélée à la baisse du temps de présence des psychologues en raison de la baisse du budget, l'essentiel de l'activité était alors consacré à l'accueil du public).

Avec l'arrivée d'un nouveau psychologue et l'ouverture d'une permanence à Ris-Orangis, nos actions en directions de nos partenaires locaux reprennent de l'élan pour renouveler notre offre et faire connaître le nouveau lieu de consultation à Ris-Orangis, ce qui implique d'aller à la rencontre de nouveaux partenaires de ce territoire. La rubrique « contacts cliniques » (270 actes) recouvre toutes les actions concernant le travail effectué autour d'un enfant, d'un adolescent ou de sa famille. Ces contacts peuvent être individualisés ou prendre la forme de réunions. A travers des échanges, ils visent à définir au mieux les actions à mener auprès de l'enfant et/ou de sa famille.

ANTEA déploie ainsi une fonction de soutien aux professionnels ; que ce soutien se mette en place avant ou pendant l'accueil de l'enfant, ou encore après son orientation. La variabilité des données recueillies pour cet item d'une année sur l'autre s'explique par la composition qualitative de la file active. De plus, le travail s'effectue toujours au cas par cas ce qui implique selon les années plus ou moins d'échanges et de collaboration avec les partenaires du réseau.

Les autres contacts avec les partenaires concernent des rencontres de présentation mutuelle (119 actions). Leur but est de développer notre réseau autant pour faire connaître la structure que pour être à même de proposer une organisation de travail la plus adéquate pour le public pouvant en bénéficier.

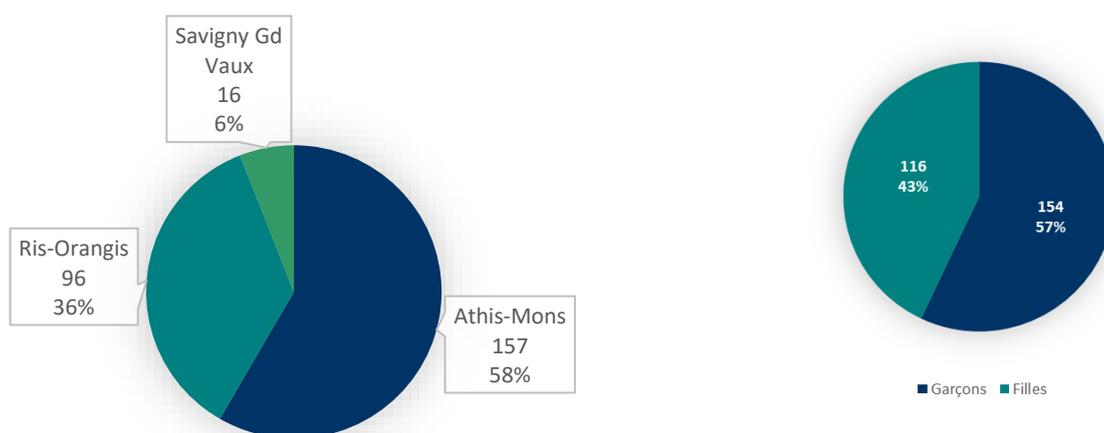
Origine de la demande



Par rapport aux premières années d'existence d'ANTEA, où c'était principalement les équipes éducatives des établissements scolaires de l'Éducation Nationale qui se saisissaient de son offre, cette proportion dans l'origine des demandes reste encore une fois minoritaire cette année avec 26,3% des nouvelles demandes ayant pour origine les structures éducatives comparé à l'ensemble de nos partenaires locaux du secteur social et associatif qui demeurent les principaux orienteurs en étant à l'origine 45,6% des nouvelles demandes reçues. Pour 18,5% des demandes, c'est le bouche-à-oreille qui continue de fonctionner, à un même niveau que celui de l'année dernière.

Et nous constatons également que la proportion des demandes venant du secteur sanitaire (médecins, PMI, CMP et CMPP, hôpitaux) est en nette baisse cette année en étant à l'origine de 9,1% des nouvelles demandes (17,5% en 2020).

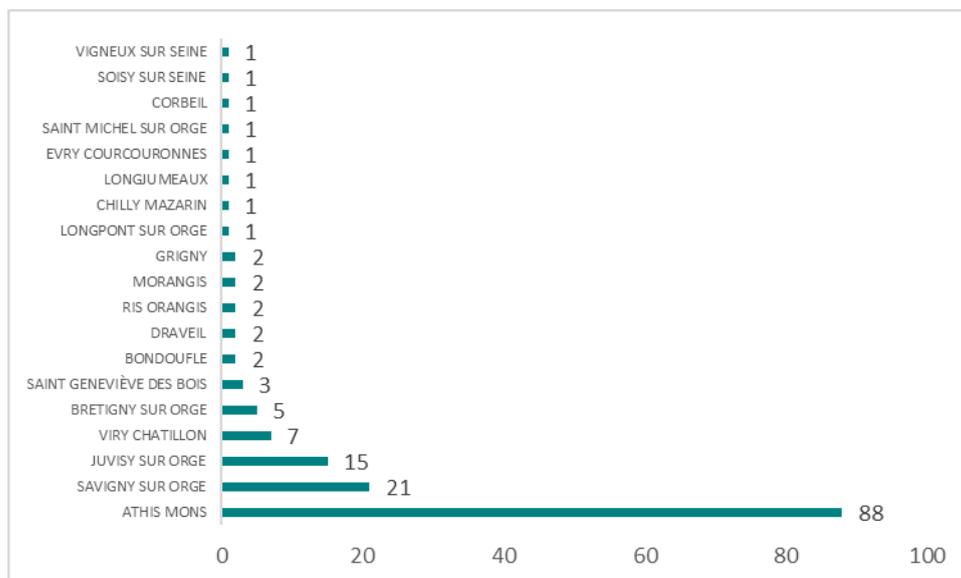
D/ 3 sites : ATHIS-MONS / RIS-ORANGIS / SAVIGNY-SUR-ORGE



270 enfants et adolescents ont donc été reçus dans le cadre de l'extension de l'activité d'ANTEA, dont une majorité de garçons : 157 sur le site d'Athis Mons (160 en 2021), 96 sur le site de Ris-Orangis (100 en 2021), et 16 au Grand Vaux (14 en 2021).

LES MINEURS REÇUS A ATHIS-MONS

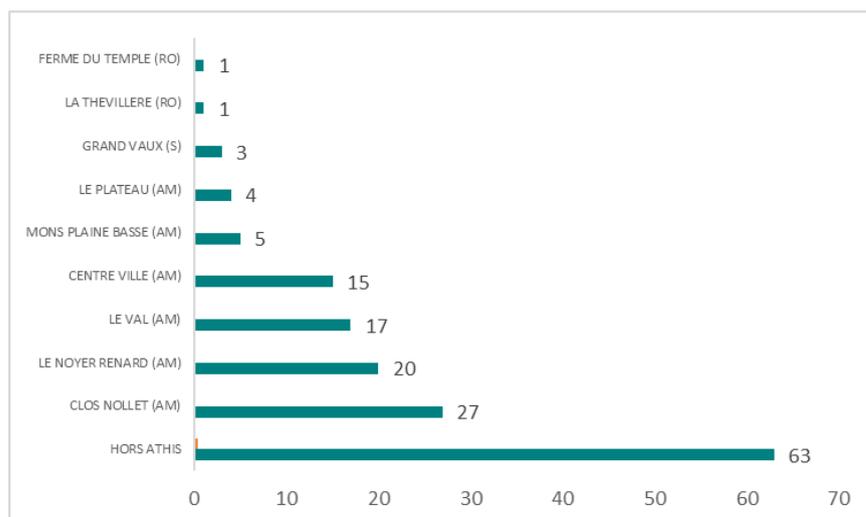
Origine géographique



La tendance constatée ces dernières années quant à la répartition du public originaire d'Athis-Mons et celui des communes proches, où celle-ci était presque équivalente, se poursuit, puisque la proportion du public originaire d'Athis-Mons ne constitue plus la majorité du public accueilli.

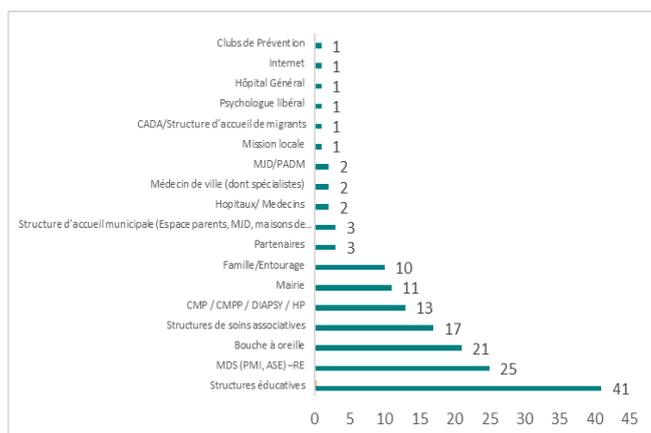
Ainsi, l'origine géographique des demandes continue de se diversifier, avec 54,6% des demandes qui vient d'un public résidant hors d'Athis-Mons.

Répartition par quartiers



Concernant le public résidant à Athis-Mons, outre le fait de constater que tous les quartiers de la ville sont représentés, **c'est majoritairement un public issu des quartiers prioritaires - Noyer Renard et Clos Nollet - qui est reçu à ANTEA (54% des Athégiens).**

Origine de la demande



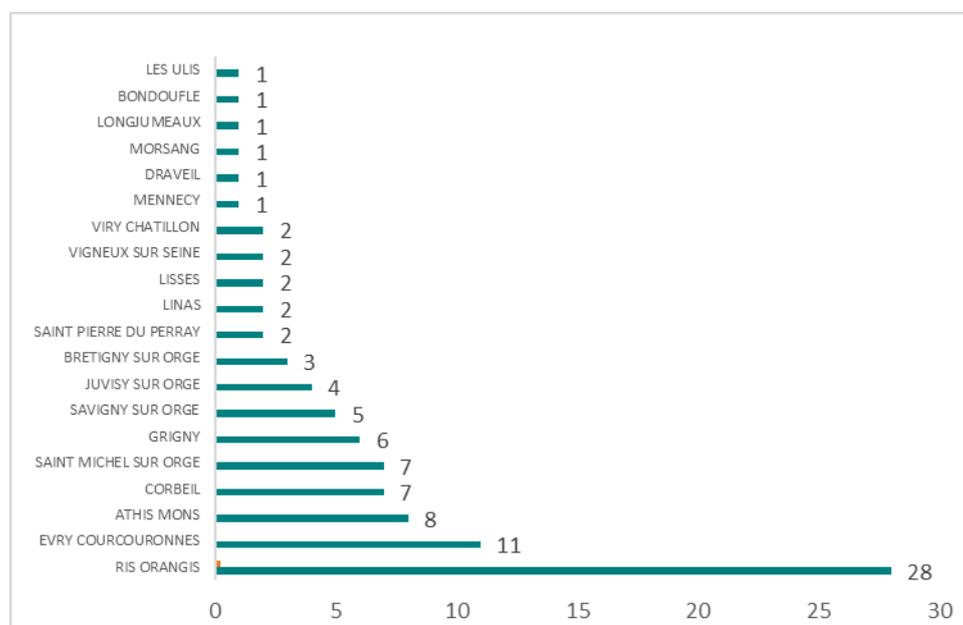
Les structures éducatives et l'Éducation Nationale sont à l'origine de 21 % des orientations vers l'antenne d'ATHIS-MONS.

Mais c'est l'ensemble de nos partenaires locaux du secteur social et associatif qui représente le principal orienteur en étant à l'origine de 31% des adresses vers ANTEA. En troisième position, avec 16%, c'est le bouche-à-oreille qui continue de fonctionner.

Et nous constatons également que l'origine des demandes venant du secteur sanitaire (médecins, PMI, CMP et CMPP, Prélude) continue de l'être dans une proportion importante, en étant à l'origine de presque 10% des demandes.

LES MINEURS REÇUS A RIS-ORANGIS

Origine géographique



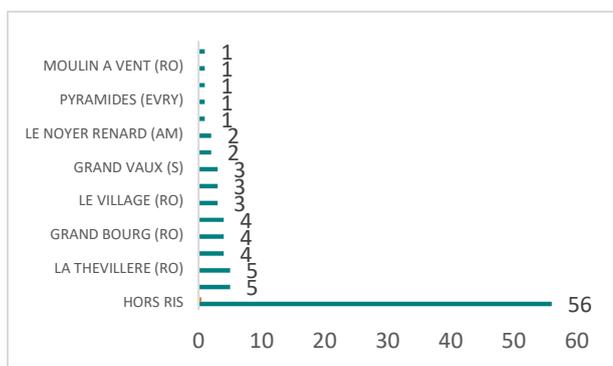
L'origine géographique des demandes pour cette quatrième année d'activité à Ris-Orangis est une nouvelle fois **très diversifiée**.

À la différence de l'année 2021, **la principale ville de résidence des jeunes accueillis est dorénavant Ris-Orangis (23%)**, suivi par Évry-Courcouronnes (9%). Cela signifie, entre autres, que le pourcentage des demandes venant d'un public hors Ris-Orangis diminue (79% en 2021 contre 45% en 2022).

Cette tendance s'explique, en partie, par le fort travail de partenariat réalisé avec les établissements scolaires et les partenaires sociaux de Ris-Orangis les années précédentes.

Toutefois, le manque de capacité d'accueil des structures de soin pour des enfants et des adolescents, qui se vérifie à Ris-Orangis, se retrouve aussi en-dehors expliquant en partie que le pourcentage des demandes venant d'un public hors Ris soit encore très important.

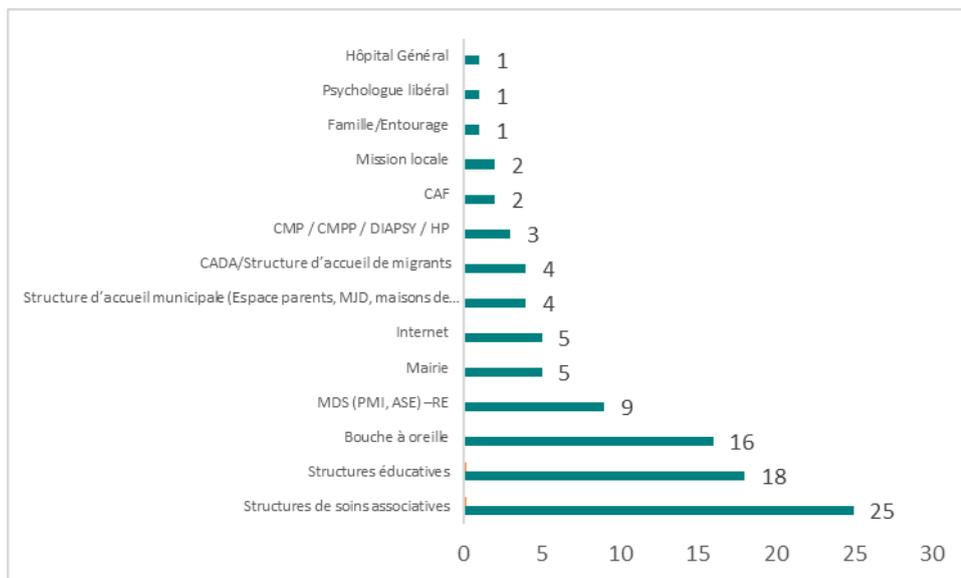
Dès lors, l'importance de l'implantation d'ANTEA à Ris-Orangis afin d'améliorer l'accès au soin de cette population se confirme.



Répartition par quartiers

Le public originaire de Ris-Orangis, provient de tous les quartiers de la ville. 11% de mineurs reçus sont identifiés comme issus des quartiers prioritaires des villes dont ils sont originaires. Cette donnée est à affiner en 2023.

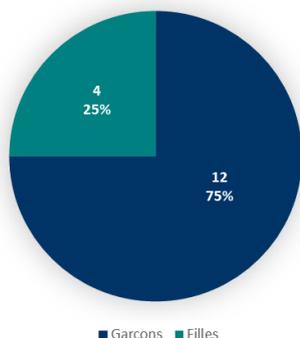
Origine de la demande



Ce sont nos partenaires locaux du secteur social et associatif (21%), et les établissements scolaires (16%) qui ont orienté vers l'antenne de RIS ORANGIS plus d'1/3 du public. Le bouche à oreille représente 13% de l'origine des demandes. Pour les raisons mentionnées auparavant, nous constatons une augmentation du pourcentage d'orientations venant des établissements scolaires (10% en 2021 contre 16% en 2022).

LES MINEURS REÇUS A SAVIGNY-SUR-ORGE (Grand Vaux)

Les jeunes reçus sur la permanence



En 2022, **16 enfants ont été accueillis** à la permanence d'ANTEA au Grand Vaux (13 en 2021).

- 12 ont été reçu pour la première fois en 2022 ;
- 2 avaient commencé leurs suivis en 2021 ;
- 1 avait commencé un suivi en 2020 ;
- 1 a repris contact après un premier suivi en 2019.

L'activité avec les enfants correspond pour cette année 2022 à **198 entretiens** (151 en 2021), soit **une moyenne de presque 12 entretiens par enfant reçu** en ce début d'année. L'activité est donc en hausse par rapport à l'année 2021, et retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire. Étant donné que l'activité de cette permanence au

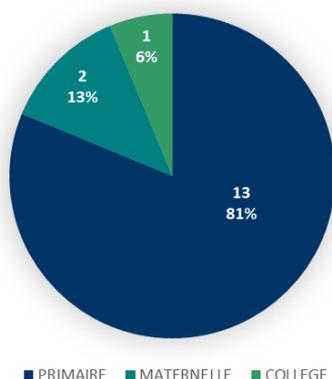
sein du quartier du Grand Vaux retrouve son activité d'avant la crise sanitaire, **il est envisagé d'augmenter l'amplitude horaire d'environ une heure au cours de l'année 2023.**

À ce nombre d'entretiens avec les enfants, s'ajoutent toujours une dizaine avec leurs parents. En effet, ces derniers sont systématiquement rencontrés avant d'engager un suivi avec leur enfant, et ce, pour qu'ils soient associés et partie prenante de cette démarche. Une fois le suivi engagé, il peut être pertinent de solliciter un entretien avec un des parents.

L'activité de cette permanence implique des rencontres partenariales : il est organisé des rencontres trimestrielles avec l'assistante sociale du CMPP de Savigny et la psychologue scolaire dans le bureau de cette dernière à l'école Saint Exupéry. Ces différentes rencontres permettent de faire le point sur les suivis en cours, d'aborder les éventuelles nouvelles demandes adressées à cette permanence d'ANTEA, et d'affiner les modalités de travail en partenariat. Elles sont aussi l'occasion de constater la dégradation des possibilités d'accueil et de soin pas le CMPP qui se retrouve, non seulement en manque de personnel, mais sans pédopsychiatre depuis de nombreux mois.

Il est à noter que la psychologue scolaire est partie à la retraite cet été.

Scolarité



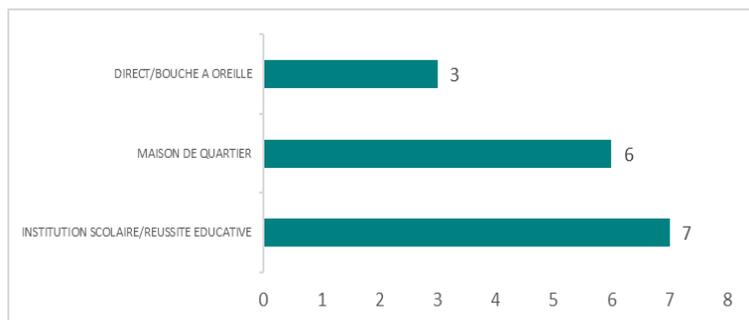
SAINT EXUPERY	10
MATERNELLE KENNEDY	2
MATERNELLE JEAN MERMOZ	1
COLLEGE PAUL BERT	1
Hors Savigny (après déménagement)	1

15 enfants sont scolarisés en primaire (dont 2 en maternelle) tandis qu'un seul l'est au collège.

Du fait de l'organisation actuelle du mode d'adresse des enfants vers la permanence d'ANTEA au Grand Vaux, une très grande majorité des enfants qui y sont reçus sont scolarisés en primaire à l'école Saint Exupéry, ainsi qu'à la maternelle Jean Mermoz.

Un enfant, après avoir été scolarisé à Savigny, l'est à Brétigny, à la suite d'un déménagement.

Origine de la demande



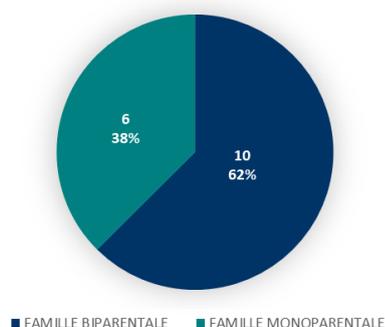
Une grande partie des demandes de suivi ont leur origine dans le dispositif de la Réussite Éducative de Savigny, en lien étroit avec l'école Saint Exupéry par l'intermédiaire de la psychologue scolaire.

On note que l'origine des demandes commence à se diversifier avec : 6 demandes venant par l'intermédiaire des professionnels de la Maison de Quartier du Grand Vaux ; et 3 nouvelles demandes issues du bouche à oreille au sein du quartier du Grand Vaux. Cette diversification prouve la

confiance que les habitants de ce quartier accordent à ce dispositif. Ajoutons que comme les précédentes années, la plupart des enfants reçus sont en attente d'une place au CMPP.

Cette diversification de l'origine des demandes est une piste à explorer, d'autant plus que la psychologue scolaire à l'origine des nouvelles demandes pour la Réussite Éducative est partie à la retraite à la rentrée.

Situation familiale



Nous pouvons constater que **10 des enfants reçus vivent avec leurs deux parents** alors que les 6 autres vivent chez leur mère séparée ou divorcée du père de leur enfant, et que 3 ne voient que très rarement, voire jamais leur père.

Pour l'un d'entre eux, il vit avec sa mère seule, bénéficiant d'un hébergement en hôtel.

IV – LE BILAN SOCIAL

A/ BILAN SOCIAL 2022

77 personnes ont été présentes au cours de l'année. (73 en 2021)

63 non-cadres / 14 cadres / 7 Stagiaires

1) Les salariés présents au cours de l'année 2022 :

Certains salariés travaillent sur plusieurs établissements. Ils sont comptabilisés dans l'établissement dans lequel ils travaillent le plus :

- Etablissement **PEREN – ANTEA** : **5 salariés** (+ 2 autres travaillant également dans les autres établissements)
- Etablissement **Jules Vallès** : **49 salariés** - **30** salariés travaillent à **Athis Mons** (équipe travailleurs sociaux + siège) et **16** salariés travaillent à **Ris Orangis** (équipe travailleurs sociaux + Logis Mons)
 - (Dont 6 ont quitté l'association)
- Etablissement **Femmes Solidarité** : **23 salariés**
 - (Dont 4 ont quitté l'association)

Le nombre de salariés est en hausse par rapport à l'année dernière : + 5,48%

Nombre de salariés des années précédentes : En 2021 : 73 - En 2020 : 63 - En 2019 : 71 - En 2018 : 73

Les chiffres qui suivent ne tiennent pas compte des stagiaires, soit 70 salariés

1-1 Les embauches dans l'année

15 embauches, dont 5 CDD dans l'établissement Jules Vallès, ont été faites en 2022.

Nombre d'embauches les années précédentes : 20 en 2021 – 5 en 2020 - 20 en 2019 et 27 en 2018).

- 9 embauches dans l'établissement Jules Vallès (5 CDD et 4 CDI)
- 6 dans l'établissement Femmes Solidarité (toutes en CDI)

1-2 Les temps de travail

- Le temps de travail moyen effectif de l'ensemble des salariés est de **0.83 ETP**. Ce temps moyen tient compte des personnes entrées et sorties pendant l'année ainsi que des ETP individuels.
- Le temps de travail **contractuel** moyen est de **0.93 ETP**
- 10 salariés sont à **temps partiel** : **14%** (les temps partiels concernent majoritairement les veilleurs de nuit)
- 60 à **temps plein** : **86%**
- Le temps de travail contractuel moyen des **CDD** est de **0.17 ETP**
- Le temps de travail contractuel moyen des **CDI** est de **0.97 ETP**

1-3 Types de contrats

Types de contrat	Jules Vallès	Femmes solidarité	PEREN	Total
CDD temps plein	2	1		3
CDD temps partiel	3	1		4
CDI temps plein	38	18	3	56
CDI temps partiel	4	1	2	7

1-4 Répartition Femmes / Hommes par établissement

Femmes / Hommes	PEREN/ANTEA	Établissement FEMMES SOLIDARITE 91	Établissement JULES VALLES	Total
Femmes	2	15	35	52
Hommes	3	4	11	18
Total général	5	19	46	70

18 hommes (26%) et 52 femmes (74%)

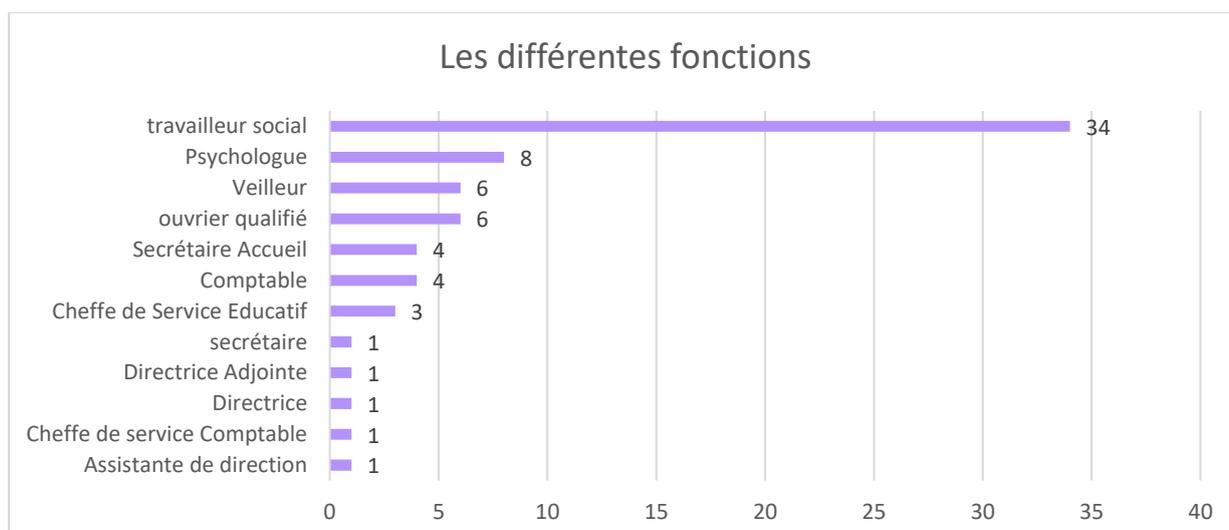
Les hommes sont plus particulièrement représentés chez les psychologues, les veilleurs et les ouvriers.

1-5 Les fonctions

Le tableau suivant tient compte de l'ensemble des salariés présents dans l'année.

D'où certains postes qui apparaissent plus nombreux. Nous remarquons une majorité de travailleurs sociaux, qui représentent 34% de la masse salariale.

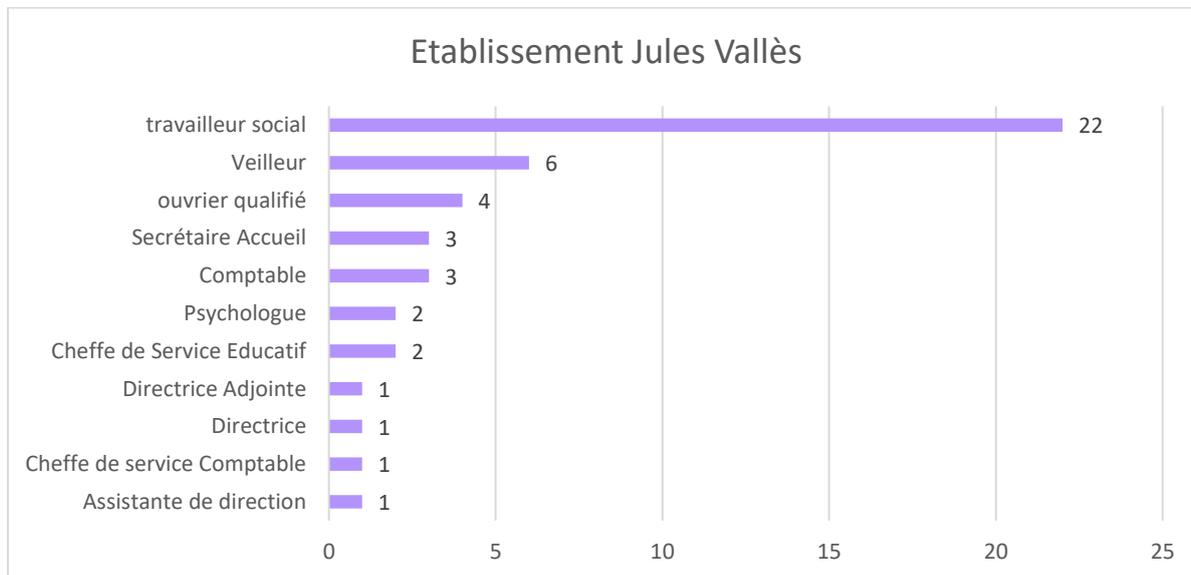
Les psychologues représentent 8% de la masse salariale



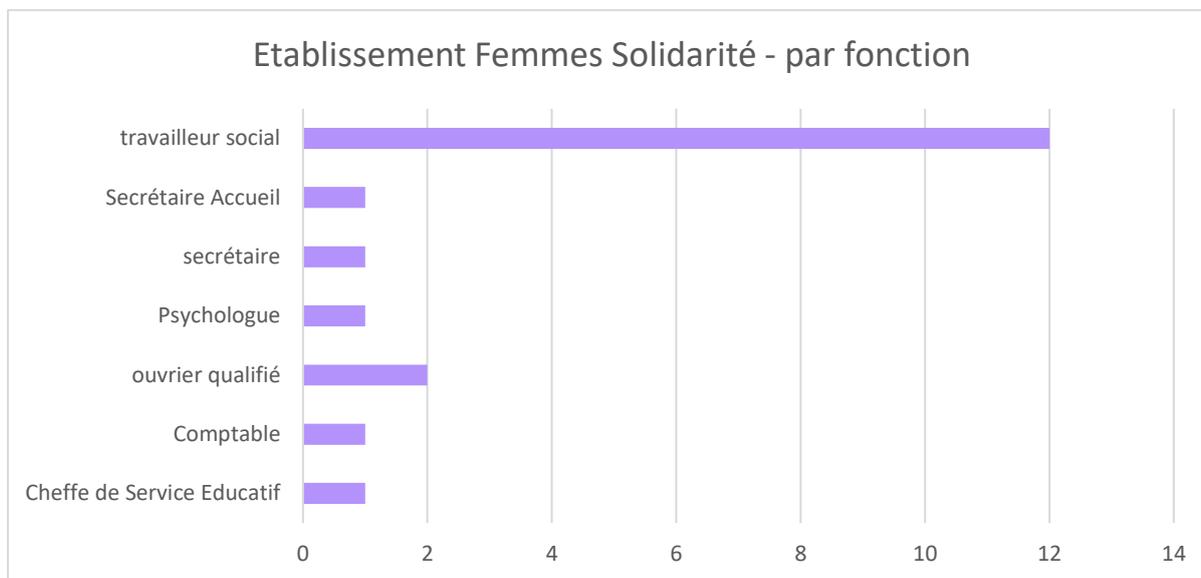
1-6 Les salariés par établissement : Attention certains salariés travaillent dans plusieurs établissements.

L'établissement Jules Vallès : 46 salariés (65.71% de la masse salariale globale) répartis sur 2 sites :

- Athis Mons : 32 salariés
- Ris Orangis : 14 salariés



Etablissement Femmes Solidarité : 19 salariés (27.14% de la masse salariale globale)

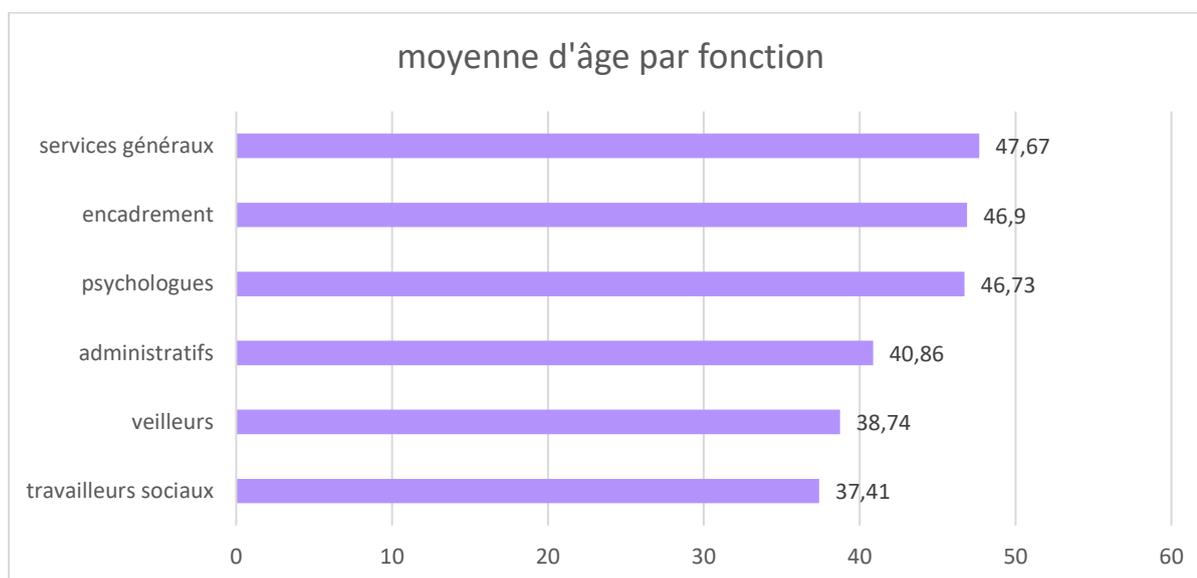
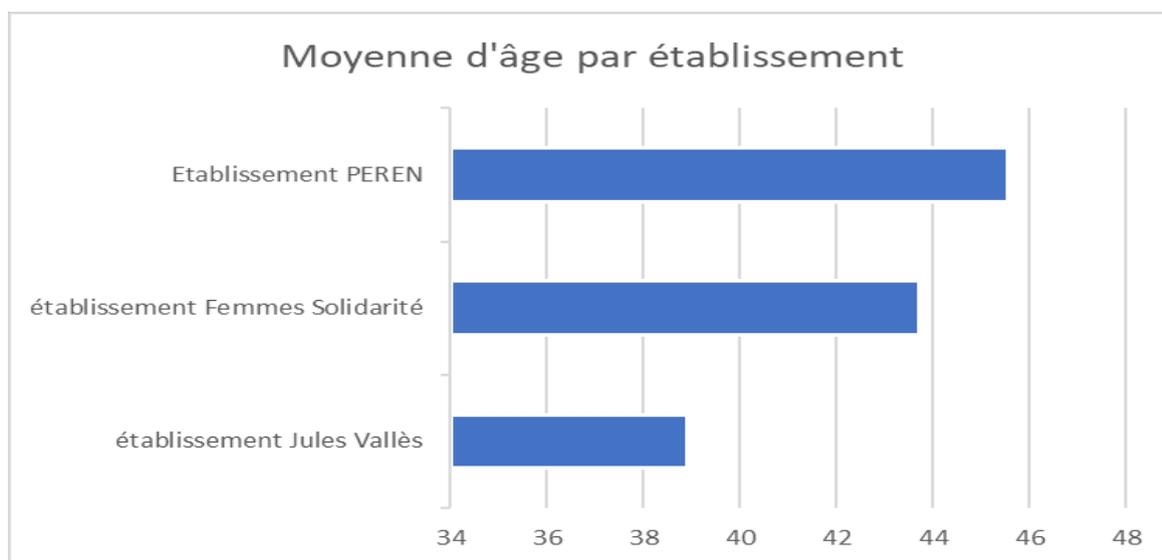


Etablissement PEREN : 7 salariés (7.14% de la masse salariale globale)

- dont 2 travaillent également sur les autres établissements, tous psychologues

1-7 Moyennes d'âge : la moyenne d'âge globale est de 40 ans – tous dispositifs confondus.

- La moyenne d'âge des cadres est de 47 ans
- Celle des non-cadres est de 39 ans



1-8 Les salariés ayant quitté l'association en 2022 :

10 salariés ont quitté l'association en 2022 :

- 5 étaient en CDD de remplacement
- 5 ont donné leur démission. Ce chiffre est beaucoup plus bas que les autres années (9 en 2021 – 10 en 2020 – 15 en 2019)

Sur ces 5 salariés, seulement 2 sont restés moins de 2 ans, les 3 autres étant partis après 8 et 12 ans d'ancienneté. L'ancienneté moyenne des salariés en CDI, présents au cours de l'année, est de 7 ans ½ ; signe de l'engagement des salariés, mais également de la qualité des conditions de travail.

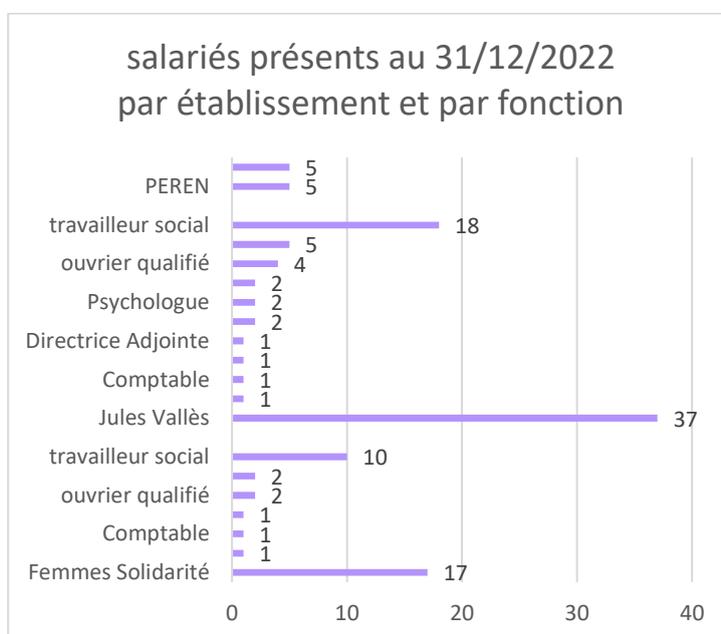
La durée moyenne de vacances entre deux postes de travailleurs sociaux est de 6 mois, ce qui est particulièrement élevé et montre les difficultés accrues en termes de recrutement dans le secteur du social.

Nous avons par ailleurs beaucoup de difficultés à recruter sur les postes de comptable et d'agents technique. Difficultés directement liées au montant des salaires de la convention 66, accrue par le fait que ces salariés ne bénéficient pas de la prime Ségur.

2) Les salariés présents au 31/12/2022 : 59 salariés + 4 stagiaires

- ETP moyen des personnes **présentes** au 31/12/22 : **56.47** (54.59 ETP en 2021)

15 cadres – 44 non-cadres



2-1 ETP présents au 31/12/2021 par établissement

Fonction	Jules Vallès	Femmes Solidarité	PEREN	Total
Assistante de direction	1			1
Comptable	1	1		2
Directrice	1			1
Directrice Adjointe	0,5	0,5		1
Secrétaire Accueil	1,72	2		3,72
Psychologue	1,9	0,75	4,61	7,26
Cheffe de Service Educatif	2	1		3
Veilleur	3,57			3,57
Ouvrier qualifié	4	2		6
Travailleur social	17,92	10		27,92
Total	34,61	17,25	4,61	56,47

2-2 Ancienneté moyenne des salariés présents au 31/12/2022 : 7.34 ans

Postes	Ancienneté
Temps partiel	8.73 ans
Temps plein	7.12 ans
Encadrement	11,95 ans
Educatif	7.46 ans
Administratifs	4.99 ans
Veilleurs	4.23 ans
Psychologue	8.20 ans
Services généraux	7.47 ans
Total général	7,43 ans

L'ancienneté globale, mais également par poste est relativement longue, ce qui démontre un attachement particulier à l'association. C'est d'autant plus intéressant, compte tenu des difficultés de recrutement dans le secteur social, ce, tous postes confondus.

De fait, la convention collective 66 propose des salaires très en deçà des salaires moyens pour des postes équivalents.

Pour exemple, le **salaire moyen** mensuel des **travailleurs sociaux** , (au 31/12/2022) est de **2 587€ brut** (le montant du salaire moyen en France en 2022, est de **3 183€ brut**)

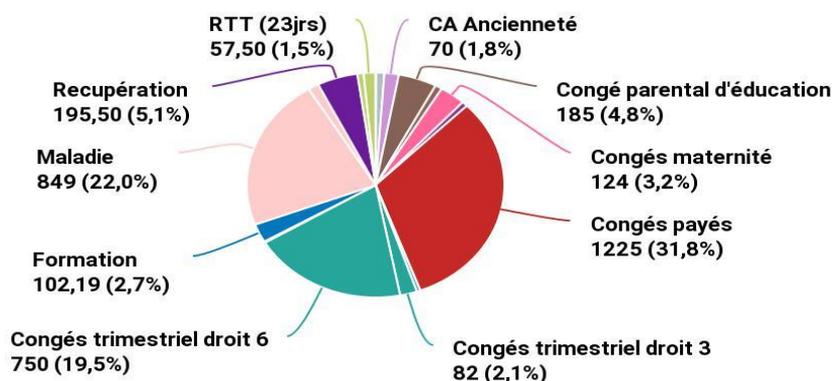
Le salaire moyen, **tous postes confondus** en décembre 2022 est de **2 882.87€ bruts** (cadres et non cadres – toute ancienneté confondue)

3) Les absences :

3-1 Le nombre global, tout motif confondu, de jours d'absence dans l'année est de 3 851.19 jours (**10.55 mois**), (3659.2 jours d'absence en 2021).

Répartition des jours d'absences par nature, du 01/01/2022 au 31/12/2022

Total : 3851,19 jours d'absence



Powered by Eurécia

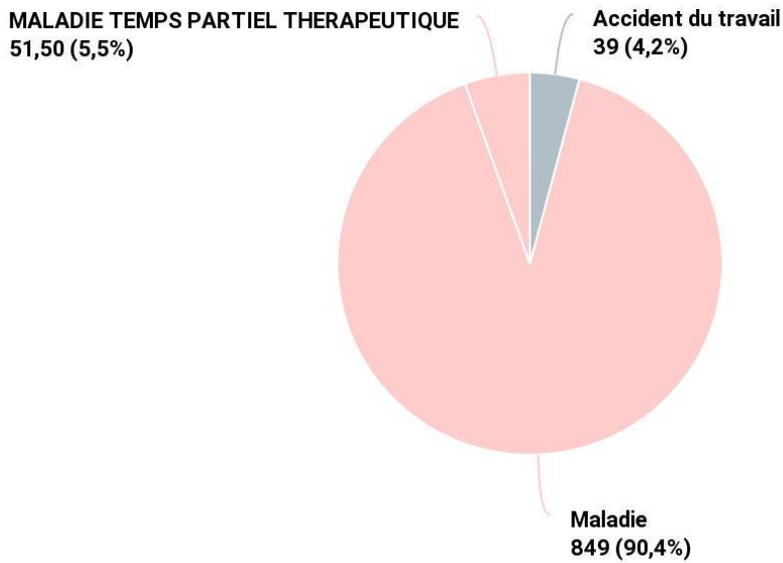
3-2 Les arrêts maladie :

Nous remarquons une très nette augmentation du nombre de jours d'arrêt maladie cette année.

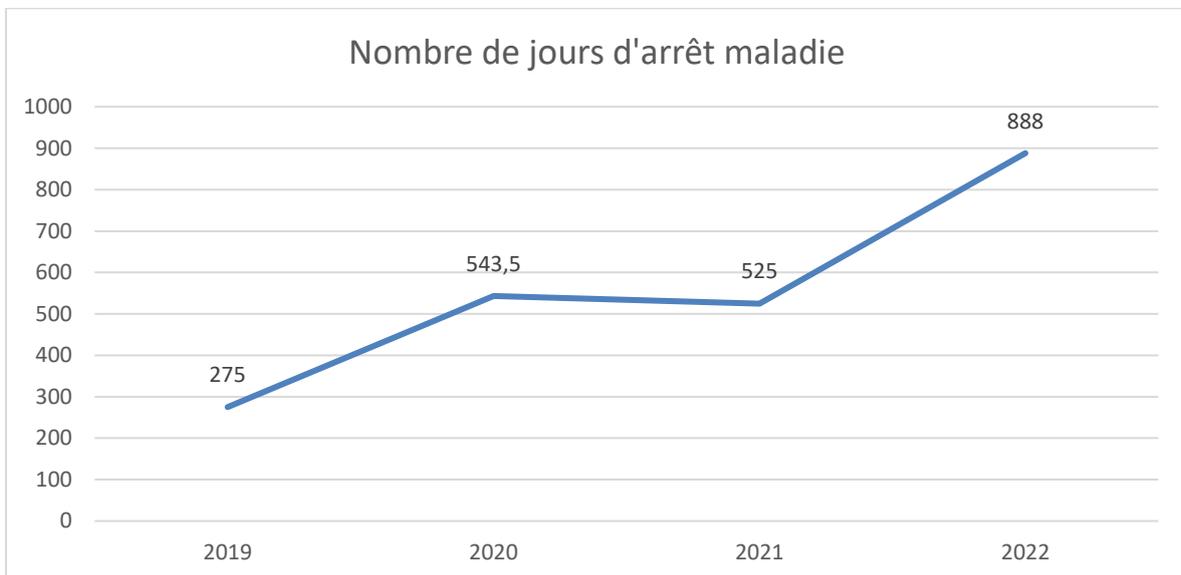
Le nombre de jours d'arrêt maladie (y compris accident du travail et mi-temps thérapeutique en 2022 s'élève à 939.50 jours (dont 51.5 jours de mi-temps thérapeutique – soit **888 jours de maladie** , hors mi-temps thérapeutique (dont 39 jours d'accident du travail – soit 4.4% des arrêts)

Répartition des jours d'absences par nature, du 01/01/2022 au 31/12/2022

Natures d'absences : MALADIE TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE, Maladie, Accident du travail
 Total : 939,50 jours d'absence



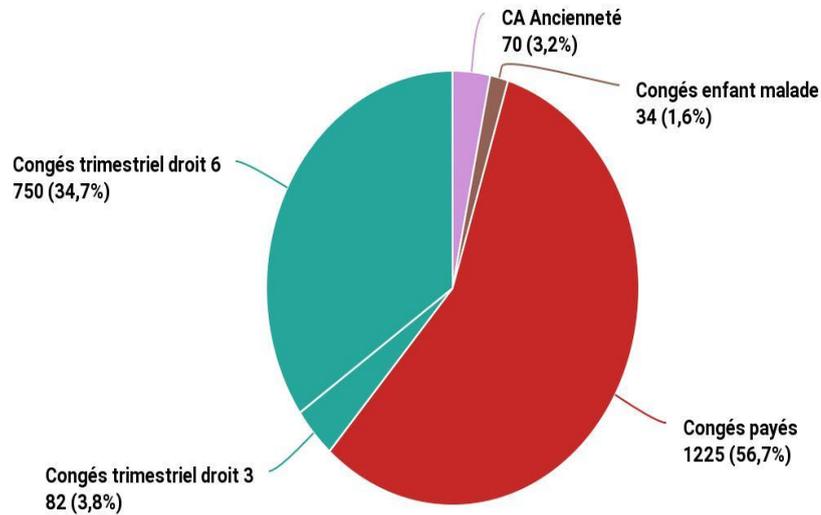
Powered by Eurécia



3-3 Les congés conventionnels ont représenté 2 161 jours d'absence dans l'année :

Répartition des jours d'absences par nature, du 01/01/2022 au 31/12/2022

Natures d'absences : 5 sur 23 sélectionnés
 Total : 2161 jours d'absence



Powered by Eurécia

Les formations

Dans le cadre du plan de formation et financées par l'OPCO SANTE, il y a eu 353 heures de formations réalisées.

Service	Action	ETABLISSEMENT	Fonction	Nbre d'heures
Tous services	STT - Maintien des compétences	Tous établissements	4 salariés	7
Tous services	Devenir SST	Tous établissements	7 Salariés	14
Educatif	CAFERUIS (fin de formation)	CHRS JULES VALLES	Cheffe de service éducatif	18
Educatif	Place des familles dans le travail social actuel	CHRS JULES VALLES	Travailleuse sociale	35
Educatif	Comprendre et gérer les conduites addictives	CHRS JULES VALLES	Travailleuse sociale	35
Educatif	Approche Palo Alto	CHRS JULES VALLES	TRAVAILLEUSE SOCIALE	48
Educatif	La clinique de la névrose	CHRS JULES VALLES	Travailleuse sociale	35
Educatif	Repères psychopathologiques dans les pratiques sociales	CHRS JULES VALLES	Travailleuse sociale	14
Educatif	Approche d'autres cultures pour mieux accompagner	CHRS JULES VALLES	CESF	35
Educatif	Approche d'autres cultures pour mieux accompagner	CHRS JULES VALLES	Educatrice spécialisée	35
Administratif	Formation Excel	CHRS JULES VALLES	Assistante de direction	21
Educatif	Approche anthropologique des populations en grande difficulté	CHRS JULES VALLES	TRAVAILLEUSE SOCIALE	35
Administratif	Donner du sens à sa vie professionnelle	CHRS JULES VALLES	Secrétaire / Agent d'accueil	14
Educatif	Accueillir la demande de la pers. en situation de souffrance	CHRS JULES VALLES	CESF	35
Administratif	Les congés payés et les jours fériés	CHRS JULES VALLES	Comptable	7

- 14 formations ont été réalisées en 2022
- 1 a été annulée au motif que le nombre de participants était insuffisant
- 1 a été non réalisée au motif de la démission de la salariée.

Les intérimaires

Durant l'année, 9 intérimaires sont intervenus sur le CHRS Jules Vallès, pour remplacer des salarié(e)s absent(e)s pour les motifs suivants : Arrêt maladie, congé maternité, congé parental d'éducation et pour accroissement d'activité.

Les stagiaires

En 2022, l'association a accueilli neuf stagiaires :

- ♦ L'établissement Femmes Solidarité 91 accueilli 4 stagiaires
 - 3 éducatrices spécialisées ont commencé leur stage en 2022
 - 1 CESF a effectué un stage court de fin novembre à fin décembre 2022
 - 1 éducatrice spécialisée a commencé son stage mars 2021 et fini en mars 2022

- ♦ L'établissement CHRS JULES VALLES – Antenne d'Athis-Mons a accueilli 1 stagiaire qui a commencé en septembre 2022 mais elle a décidé de rompre ce stage de travailleuse sociale dès octobre 2022. Une travailleuse sociale a terminé son stage en avril 2022, débuté quant à lui en septembre 2021.
- ♦ L'établissement CHRS JULES VALLES – Antenne de Ris-Orangis a accueilli 1 stagiaire en novembre 2022 en tant que CESF. Son stage se terminera en avril 2023. Une travailleuse sociale a terminé son stage en mars 2022, débuté quant à lui en octobre 2021.